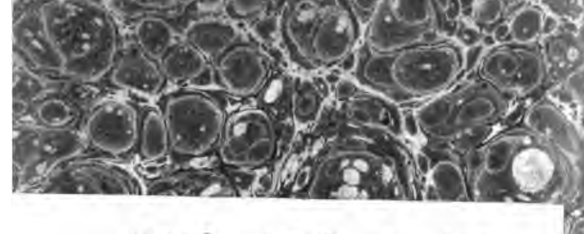
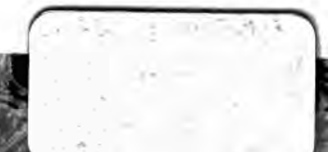
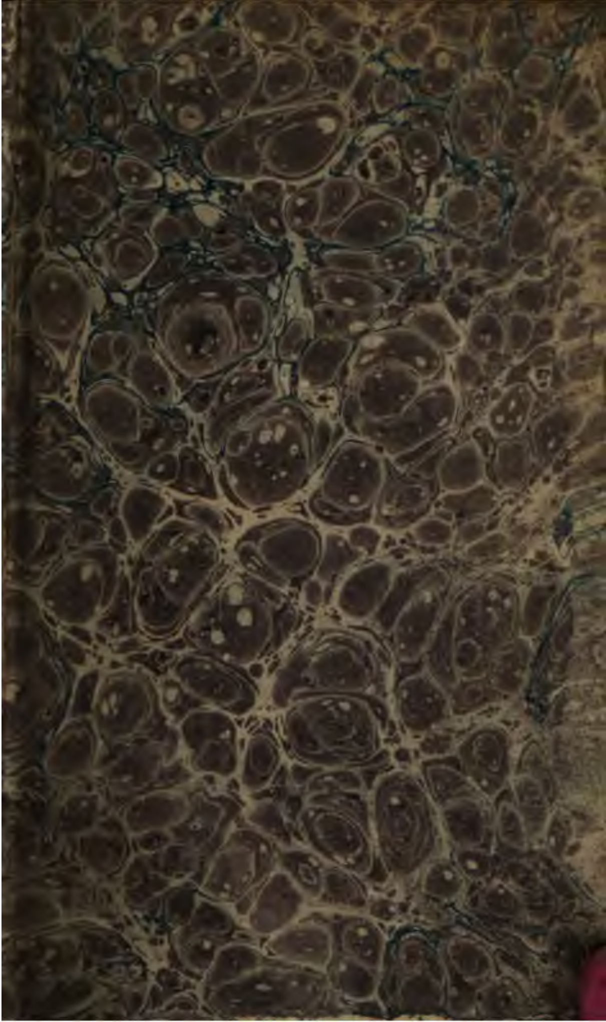





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA





ŒUVRES

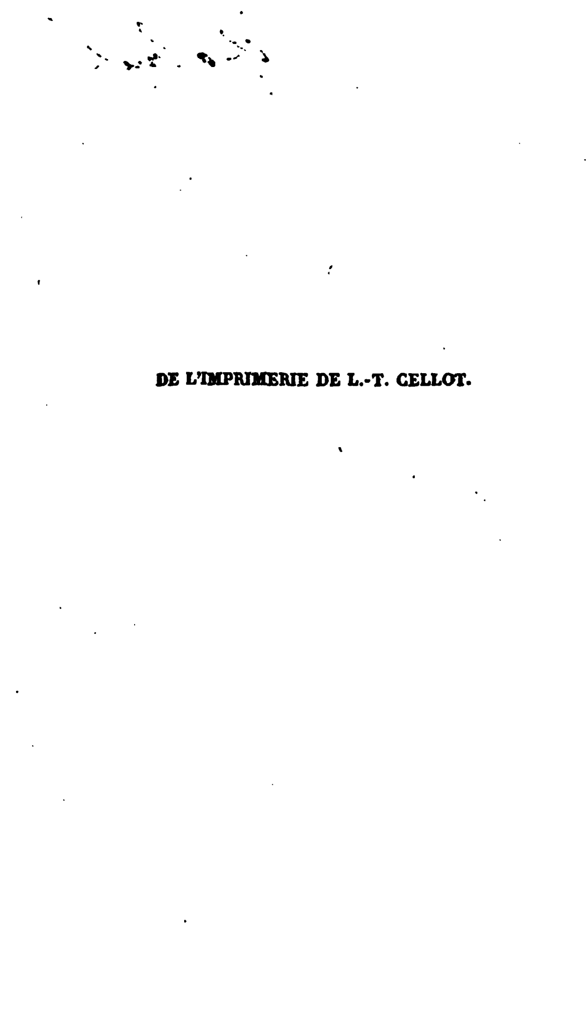
COMPLÈTES

DE JACQUES-HENRI-BERNARDIN

DE

SAINT-PIERRE.

TOME SEIZIÈME.



DE L'IMPRIMERIE DE L.-T. CELLOT.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE JACQUES-HENRI-BERNARDIN

DE

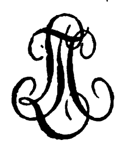
SAINT-PIERRE,

MISES EN ORDRE ET PRÉCÉDÉES DE LA VIE DE L'AUTEUR,

PAR L. AIMÉ-MARTIN.

. . . . *Miseris succurrere disco.*
ÆN., lib. I.

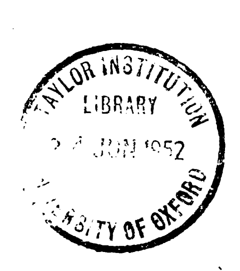
VOEUX D'UN SOLITAIRE.



A PARIS,

CHEZ MÉQUIGNON-MARVIS, LIBRAIRE,
RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, N° 3.

M. DCCC XX.



PRÉAMBULE.

Dans mes Études de la Nature, imprimées pour la première fois en décembre 1784, j'ai formé la plupart des vœux que je publie aujourd'hui, en septembre 1789. J'y serai tombé sans doute dans quelques redites : mais les objets de ces vœux, qui, depuis la convocation des États généraux, intéressent toute la nation, sont si importants, qu'on ne saurait trop les répéter, et si étendus, qu'on peut toujours y ajouter quelque chose de nouveau.

Je sais que les membres illustres de notre assemblée nationale s'en occupent avec le plus grand succès. Je n'ai pas leurs talents, mais comme eux, j'aime ma patrie. Malgré mon insuffisance, si ma santé l'eût permis, j'aurais ambitionné la gloire

de défendre avec eux la liberté publique : mais j'ai un sentiment si exquis et si malheureux de la mienne, qu'il m'est impossible de rester dans une assemblée, si les portes en sont fermées, et si les avenues n'en sont pas si libres que j'en puisse sortir au moment où je le désire. Ce désir d'user de ma liberté ne manque jamais de me prendre au moment où je crois l'avoir perdue, et il devient si vif, qu'il me cause un mal physique et moral auquel je ne puis résister. Il s'étend plus loin que l'enceinte d'un appartement. Pendant les émeutes de Paris (qui commencèrent après le départ de M. Necker, le 13 juillet, au même jour que l'année passée le royaume fut désolé par la grêle), lorsqu'on brûlait les bâtiments des barrières autour de la ville, qu'au dedans l'air retentissait du bruit alarmant des tocsins que sonnaient jour et nuit tous les clochers à-la-fois, et des clameurs du peuple qui criait que les hussards entraient

dans les faubourgs pour y mettre tout à feu et à sang, Dieu, en qui j'avais mis ma confiance, me fit la grâce d'être tranquille. Je me résignai à tout événement, quoique seul dans une maison isolée et dans une rue solitaire, à l'extrémité d'un faubourg. Mais quand le lendemain, après la prise de la Bastille, l'éloignement des troupes étrangères dont le voisinage avait causé tant d'alarmes, et l'établissement des patrouilles bourgeoises, j'appris qu'on avait fermé les portes de Paris, et qu'on n'en laissait sortir personne, il me prit alors la plus grande envie d'en sortir moi-même. Pendant que tous ses habitants se félicitaient d'avoir recouvré leur liberté, je comptais avoir perdu la mienne : je me tenais pour prisonnier dans les murs de cette vaste capitale ; je m'y sentais à l'étroit. Je ne rendis le calme à mon imagination, que lorsque j'eus trouvé, en me promenant sur le boulevard de l'Hôpital, une porte grillée, dont la serrure et les barreaux avaient été

rompus, et qui n'était pas encore gardée: alors je m'en fus dans la campagne, où je fis une centaine de pas, pour m'assurer que je n'avais pas perdu mes droits naturels, et qu'il m'était permis d'aller par toute la terre. Après cet essai de ma liberté, je me sentis tout-à-fait tranquille, et je m'en revins dans mon quartier tumultueux, sans me soucier depuis d'en ressortir.

Lorsque, quelques jours après, des têtes coupées à la Grève, sans formalité de justice, et des listes affichées qui en proscrivaient beaucoup d'autres, firent craindre à tout le monde que des méchants ne se servissent de la vengeance du peuple pour satisfaire leurs haines particulières, et que Paris, livré à l'anarchie, ne devînt un théâtre de carnage et d'horreur, quelques amis m'offrirent des campagnes paisibles et agréables, tant au dedans qu'au dehors du royaume, où je pourrais goûter le repos si nécessaire à mes études; je les ai re-

merçiés. J'ai préféré de rester dans ce grand vaisseau de la capitale, battu de tous côtés de la tempête, quoique je sois inutile à sa manœuvre, mais dans l'espérance de contribuer à sa tranquillité. J'ai donc tâché de calmer des esprits exaltés, ou de ranimer ceux qui étaient abattus, quand j'en ai trouvé l'occasion; de contribuer de ma personne ou de ma bourse aux gardes si nécessaires à la police; d'assister, de temps à autre, à quelque comité de mon district, un des plus petits et des plus sages de Paris, pour y dire mon mot, quand je le puis; et sur-tout de mettre en ordre ces Vœux que je fais pour la félicité publique, et dont je m'occupe depuis six mois. J'ai abandonné, pour cet unique objet, des travaux plus faciles, plus agréables, et plus utiles à ma fortune; je n'ai eu en vue que celle de l'état.

Dans une entreprise si supérieure à mes forces, j'ai marché souvent sur les pas de l'assemblée nationale, et quelquefois je

m'en suis écarté ; mais si j'avais toujours eu ses idées, il serait fort inutile que je publiasse les miennes. Elle se dirige vers le bien public, par de grandes routes, en corps d'armée, dont les colonnes s'entr'aident, et quelquefois malheureusement se choquent ; et moi, loin de la foule, sans secours, mais sans obstacles, je me dirige par des sentiers qui me conduisent vers le même but. Elle moissonne, et moi je glane. Je rapporte donc à la masse commune quelques épis cueillis sur ses pas, et même au delà, dans l'espérance qu'elle daignera les recueillir dans ses gerbes.

Cependant j'ai à me justifier de m'être écarté quelquefois de sa marche, et même de ses expressions. Par exemple, l'assemblée n'admet que deux pouvoirs primitifs dans la monarchie, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Elle attribue le premier à la nation, et le second au roi. Mais je conçois dans la monarchie, ainsi que dans toute puissance, un troisième pou-

voir nécessaire au maintien de son harmonie, que j'appelle modérateur. J'ai d'abord été obligé d'employer l'expression de modérateur, que je ne pouvais suppléer par celle de modératif, qui n'est pas encore d'usage; et celle-ci m'a forcé d'user des anciennes dénominations de pouvoir législateur et exécuteur, qui ont d'ailleurs le même sens que celles de pouvoir législatif et exécutif, afin d'établir une consonnance entre mes expressions comme entre mes idées.

Quant au pouvoir modérateur que j'admets comme essentiel à la monarchie, ce n'est que par lui que je conçois que le roi a la sanction des lois; car le pouvoir exécuteur ne me semble comporter que le *veto*, qui excite dans ce moment de si grandes réclamations.

Le *veto* est si bien une suite du pouvoir exécuteur, qu'il appartient même à un simple général d'armée, astreint à exécuter des ordres inhumains, ou à un tribu-

nal chargé de promulguer des édits injustes. Turenne avait le droit de refuser à Louis XIV d'incendier le Palatinat; et tout magistrat, sous Charles IX, de publier l'édit du massacre de la Saint-Barthélemy, comme tout Français, de l'exécuter. Tout homme a le droit de se refuser à l'exécution d'une loi politique contraire à la loi naturelle. Or, le roi, chargé du pouvoir exécuteur des lois qu'il n'a pas faites, a le droit d'employer, comme ses sujets, le *veto* dans le cas où quelques-unes de ces lois lui paraîtraient contraires au bien public, qui est la loi naturelle d'un état.

« C'est l'assemblée nationale, me dira-» t-on, qui a décidé ce qui convenait au bon-» heur de la nation; elle seule connaît ce » qui lui convient. » Mais une assemblée ne peut-elle pas se tromper? Des peuples entiers se trompent. Voyez l'histoire de la nation; voyez celle du monde.

Cependant, je l'avoue, le *veto* royal a quelque chose de bien dur; et quoiqu'en

Angleterre le roi, pour l'adoucir, dise : « J'aviserai, » ce mot signifie au fond : « Je » ne le veux pas. » Sans doute, il est alarmant pour une nation de penser qu'une loi utile à ses intérêts, reçue, après bien des débats, à la pluralité des voix, dans une assemblée de ses députés, déjà bien difficile à rassembler, se trouvera tout-à-coup comme non avenue par le *veto* du roi, sollicité par le parti de l'opposition, qui se réservera cette dernière ressource. Ainsi les intérêts d'un peuple entier seront sacrifiés aux intérêts de quelques corps, et souvent de quelques courtisans qui ont plus d'accès que lui auprès du prince ; et tous ses efforts, pendant des siècles, seront arrêtés dans un instant par la simple force d'inertie du trône. Je ne suis point surpris que la seule crainte du *veto* royal ait excité au Palais-Royal un *veto* plébéien, au moins aussi à craindre.

C'est précisément pour empêcher le *veto* du pouvoir exécuteur dans le prince,

que je lui attribue la sanction du pouvoir modérateur. Ces deux effets diffèrent autant que leurs causes, dont j'ai montré, dans cet ouvrage, et la différence et la nécessité. Le *veto* est une puissance négative qui appartient à l'esclave qui a une conscience, comme au despote qui n'en a point : mais la sanction est une puissance approbative qui ne convient qu'au monarque. Un général a son *veto*, parce qu'il ne sanctionne pas les ordres qu'il reçoit : un roi, comme chef de l'état, a une sanction, parce qu'il ne peut opposer de *veto* aux lois dont il est censé avoir reconnu l'utilité et la nécessité. Si le roi refuse de sanctionner une loi nouvelle, c'est parce qu'il la croit nuisible à l'état; alors il en fera connaître les inconvénients; on l'amendera et on la modifiera. La sanction est une discussion paisible d'un père de famille avec ses enfants.

« Mais, me répondra-t-on, si le roi re-
» fuse sa sanction, ou l'assemblée ses amen-

»dements, la loi se trouvera annulée : re-»fuser d'approuver une loi, c'est refuser »de l'exécuter; ainsi la sanction a les mê-»mes inconvénients que le *veto*. » A cela je réponds que la loi ne sera point annulée comme elle le serait par le *veto*, mais elle restera sans être sanctionnée.

« Voilà donc de nouveaux débats entre »le peuple et son prince fortifié du parti »de l'opposition. » J'en conviens, mais toutes les choses de ce monde se débattent les unes contre les autres, les éléments contre les éléments, les opinions contre les opinions. C'est de leur lutte que naît l'harmonie. Toutes les vertus se balancent entre deux contraires. Tenons donc un juste milieu, puisqu'il s'agit d'être justes. Prenons garde, en fuyant le despotisme, de nous jeter dans l'anarchie. Si le char est versé d'un côté, ne le renversons pas de l'autre; rétablissons-le sur son essieu monarchique et ses roues plébéiennes, afin de lui rendre l'équilibre et le mouve-

ment. Ne croyons pas que la sanction royale elle-même puisse laisser, comme un *veto*, des questions législatives sans solution. Il est impossible que tôt ou tard le roi ne se rende aux raisons de l'assemblée, ou l'assemblée aux raisons du roi, puisque l'un et l'autre n'ont d'autre but que l'intérêt public. Ce qui éternise les procès parmi les hommes, ce sont leurs intérêts particuliers. Ils sont bientôt d'accord sur leurs intérêts communs. Or, l'intérêt public étant commun aux députés de la nation et à son monarque, la discussion que peut entraîner la sanction royale, ne peut tourner qu'au profit de la législation.

Mais dans cette balance d'opinions sur le même intérêt, voyez que de probabilités se rencontrent en faveur des arrêtés de l'assemblée. Est-il probable d'abord que quelques aristocrates, après être convenus de soumettre leurs intérêts à la majorité des voix de l'assemblée nationale, qui leur a pareillement soumis les siens, iront s'in-

triguer auprès du roi pour arrêter l'effet des délibérations nationales, parce qu'elles leur sont défavorables? Est-il probable que le roi, pour les intérêts de ces aristocrates infidèles à leurs vœux, refusera de sanctionner des lois utiles à la nation, réclamées par la majorité de ses députés, et par un peuple entier, capable, pour les maintenir, de se livrer à une insurrection générale? D'ailleurs, le roi étant obligé de consentir les lois, avant que l'assemblée consente les impositions, s'il refusait la sanction des lois arrêtées par la majorité de l'assemblée, n'est-il pas plus que probable que cette majorité lui refusera, à son tour, la sanction des impositions? Je considère avec peine, en légiste, ainsi que l'assemblée elle-même, les effets de la sanction royale, comme ceux d'un procès entre le monarque et la nation : l'événement peut en être douteux; mais il ne le sera pas que le peuple, en conservant cette sanction à son prince, aura été juste et loyal

4° La sanction royale est nécessaire à la permanence des lois et au respect qui leur est dû, sur-tout de la part du peuple. Ceci mérite la plus grande considération. Quoique rien ne soit plus respectable aux yeux même d'un monarque, que les décrets d'une nation assemblée par ses députés, cependant le peuple n'y voit guère que des hommes semblables à lui dans ses représentants, et que des ennemis dans ceux des ordres supérieurs. D'ailleurs, à cause de leur périodicité, il cessera bientôt d'y voir ses législateurs. Un fleuve qui renouvelle ses eaux, est toujours le même fleuve, parce que la forme de ses rivages ne change pas; mais une assemblée qui renouvelle ses membres, n'est plus la même assemblée, parce que la plupart des hommes diffèrent d'opinions, et bientôt de projets. Le peuple n'arrête son attention et ses respects que sur des projets immuables, ou qu'il croit tels, et qui lui imposent par leur grandeur ou leur éloignement. *Major*

à longinquo reverentia : « Le respect augmente avec la distance. » Il est donc nécessaire de fixer les regards du peuple vers le trône, dont il approche peu, comme vers un centre permanent et digne de tous ses hommages. Les nations républicaines ont donné à leurs lois le nom d'un seul législateur : telles furent celles de Zaleucus chez les Locriens, de Lycurgue à Sparte, de Solon à Athènes ; et les nations monarchiques, le nom du monarque qui avait promulgué, et par conséquent sanctionné, les leurs : telles furent celles de Cyrus en Perse ; de Zoroastre, roi des Bactriens, en Asie ; de Moïse, chef des Hébreux ; de Numa et ensuite de Justinien à Rome ; de Charlemagne dans l'empire d'Occident ; de saint Louis en France ; de Pierre-le-Grand en Russie ; de Frédéric II en Prusse : telles sont les lois d'Angleterre, promulguées d'abord en 1040, sous le nom de Lois d'Édouard, et rétablies ensuite en 1215 par la nation, sous le nom de Grande

Charte. Les anciens ont si bien senti la nécessité d'une sanction auguste, pour rendre les lois vénérables aux peuples, qu'ils ont souvent supposé qu'elles avaient été sanctionnées par la divinité même. Ainsi celles de Numa le furent par la nymphe Égérie; celles de Zaleucus, par Minerve; celles de Mahomet, par Dieu même, avec la médiation des anges. Mais ces législateurs, en voulant se procurer de grands avantages, tombèrent dans de grands inconvénients; car toute tromperie porte avec elle sa punition. Lorsque ces lois ne convenaient plus aux besoins des citoyens, ou qu'il fallait les appliquer à d'autres contrées, on ne pouvait les changer, parce que la divinité, qui les avait sanctionnées, était invariable. Ainsi les Turcs se sont abstenus de faire la conquête de plusieurs pays, parce qu'il n'y avait pas d'eaux courantes pour leurs ablutions légales. C'était encore pis, lorsque les peuples, en s'éclairant, venaient à connaître que la divinité

ne s'était point mêlée de leur législation ; alors ils passaient du mépris du législateur qui les avait trompés, au mépris de la loi. C'est ce qui est arrivé à plusieurs états et religions, dont la ruine n'a pas eu d'autre fondement. Il n'en est pas de même des lois sanctionnées par un monarque, qui les varie de concert avec son peuple, suivant ses besoins ; et les leur rend permanentes par la seule démonstration de leur utilité. Mais, comme aucune loi politique n'est bonne, si elle ne pose sur les lois de la nature, et que rien n'est permanent sans le secours de son Auteur, il est nécessaire que le roi sanctionne le code de nos lois, par une invocation religieuse qui le consacre à jamais aux sentiments du cœur, comme aux lumières de la raison. Le mot de sanction même semble venir de *sanctus*, saint. Ce préambule, digne du style d'Orphée ou de celui de Platon, doit précéder, comme un péristyle antique, le temple auguste de nos lois, élevé pour le bonheur

des hommes, et dédié à l'Éternel par le monarque qui doit en être le pontife.

Voilà ce que ma conscience m'oblige de dire sur les intérêts du roi, que je regarde comme inséparables de ceux du peuple. Quant au peuple, c'est vers lui que j'ai dirigé tous mes vœux, parce que je le considère comme la partie principale de l'état. Peut-être l'affection que je lui porte sous ce point de vue, m'aura fait illusion à moi-même : peut-être me reprochera-t-on d'avoir trop compté sur sa modération ou sa constance. On m'objectera sans doute que ses représentants, dont j'ai désiré qu'on augmentât le nombre dans l'assemblée nationale, ne sont déjà que trop puissants, puisqu'ils ont opéré dans l'état une si puissante et si grande révolution. J'ai parlé de cette révolution qui venait d'arriver, comme d'une suite nécessaire de l'insuffisance de ses représentants; et je suis persuadé que s'ils eussent balancé, par leur nombre, la pondération de ceux des

deux autres ordres, l'insurrection du peuple n'eût point eu lieu. C'est son désespoir qui l'a produite. D'ailleurs c'est une question de savoir qui, de l'armée qui est venue environner la capitale, ou du peuple qui y était renfermé, a rompu le premier l'équilibre des pouvoirs entre les députés des trois ordres. Ce serait encore une autre question à décider si le clergé et la noblesse ne se seraient pas plus écartés de la modération que le peuple, si, comme lui, ils avaient eu la toute-puissance. La guerre de la Ligue et celle de la Fronde, qui n'avaient pour but que des intérêts de corps ou de princes, ont versé sans comparaison plus de sang, et d'une manière plus illégale, que l'insurrection du peuple, qui a pour objet l'intérêt public. Il ne faut pas mettre sur son compte les émeutes occasionées par la cherté du blé, ainsi que les brigandages exercés dans plusieurs provinces. La plupart de ces troubles ont été excités par ses ennemis, qui cherchent à

le diviser afin de l'armer contre lui-même. Ce qu'il y a de certain, c'est que partout il s'oppose, de toutes ses forces, à ces désordres.

Maintenant que le peuple français a recouvré sa liberté par son courage, il doit s'en montrer digne par sa sagesse. Il doit rejeter avec horreur ces proscriptions illégales qui le feraient tomber lui-même dans les crimes de lèse-nation qu'il veut punir : il doit être en garde contre le zèle qui l'anime, et invoquer, pour son propre intérêt, la prudence des lois ; car il ne faut qu'une calomnie jetée par ses ennemis dans son sein exalté de l'amour du bien public, pour lui faire abattre de ses propres mains la tête du meilleur citoyen.

O peuple de Paris, qui servez d'exemple aux peuples des provinces ; peuple ingénieux, facile, bon, généreux, qui attirez dans votre sein les hommes de toutes les nations par l'urbanité de vos mœurs, songez que c'est à cette urbanité que vous avez dû en tout temps votre liberté mo-

rale, préférée même par des républicains à leur liberté civile ! Vous venez de briser les liens du despotisme ; ne vous en donnez point de plus insupportables par ceux de l'anarchie. Ceux-là ne tirent que d'un côté, ceux-ci de tous les côtés à-la-fois. C'est votre ensemble qui a fait votre force, à laquelle rien n'a pu résister. Mais ce n'est point à la force que Dieu a donné un empire durable, c'est à l'harmonie. C'est par leur harmonie que les petites choses se rassemblent et deviennent grandes ; et c'est souvent à cause de leurs forces que les grandes se séparent, se heurtent, se brisent et deviennent petites. D'où viennent tant de prétentions d'individus, de corps, de districts ; tant de motions et d'émotions ? Voulez-vous faire soixante cités dans une seule cité ? et, à votre exemple, les provinces feront-elles soixante républiques dans le royaume ? Que deviendrait alors la capitale ? Communes de Paris, en multipliant vos lois, vous multiplierez vos

liens; en vous divisant, vous vous affai-
bliriez; en courant chacune à part à la li-
berté, vous pouvez tomber tour-à-tour dans
l'esclavage, ou, ce qui est encore pis, dans
la tyrannie! Qu'avez-vous à craindre au-
jourd'hui pour vous, sinon vous-mêmes?
Vos ennemis principaux sont dispersés;
votre grand ministre des finances a été
rendu à vos vœux, et avec lui travaillent
dans le plus parfait concert les autres mi-
nistres du roi, remplis du même zèle pour
votre bonheur; les deux premiers ordres
de l'état vous ont fait des sacrifices qui ont
été au delà de vos désirs; les troupes
royales vous ont prêté serment de fidélité,
et vous avez des troupes nationales entiè-
rement à vos ordres; votre roi mérite
toute votre confiance, non-seulement pour
avoir ordonné ou préparé ces dispositions,
mais pour s'être abandonné sans réserve à
la vôtre, en venant sans garde et sans dé-
fense, au milieu de votre capitale pleine de
troubles, vous redemander votre amour,

comme un père qui ne vous avait jamais ôté le sien, et qui, en vous voyant armées de toutes sortes d'armes, pouvait douter s'il retrouverait en vous ses enfants. Pour l'amour de l'harmonie, sans laquelle il n'y a point de salut pour les peuples, reposez-vous de vos intérêts sur la vigilance de vos districts, composés de vos comités; que vos districts, de leur côté, s'en rapportent, sur l'ensemble de leurs opérations, à la sagesse de votre assemblée municipale, formée de vos députés, dont la prévoyance, le zèle et le courage, si bien dirigés par les deux chefs vertueux que vous avez vous-mêmes choisis, vous ont préservées du brigandage et de la famine dont vous étiez menacées. Que votre assemblée municipale se confie à son tour aux lumières et à la justice de l'assemblée nationale, que vous avez, conjointement avec les communes du royaume, chargée de vos doléances et revêtue du pouvoir législateur. C'est sur-tout sur cette assemblée auguste que vous devez établir votre

sécurité, parce qu'elle s'occupe du bonheur de tout le royaume, en liant à vos intérêts ceux des corps, des provinces et des nations, par une constitution sanctionnée du roi, chef auguste et nécessaire de la monarchie, dont votre capitale est le centre. Enfin vous devez mettre toute votre confiance dans la providence de l'Auteur de la nature, qui prépare souvent par des infortunes la félicité des grandes nations, comme la fécondité de l'automne par la rigueur des hivers; et qui, en vous donnant, après l'année la plus calamiteuse, la moisson la plus abondante qu'on ait vue de mémoire d'homme, verse déjà ses bénédictions sur une constitution qui sera fondée sur ses lois. Heureux si du sein de ma solitude, et des orages qui l'ont troublée, je fournis à ce vaisseau chargé de nos destins, et déjà mis sur le chantier, pour voguer sur la mer des siècles, je ne dis pas une voile ou un mât, mais seulement la plus simple manœuvre!

VŒUX

D'UN SOLITAIRE.

Le 1er mai de cette année 1789, je descendis, au lever du soleil, dans mon jardin, pour voir l'état où il se trouvait, après ce terrible hiver où le thermomètre a baissé, le 31 décembre, de 19 degrés au-dessous de la glace. Chemin faisant, je pensais à la grêle désastreuse du 13 juillet, qui avait traversé tout le royaume, mais qui, par la grace de Dieu, avait passé sur le faubourg où je demeure, sans y faire de mal. Je me disais : « Pour cette fois, rien » ne sera échappé, dans mon petit jardin, à » un hiver de Pétersbourg. »

En y entrant, je ne vis plus ni choux, ni artichauts, ni jasmins blancs, ni narcisses; presque tous mes œillets et mes hyacinthes

avaient péri; mes figuiers étaient morts, ainsi que mes lauriers-thyms, qui avaient coutume de fleurir au mois de janvier. Pour mes jeunes lierres, ils avaient, pour la plupart, leurs branches sèches, et leur feuillage couleur de rouille.

Cependant le reste de mes plantes se portait bien, quoique leur végétation fût retardée de plus de trois semaines. Mes bordures de fraisiers, de violettes, de thyms et de primevères, étaient toutes diaprées de vert, de blanc, de bleu et de cramoisi; et mes haies de chèvre-feuille, de framboisiers, de groseilliers, de rosiers et de lilas, étaient toutes verdoyantes de feuilles et de boutons de fleurs. Pour mes allées de vignes, de pommiers, de poiriers, de pêchers, de pruniers, de cerisiers et d'abricotiers, elles étaient toutes fleuries. A la vérité, les vignes ne commençaient qu'à entr'ouvrir leurs bourgeons; mais les abricotiers avaient déjà des fruits noués.

A cette vue, je me dis : « A quelque chose malheur est bon. Les calamités d'un pays peuvent servir aux prospérités d'un autre. Si toutes les plantes du midi de l'Europe ne peuvent

supporter les hivers de la France, il est évident que plusieurs arbres à fruits de la France peuvent résister aux hivers du nord. On peut cultiver dans les jardins de Pétersbourg, des cerises, des pêches précoces, des prunes de reine-claude, des abricots, des abricots-pêches, et tous les fruits qui peuvent mûrir dans le cours d'un été; car l'été y est encore plus chaud qu'à Paris. » Cette réflexion me fit d'autant plus de plaisir, que je n'avais vu, en 1765, à Pétersbourg, d'autres arbres que des pins, des sorbiers, des érables et des bouleaux.

Quoique je n'aie sur le globe d'autre propriété foncière, qu'une petite maison et son petit jardin d'un demi-quart d'arpent, que j'habite dans le faubourg Saint-Marceau, j'aime à m'y occuper des intérêts du genre humain; car il s'est occupé des miens dans tous les temps et dans tous les lieux. Il est certain que mes cerisiers viennent originairement du royaume de Pont, d'où Lucullus les apporta à Rome, après avoir défait Mithridate. Je ne doute pas que mes abricotiers, dont le fruit s'appelle en latin *malum arme-*

niacum, ne descendent, de greffes en greffes, d'un arbre de leur espèce, apporté d'Arménie par les Romains. Suivant le témoignage de Pline, mes vignes tirent leur origine de l'Archipel, mes poiriers du mont Ida, et mes pêchers de la Perse; après que ces contrées eurent été subjuguées par les Romains, qui avaient coutume d'amener dans leur pays, non seulement les rois, mais les arbres de leurs ennemis, en triomphe. Quant aux choses qui sont à mon usage habituel, je dois certainement mon tabac, mon sucre et mon café, aux pauvres nègres d'Afrique, qui les cultivent en Amérique sous les fouets des Européens. Mes manchettes de mousseline viennent des bords du Gange, si souvent désolés par nos guerres. Pour mes livres, ma plus douce jouissance, j'en ai obligation à des hommes de tous les pays, et sans doute aussi à leurs infortunes. Je dois donc m'intéresser à tous les hommes, puisqu'ils travaillent pour moi par toute la terre, et que j'ai lieu d'espérer que ceux qui m'y ont devancé, ayant principalement contribué à mon bonheur par leurs maux, je puis aussi con-

courir, par les miens, au bonheur de ceux qui doivent m'y survivre.

Il n'est pas douteux que je ne doive les premiers témoignages de ma reconnaissance aux hommes auxquels je suis redevable des premiers besoins de la vie; par exemple, à ceux qui me préparent mon pain et mon vin, qui filent mon linge et mes habits, qui défendent mes possessions, etc. ... c'est-à-dire aux hommes de ma nation.

En pensant donc aux révolutions de la nature qui avaient désolé la France, l'année dernière, je songeai à celles de l'état qui les avaient accompagnées, comme si tous les malheurs s'entre-suivaient. Je me rappelai l'édit imprudent qui avait permis l'exportation des grains, lorsque nous n'en avions pas notre provision assurée; cette banqueroute publique qui avait plané sur nos fortunes, dans le même temps que ce nuage affreux de grêle traversait nos campagnes; l'épuisement total de nos finances, qui avait fait périr plusieurs branches de notre commerce, comme ce terrible hiver plusieurs de nos arbres fruitiers; enfin, ce nombre infini de pauvres ou-

vriers, que le concours de tant de fléaux aurait fait mourir de misère, de froid et de faim, sans les secours de leurs compatriotes.

Je pensai alors au ministre des finances, dont le retour a rétabli le crédit public, et a été pour nous comme celui de l'étoile du matin, après une nuit orageuse; aux États généraux qui allaient, avec le printemps, faire renaître de plus beaux jours; et je me dis : Les royaumes ont leurs saisons, comme les campagnes; ils ont leur hiver et leur été, leurs grêles et leurs rosées : l'hiver de la France est passé, son printemps va revenir. Alors, plein d'espérance, je m'assis au bout de mon jardin, sur un petit banc de gazon et de trèfle, à l'ombre d'un pommier en fleurs, vis-à-vis une ruche dont les abeilles voltigeaient en bourdonnant de tous côtés.

A la vue de ces abeilles si actives, dont la ruche n'avait eu d'autre abri, pendant l'hiver, que le creux d'un rocher, je me rappelai qu'elles n'avaient point essaimé au mois de juin, et qu'il en était arrivé de même à la plupart de celles du royaume, comme si elles avaient prévu qu'elles auraient besoin d'être

rassemblées en grand nombre pour se tenir chaudement pendant la rigueur d'un hiver extraordinaire. D'un autre côté, comme je n'ai enlevé aux miennes aucune portion de leur miel, et que jamais elles n'en exportent, elles ont passé dans l'abondance des vivres, une saison où quantité de mes compatriotes en ont manqué. En voyant que l'instinct de ces petits animaux avait surpassé l'intelligence humaine, je me dis : « O heureuses »les sociétés des hommes, si elles avaient »autant de sagesse que celles des abeilles ! » et je me mis à faire des vœux pour ma patrie.

Je me représentai les 24 millions d'hommes qui composent, dit-on, le peuple français, non comme de sages abeilles, qui naissent avec tout leur instinct; mais comme un seul homme, qui vit depuis plus de trois mille ans, et qui n'acquiert son expérience qu'en passant, comme l'homme, par un long cercle de maux, d'erreurs et d'infirmités.

D'abord enfant du temps des Gaulois, il a été, pendant plusieurs siècles, au maillot, entouré par les druides des bandes de la superstition; puis adolescent sous les Romains,

qui le conquirent et le policèrent, il s'instruisit, sous le joug grave de ses maîtres, des arts, des sciences, de la langue et des lois qui le régissent encore aujourd'hui : ensuite, devenu un jeune homme sous les Francs indisciplinés, qui se confondirent avec lui, il s'est livré, pendant leur anarchie, à toute la fougue de la jeunesse, et a passé un grand nombre d'années dans les fureurs des guerres civiles. Enfin, depuis Charlemagne, éclairé de quelques lumières par le retour des lettres, qui commencèrent à se naturaliser sous François Ier, comme un jeune homme qui se forme pour le commerce du monde, il a cherché les plaisirs de l'amour et de la gloire. Son goût de galanterie et d'héroïsme s'est épuré sous Henri IV, et s'est perfectionné sous Louis XIV. A cette dernière époque, l'amour des conquêtes utiles a paru l'occuper principalement; il est devenu ambitieux comme un homme dont la jeunesse se passe, et qui cherche à s'établir d'une manière solide. Mais bientôt convaincu par son expérience qu'on ne peut trouver son bonheur dans le malheur d'autrui, il a commencé à s'occuper de ses véritables intérêts,

de son agriculture, de ses manufactures, de son commerce, de ses grands chemins, de ses établissements aux colonies, etc.... Il a cherché alors à se délivrer des préjugés de son enfance, des fausses vues de son adolescence, des vanités de sa jeunesse, et il est entré ainsi dans l'âge mûr. Sa raison a fait, d'année en année, de nouveaux progrès. Il sent aujourd'hui, sous Louis XVI, que la gloire de ses rois ne consiste que dans son bonheur. De son côté, il s'occupe plus du soin de rendre sa vie tranquille que brillante, et commode que fastueuse.

On peut suivre, dans tous les siècles, les périodes de son caractère, par celles de son costume. Du temps des Gaulois, presque nu comme un enfant, et coiffé de sa simple chevelure, il ne portait que des sayons. Il s'est vêtu, sous les Romains, de toges et de robes écourtées, comme un étudiant. Toujours armé sous les Francs, il s'est couvert de brassarts, de cuissarts, de cottes-de-mailles et de casques. Depuis François Ier jusqu'à Henri IV, et même jusqu'à Louis XIV, il s'est mis en pourpoint découpé en fraises, en plumes, en

trousses et en rubans, sans toutefois quitter son épée, comme un jeune homme qui fait l'amour. Sous Louis XIV, devenu plus grave, il a ajouté à sa parure d'amples canons et une énorme perruque. Aujourd'hui, comme un homme mûr qui cherche ses commodités, il préfère un chapeau sur sa tête à un chapeau sous le bras, une canne à une épée, et un manteau à une armure.

Pendant que le peuple français se disposait par les mœurs et la philosophie, à une vie plus heureuse et à un ensemble national, l'administration, soumise à d'anciennes formes, suivait toujours son ancien cours. A chaque révolution de l'esprit public, elle avait adopté des lois nouvelles, sans abroger les anciennes; des besoins nouveaux, sans retrancher les superflus; et s'était plus occupée de la fortune des courtisans, que de celle des sujets. Ainsi, d'incohérences en incohérences, d'impôts en impôts, de dettes en dettes, elle s'est trouvée sans argent et sans crédit, avec un peuple sans moyens. Alors, elle s'est vue dans la nécessité de convoquer les États généraux, pour préserver d'une ruine uni-

verselle la nation, dont le peuple est par-tout la base fondamentale.

Cependant ce peuple, devenu majeur par tant de siècles d'expérience et d'infortune, traîne encore après lui les lisières de son enfance. Des corps se sont présentés, se disant chargés de sa tutelle, et ont prétendu le ramener aux anciennes formes de la monarchie, c'est-à-dire le remettre, avec ses lumières, son étendue et sa puissance, dans le même berceau où il a été si long-temps faible, trompé et misérable.

Mais quel corps de la monarchie pourrait être rappelé aujourd'hui à ses anciennes formes? A commencer par celui qui en est le chef auguste, le roi pourrait-il être ramené aux temps où le peuple, joint à l'armée, l'élisait au champ de Mars, en l'élevant sur un bouclier? Et quand Louis XVI lui-même voudrait descendre du trône, pour rétablir le peuple dans ses anciens droits, ne se jetterait-il pas à ses pieds, pour le supplier de ne pas le livrer aux fureurs des guerres civiles qui ont ensanglanté les premiers temps de la monarchie, par l'élection de ses rois?

Le clergé voudrait-il revenir aux anciens temps où il prêcha l'Évangile dans les Gaules, comme les apôtres, pieds nus, vêtu d'une seule robe, et un bâton de voyageur à la main, devenu, par la munificence de ce même peuple, une crosse pontificale? Les nobles voudraient-ils voir renaître ces temps anciens, où ils se mettaient au service des grands pour avoir de la protection et du pain, toujours prêts à verser leur sang pour des querelles qui leur étaient étrangères? Qu'ils jugent de l'état de leurs ancêtres sous le régime féodal, par celui des nobles polonais de nos jours! Enfin, le parlement lui-même voudrait-il revenir à ces temps, qui ne sont pas bien anciens, où la plupart de ses membres n'étaient que les scribes et les gens d'affaires des grands, qui alors ne savaient pas même écrire, et s'en faisaient honneur?

L'homme faible cherche par-tout le repos. S'il manque de lois, il se repose de sa législation sur un législateur. S'il a besoin de lumières, il se repose de sa doctrine sur un docteur. Par-tout, il établit des bases pour reposer sa faiblesse; mais par-tout la nature les

renverse, et le force, à son exemple, de se lever et de combattre. Elle-même n'a composé ce globe et ses habitants, que de contraires qui luttent sans cesse. Notre sol est formé de terre et d'eau; notre température, de chaud et de froid; notre jour, de lumière et de ténèbres; l'existence des végétaux et des animaux, de leur jeunesse et de leur vieillesse, de leurs amours et de leurs guerres, de leur vie et de leur mort. L'équilibre des êtres n'est établi que sur leurs combats. Il n'y a de durable que leur écoulement, d'immuable que leur mobilité, de permanent que leur ensemble; et la nature, qui varie à chaque instant leurs formes, n'a de lois constantes que celles de leur bonheur.

Pour nous, déjà si éloignés des antiques lois de la nature, par les lois mêmes de nos sociétés, où les anciens droits de l'homme sont méconnus, nos opinions, nos mœurs et nos usages varient d'année en année. Les siècles nous roulent et nous déforment sans cesse, en nous poussant vers l'avenir. Rappeler aux anciennes formes de son origine un peuple éclairé, puissant, immense, c'est

vouloir renfermer un chêne dans le gland d'où il est sorti.

Comment donc nos rois voudraient-ils rappeler le peuple français à ses anciennes formes, c'est-à-dire, à ses anciennes erreurs et à son ancienne ignorance ? N'est-ce pas à ce qu'il a produit dans les derniers siècles, c'est-à-dire, aux derniers fruits de son industrie, que nos rois, qui buvaient jadis dans des cornes d'élan, qui erraient çà et là dans les forêts des Gaules, parcourant de temps en temps leur capitale sans pavé, dans un chariot traîné par des bœufs, doivent aujourd'hui les délices de leurs châteaux et la magnificence de leurs équipages ? N'est-ce pas par les leçons tardives de son expérience, qu'ils ne craignent plus d'être détrônés par les maires de leurs palais ? N'est-ce pas à ces leçons qu'ils doivent, ainsi que leurs descendants, leur permanence sur le trône, suivant des lois inébranlables comme l'amour de ce peuple éclairé ? O Henri IV ! que seraient devenus vos droits attaqués par Rome, par l'Espagne, et par des grands ambitieux de votre royaume, sans l'amour de votre peuple, qui, malgré les

anciennes formes qu'on vous opposait à vous-même, vous appelait à le délivrer de ses tyrans ? Comment le clergé, ministre d'une religion amie du genre humain, voudrait-il soumettre aux anciennes formes du druidisme, le peuple français sous le règne de Louis XVI ? C'est ce même peuple qui, se rangeant en foule autour des premiers missionnaires des Gaules, fit ployer ses chefs barbares sous le joug du christianisme. Ce fut le peuple qui, par le pouvoir tout-puissant de ses opinions, éleva l'abbaye à l'opposite du château, et le clocher à celui de la tour. Il opposa la crosse à la lance, la cloche à la trompe, et les légendes des saints aux archives des barons; monument contre monument, bronze contre bronze, tradition contre tradition. Comment les nobles de nos jours pourraient-ils regarder le peuple comme flétri, de tout temps, par la puissance féodale de leurs ancêtres, eux qui comptent dans leur propre sein si peu de familles qui remontent au delà du 14e siècle ? Mais, s'il était vrai que leurs ancêtres eussent réduit jadis le peuple en servitude, comment oseraient-ils, aujourd'hui, faire valoir leurs

anciens priviléges auprès de ce même peuple, non pour l'avoir jadis défendu ou protégé, comme doivent faire les nobles de toute nation, mais pour l'avoir conquis et opprimé; non pour l'avoir servi, mais asservi; non comme les descendants de ses patriciens, mais de ses tyrans? Sont-ce là les titres qu'ont fait valoir auprès de lui les Bayard, les du Guesclin, les Crillon, les Montmorency, qui ont fait tant de prouesses pour obtenir de vivre dans sa mémoire jusqu'à nos jours? Que dis-je! nos nobles, si remplis aujourd'hui d'humanité et du véritable honneur, pourraient-ils, dans un siècle éclairé, mépriser cette foule d'hommes paisibles et bons qui s'occupent de leurs plaisirs, après avoir pourvu à tous leurs besoins, et du sein desquels sortent ces braves grenadiers qui, après leur avoir frayé le chemin des honneurs aux dépens de leur sang, retournent à leurs charrues, servir dans l'obscurité cette même patrie qui fait un partage si inégal de ses récompenses? Comment, enfin, le parlement pourrait-il réduire aux anciennes formes de la servitude, un peuple qui lui a donné en

quelque sorte la puissance tribunitive, et du sein duquel il est sorti lui-même ?

Après tout, est-il bien vrai que le peuple français ait toujours été sous la tutelle féodale de ses chefs ? Quelques écrivains ont avancé qu'il était serf dans son origine. Mais, soit qu'on rapporte cette origine au temps des Gaulois, des Romains ou des Francs, qui sont les trois grandes époques de son histoire, on verra qu'il a toujours été libre.

Les Gaulois, qui firent sous Brennus une invasion en Italie, et brûlèrent la ville de Rome, ressemblaient beaucoup aux Sauvages de l'Amérique, qui certainement ne font pas la guerre avec des esclaves. L'esclavage ne s'établit que chez les peuples riches et policés, comme ceux de l'Asie, et il est le fruit de leur despotisme, qui est toujours proportionné à leurs richesses. Les peuples pauvres et sauvages sont toujours libres; et quand ils font des prisonniers de guerre, ils les incorporent avec eux, à moins qu'ils ne les vendent, ne les mangent ou ne les sacrifient à leurs dieux. L'opulence fait des mêmes citoyens des despotes et des esclaves; mais la

pauvreté les rend tous égaux. Nous en voyons des exemples dans nos sociétés. Les domestiques d'un homme riche, et même ses amis quand ils sont pauvres, se tiennent dans ses antichambres, et ne paraissent qu'avec respect en sa présence; mais les domestiques de nos paysans sont familiers avec leurs maîtres, se mettent à table avec eux, et obtiennent même leurs filles en mariage.

Lorsque les Gaulois commencèrent à se civiliser et à chercher la fortune, ils se louaient dans les armées romaines, comme des hommes libres. Je crois même que César remarque qu'il n'y avait point d'armées où on ne trouvât des soldats gaulois. Nous voyons dans Hérodote et Xénophon, que les Grecs, si amoureux de leur liberté, se mettaient aux gages même des rois de Perse, quoique ennemis naturels de leur patrie. Nous trouvons des usages semblables chez les Suisses de nos jours. Ces coutumes sont communes à tous les peuples libres, et elles n'existent point chez les peuples régis par le despotisme, ni même par l'aristocratie. Vous ne verrez à la solde d'aucune puissance de l'Europe, des

régiments formés de Russes, de Polonais ou de Vénitiens. A la vérité, la constitution politique des Gaules accordait plusieurs prérogatives injustes aux chefs des Gaulois et à leurs Druides, ainsi que l'a remarqué César; et ce fut sans doute par ses défauts antipopulaires, qu'elle fut aisément renversée par celle des Romains. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Gaulois adoptèrent des Romains, leur religion, leurs lois, leurs coutumes, et jusqu'à leurs habillements. Nous nous gouvernons en partie par le droit romain, et nos magistrats, ainsi que les professeurs de nos universités, portent encore la toge romaine. Notre langue française est dérivée de la langue latine. Ces révolutions ne sont point des effets naturels de la conquête et du pouvoir des peuples conquérants; mais des preuves que les peuples conquis sont mécontents de leur ancienne constitution. Les Romains n'étaient jaloux que de la puissance; ils étaient indifférents sur tout le reste. Les Grecs conservèrent sous leur empire, leur langue, leur religion, leurs lois et leurs mœurs, dont nous voyons encore des traces, même sous l'em-

pire des Turcs. Enfin, un peuple conquis reste tellement attaché à sa constitution, quand il la trouve bonne, qu'il y soumet quelquefois le peuple conquérant. C'est ce que nous pouvons voir par l'exemple des Tartares, qui ont toujours adopté les lois et les coutumes de la Chine, après s'en être rendus maîtres. D'un autre côté, ces révolutions morales ne se font point chez des peuples esclaves. Il est très-remarquable que les peuples occidentaux de l'Asie n'ont rien adopté des Grecs ni des Romains qui les ont subjugués, pas même le langage. On ne parle ni latin ni grec en Asie. Un peuple esclave tient à sa constitution par l'esprit de servitude, comme un peuple libre par le sentiment de la liberté; mais celui-ci en change lorsqu'il en est mécontent.

Quoi qu'il en soit, les Romains donnèrent les droits de citoyens romains aux habitants de plusieurs villes, et même de quelques provinces des Gaules; ce qu'ils n'auraient pas fait si elles avaient été peuplées d'esclaves. Quantité de Romains s'établirent ensuite dans les Gaules. L'empereur Julien aimait le séjour de Paris, « à cause, disait-il,

»du caractère grave de ses habitants, qui se »rapprochait du sien. »Le caractère parisien a bien changé depuis, quoique le climat de Paris soit resté le même. Mais ce n'est pas le climat qui fait le caractère d'un peuple, comme tant d'écrivains l'ont dit d'après Montesquieu; c'est la constitution politique. Les Gaulois, simples et féroces sous les Druides, furent sérieux sous les graves Romains, toujours gouvernés par la loi; et *gais* sous les Francs, amis de l'indépendance; parce que n'ayant jamais eu de bonne constitution, ils en changèrent à ces trois époques. Indépendamment de la gaieté des Gaulois, qui ne date que des Francs, et qui est une preuve morale de leur liberté, j'en trouve une autre qui n'est pas moins forte, en ce que les deux peuples n'ont plus porté que *le* même nom; ce qui n'arrive jamais lorsque le peuple conquérant ne se confond pas avec le peuple conquis : témoin, de nos jours, les Turcs et les Grecs, les Mogols et les peuples de l'Indoustan, les Espagnols et les Indiens de l'Amérique et du Pérou, les Anglais et les Indiens orientaux, les habitants

de nos colonies et les Nègres. Au contraire, les Tartares qui ont conquis la Chine, se sont confondus avec les Chinois, et ne forment plus avec eux qu'une seule nation, ainsi que les peuples du nord et de l'orient, qui, tels que les Vandales, les Goths, les Normands, etc., s'amalgamèrent avec les peuples de l'Europe, chez lesquels ils firent des invasions. D'ailleurs, il est prouvé par l'histoire que le peuple gaulois était libre sous la première race des rois francs, puisqu'il les élisait avec l'armée.

Du temps de Charlemagne, il y avait quantité d'hommes libres en France. Aurait-ce été avec des esclaves, condamnés nécessairement à l'ignorance dans un siècle de barbarie, que ce grand prince aurait formé ses écoles, ses académies et ses cours de justice, dont les membres, d'un autre côté, ne pouvaient sortir de cette noblesse militaire, qui alors n'estimait que la gloire des armes. Une preuve évidente de l'existence de ces hommes libres, c'est que Charlemagne les convoque nommément à ses États généraux avec les barons et les évêques. Il y a plus;

c'est que dans l'assemblée de 806, où il partagea, quelques années avant sa mort, ses états entre ses trois enfants, par un testament confirmé par les seigneurs français et le pape Léon, « il laissa à ses peuples la »liberté de se choisir un maître, après la »mort des princes, pourvu qu'il fût du sang »royal ; » liberté que le président Hénault juge digne d'être remarquée.

A la vérité, une partie du peuple des campagnes fut asservie à la glèbe, par des chefs qui usurpèrent des droits qui ne leur appartenaient pas. Voici ce qu'en dit le président Hénault, dans ses Remarques particulières sur les rois de France de la seconde race :

« On peut distinguer les terres possédées »par les Francs, depuis leur entrée dans les »Gaules, en terres saliques et en bénéfices »militaires.

»Les terres saliques étaient celles qui leur »échurent par la conquête, et elles étaient »héréditaires. Les bénéfices militaires, insti- »tués par les Romains avant la conquête des »Francs, étaient un don du prince ; et ce

» don n'était qu'à vie : il a donné son nom aux
» bénéfices possédés par les ecclésiastiques.
» Les Gaulois, de leur côté, réunis sous la
» même dénomination, continuèrent de jouir,
» comme du temps des Romains, de leurs
» possessions en toute liberté, à l'exception
» des terres saliques dont les Français s'é-
» taient emparés, qui ne devaient pas être
» considérables, vu le petit nombre des
» Français et l'étendue de la monarchie. Les
» uns et les autres, quelle que fût leur nais-
» sance, avaient droit aux charges et aux gou-
» vernements, et étaient employés à la
» guerre, sous l'autorité du prince qui les
» gouvernait. La constitution du royaume de
» France est si excellente, qu'elle n'a jamais
» exclu et n'exclura jamais les citoyens nés
» dans le plus bas étage, des dignités les plus
» relevées. » Matharel, réponse au livre
d'Hotman, intitulé Franco-Gallia.

« Vers la fin de la seconde race, un nou-
» veau genre de possession s'établit sous le
» nom de fief. Les ducs ou gouverneurs des
» provinces, les comtes ou gouverneurs des
» villes, les officiers d'un ordre inférieur,

»profitant de l'affaiblissement de l'autorité »royale, rendirent héréditaires dans leurs »maisons, des titres que jusque-là ils n'a-»vaient possédés qu'à vie; et, ayant usurpé »également et les terres et la justice, s'éri-»gèrent eux-mêmes en seigneurs proprié-»taires des lieux dont ils n'étaient que les »magistrats, soit militaires, soit civils, »soit tous les deux ensemble. Par-là fut »introduit un nouveau genre d'autorité »dans l'état, auquel on donna le nom de »suzeraineté; mot, dit Loiseau, qui est »aussi étrange que cette espèce de seigneurie »est absurde.

»La noblesse, ignorée en France jusqu'au »temps des fiefs, commença avec cette nou-»velle seigneurie; en sorte que ce fut la pos-»session des terres qui fit les nobles, parce »qu'elle leur donna des espèces de sujets »nommés vassaux, qui s'en donnèrent à leur »tour par des sous-inféodations; et ce droit »des seigneurs fut tel, que les vassaux »étaient obligés, dans de certains cas, de »les suivre à la guerre contre le roi même.»

Ces faits sont si connus, qu'ils ont été ci-

tés dans un ouvrage publié en faveur de la liberté du peuple, par un député même de la noblesse du Vivarais aux États généraux actuels. Je les ai rapportés pour faire deux réflexions bien importantes : la première, c'est que des hommes comblés des bienfaits du roi, se constituant en corps aristocratique, ont pu obliger les sujets du roi de les suivre à la guerre contre lui-même; la seconde, c'est que rien n'est si aisé et si commun pour des corps aristocratiques, que d'attenter aux droits d'un peuple qui n'a point de représentants auprès de son prince, et aux intérêts d'un prince qui n'a point de liaison avec son peuple. Il n'est pas besoin pour la France de recourir aux usurpations des ducs, des comtes et de leurs subordonnés, du temps de la seconde race de nos rois; nous en avons vu de plus grandes de nos jours. Les Gaulois, sous les Francs, leurs vainqueurs, pouvaient parvenir aux premières dignités de l'état, quelle que fût leur naissance; mais une ordonnance du département de la guerre a déclaré, le 22 mai 1781, sous un roi ami du peuple, qu'aucun

homme non noble ne pourrait devenir officier militaire; et a ôté ainsi à vingt-quatre millions d'hommes, jusqu'à l'honneur d'être lieutenant de milice.

Que devient donc aujourd'hui l'axiome de Matharel sur l'excellence de notre constitution, « qui n'a jamais exclu et n'exclura jamais les citoyens nés dans le plus bas étage, des dignités les plus relevées ? » Cependant aucun des corps qui se disent chargés du maintien de notre ancienne constitution, et qui veulent nous y rappeler, n'a réclamé contre cette dernière injustice, parce qu'elle n'intéressait que les anciens droits du peuple; et le peuple n'a jamais pu défendre ses droits, parce qu'il n'a point de représentants auprès de son prince.

Quoi qu'il en soit, quelle famille noble de nos jours pourrait prouver sa descendance des usurpateurs de la noblesse, sous la fin de la seconde race de nos rois; et qu'en pourrait-elle conclure contre la liberté du peuple? Une famille de princes nationaux du temps des Gaulois, a pu être réduite à l'esclavage sous les Romains; et une famille

d'esclaves sous les Romains, devenir noble sous les Francs : car les peuples conquérants ont souvent la politique, pour asservir les peuples conquis, d'y abaisser ce qui est élevé, et d'y élever ce qui est abaissé. Quel homme aujourd'hui pourrait prouver seulement qu'il descend des Gaulois, des Romains ou des Francs? Des spéculateurs en politique ont cru reconnaître les Gaulois dans nos paysans, les Romains dans nos bourgeois, et les Francs dans les nobles. Mais les Goths, les Alains, les Normands, ne sont-ils pas venus, par leurs incursions et leurs conquêtes, confondre encore ces trois ordres de citoyens? Les Anglais n'en firent-ils pas autant, lorsqu'ils s'emparèrent de la plus grande partie du royaume? Après ces bouleversements de la guerre, sont venus ceux du commerce. Quantité d'Italiens, d'Espagnols, d'Allemands, d'Anglais, se sont établis chez nous, et s'y établissent encore tous les jours. Toutes ces nations se sont confondues, par des alliances, avec toutes les classes de nos citoyens, dont les races d'ailleurs se sont croisées, depuis les plus illustres jusqu'aux plus

humbles, par des mariages de finance : notre peuple est formé des ruines de tous ces peuples, comme le sol qui produit nos moissons est composé des débris des chênes et des sapins de nos anciennes forêts. Il y a peut-être tel misérable charretier, qui roule toute l'année depuis le fond de l'Auvergne jusqu'à Paris, et depuis Paris jusqu'au fond de l'Auvergne, dont les aïeux donnèrent des fêtes au peuple romain, et coururent dans le cirque sur de superbes quadriges ; et tel pauvre enfant qui grimpe dans nos cheminées pour les ramoner, descend peut-être de ces fiers Gaulois qui mirent le feu à Rome, et escaladèrent le Capitole. Nous tirons avec empressement du sein de la terre, des urnes mutilées, des inscriptions obscures, des bronzes rongés de vert-de-gris, pour y chercher les noms de ces anciennes familles ; mais leurs descendants sont encore dans la vie, et nous en offriraient les médailles vivantes, si nous en savions déchiffrer les empreintes. Une ville d'Italie se vante de les connaître ; et pendant que toute cette contrée fait un commerce de ses monuments de pierre, Mi-

lan fournit, pour fort peu d'argent, des lettres de noblesse et des armoiries antiques aux familles les plus obscures de l'Europe, sur leurs simples noms. Mais à quoi sert cette vanité? notre noblesse n'est pas moins que notre peuple l'ouvrage du temps, qui dissout et recompose toute chose avec les mêmes éléments. Si les sables de la mer sont des débris de ses rochers, ses rochers, à leur tour, ne sont que des amalgames de ses sables.

Non-seulement le peuple est composé dans l'origine, des mêmes familles que son clergé et sa noblesse; mais c'est lui qui est en particulier l'unique cause de la splendeur de ces deux corps; c'est de son sein que sortent les hommes chargés de leur éducation, et de leur inspirer de l'honneur et de la vertu; c'est lui qui est la principale source de la lumière, de l'industrie et de la puissance même militaire; c'est lui seul qui fait fleurir l'agriculture et le commerce. Que dis-je? le peuple est tout; il est le corps national, dont les deux autres ordres ne sont que des membres accessoires; il peut exister sans eux, et

ils ne peuvent être sans lui. On n'a jamais vu de nation formée uniquement de prêtres ou de nobles ; mais il y a eu beaucoup de nations florissantes formées du simple peuple. Les Romains ont subsisté long-temps sans corps de clergé. Leurs magistrats étaient leurs pontifes. La plupart des républiques grecques, avec le même régime, n'avaient point de corps de nobles ; et quoique quelques écrivains aient avancé que la noblesse *était* le plus ferme appui des monarchies, il est certain que la plus ancienne monarchie qui soit au monde, la Chine, n'a jamais su ce que c'était qu'un gentilhomme. Il n'y a de noble à la Chine que la famille de Confucius; et sa noblesse est fondée, non sur ce que Confucius asservit ses concitoyens par les armes, par l'intrigue ou par l'argent, mais sur ce qu'il les éclaira de ses lumières et de ses vertus. Ses descendants, distingués par quelques honneurs, n'ont d'ailleurs aucun droit aux charges et dignités de l'empire, et ils n'y parviennent, comme les autres sujets, que par leur mérite personnel. Il n'y a point de nobles dans les états despotiques de la

Turquie et de la Perse, où le pouvoir absolu de leurs monarques a besoin, cependant, d'hommes qui leur soient dévoués.

« Au contraire, le peuple est tellement la base de la puissance publique, même dans les monarchies, que l'état est tombé, dès que le clergé et la noblesse ont séparé leurs intérêts des siens : c'est ce que prouve le bas Empire des Grecs, où ces deux ordres s'étant emparés de tout, sous des princes faibles, le peuple, sans patriotisme et sans propriétés, laissa les Turcs renverser le trône. On en voit aujourd'hui un exemple semblable dans le Mogol, où le peuple, séparé de ses brames et de ses naïres, voit avec indifférence des poignées d'Européens s'emparer de son gouvernement et de son pays. Nous devons nous rappeler nous-mêmes, ou plutôt nous devons oublier à jamais quels ont été les auteurs de tant de guerres civiles, qui ont désolé pendant si long-temps notre monarchie, et qui s'efforcèrent de la renverser, en y appelant même les étrangers : certainement ce ne fut pas le peuple. Mais rien n'est plus frappant à cet égard que ce qui s'est

passé de nos jours en Pologne. D'abord la noblesse aristocratique de ce pays a éprouvé, dans tous les temps, une suite perpétuelle d'infortunes, uniquement pour s'être séparée de son peuple ; et si elle fit autrefois quelques conquêtes sur les Russes, les Prussiens et les peuples de l'Autriche, c'est que leur régime féodal était alors plus mauvais que celui de la Pologne. Mais lorsque la noblesse de chacune de ces nations a été forcée de se rapprocher de son peuple, non en l'élevant à elle par des lois équitables, mais en descendant vers lui par le poids du gouvernement despotique, qui rend tous les sujets égaux, elle a formé avec lui un ensemble national, auquel la noblesse polonaise, livrée à elle seule, n'a pu résister. Celle-ci donc a vu, il y a quelques années, sa monarchie partagée par les trois puissances voisines, qui n'ont employé contre ses diètes patriciennes qu'un bien petit nombre de régiments plébéiens; et malgré les circonstances favorables où elle se trouve aujourd'hui, par la guerre des Turcs qui embarrasse la Russie et l'Autriche, et par la

faveur particulière du roi de Prusse, elle fait de vains efforts pour recouvrer son indépendance, parce qu'elle n'appelle point son peuple à la liberté.

Le peuple est donc tout, même dans les monarchies. « Les peuples ne sont pas faits » pour les rois, mais les rois sont faits pour » les peuples, » a dit Fénelon, d'après les lois de la justice universelle; à plus forte raison le clergé et la noblesse. C'est au peuple que tout doit se rapporter, prêtres, nobles, officiers, soldats, magistrats, ministres, rois; comme les pieds, les mains, la tête, et tous les sens se rapportent au tronc dans le corps humain. Le bonheur du peuple est la loi suprême, ont dit les anciens : *Salus populi, suprema lex esto.*

Depuis les trois seigneurs persans, Othanès, Mégabise et Darius, qui réduisirent à l'état démocratique, aristocratique et monarchique, les formes de gouvernement que chacun d'eux voulait donner à la Perse, on a souvent agité quelle était la meilleure des trois; comme s'il était impossible qu'il y en eût d'autres. Pour moi, considérant com-

bien, depuis ce temps-là, il y a eu dans tous les pays de différentes sortes de gouvernements, qui ne sont point compris dans cette division, je crois qu'une nation peut exister sous toutes sortes de formes, pourvu que le peuple y soit heureux ; comme un homme peut vivre par-tout de toutes sortes de régimes, pourvu que son corps se porte bien.

En effet, les mœurs des nations ne sont pas moins variées que celles des particuliers. Il y a des peuples qui vivent errants dans les déserts, comme les Arabes et les Tartares ; et d'autres qui ne sortent point de leur pays, comme les Chinois : il y en a qui se répandent chez toutes les nations, comme les Juifs et les Arméniens ; et d'autres ne communiquent avec aucun étranger, comme les Japonais ; d'autres se rassemblent en nombre infini dans des villes, comme les peuples policés ; et d'autres se dispersent en familles solitaires et vivent dans des hippas, comme les insulaires de la Nouvelle-Zélande.

Les gouvernements des hommes ne sont pas moins différents que leurs mœurs. A commencer par l'état monarchique, s'il y a

quantité de pays régis par un seul roi, il en a existé de très-florissants où il y en a eu deux à-la-fois, comme à Lacédémone : je crois même qu'il ne serait pas impossible d'en trouver qui aient été bien gouvernés par des triumvirs. Quant à la nature des monarchies, il y en a d'héréditaires par les mâles, du père au fils, comme la nôtre; d'autres le sont par les femmes, de l'oncle au neveu, comme en certains royaumes d'Afrique et d'Asie; dans d'autres, le souverain peut choisir son successeur dans sa famille, comme en Turquie, à la Chine et en Russie; d'autres sont électives dans un corps de nobles, par les nobles seuls, comme en Pologne; d'autres sont balancées par un sénat de prêtres, comme chez les Juifs, ou par un corps de soldats, comme à Alger. Quant aux aristocraties, il y en a qui ont choisi leurs chefs dans un corps de religieux nobles et guerriers, comme à Malte; d'autres dans un corps d'esclaves-soldats, comme les douze beys de l'Égypte choisis parmi les mamelucks; d'autres dans un sénat de nobles légistes, comme à Gènes et à Venise. Quant aux démocraties, elles

élisent leurs chefs dans un corps de marchands, comme la Hollande; ou de laboureurs, comme la Suisse; ou dans des étrangers qui passent, comme la petite république de Saint-Marin. D'autres ont été mêlées d'aristocratie et de démocratie, comme la république romaine; d'autres des trois gouvernements à-la-fois, comme l'Angleterre.

J'observe que tous ces gouvernements ont eu également des origines faibles; que ceux qui n'ont pas pris d'accroissement, ou qui l'ont perdu après l'avoir acquis, n'ont eu pour but que la puissance d'un seul corps; tels ont été ceux de Pologne, de Gènes, de Venise, de Malte, qui ont sacrifié les intérêts de leur peuple à ceux de leur noblesse. Je remarque, au contraire, que ceux qui ont prospéré, sont ceux qui ont eu pour unique objet la puissance ou le bonheur du peuple: ainsi Lacédémone donna des lois à la Grèce et à une partie de l'Asie. Elle en eût donné, comme Rome, à l'univers, si elle eût compris dans ses citoyens les ilotes, ses cultivateurs. C'est par l'influence du peuple que la Turquie est devenue célèbre par ses con-

quêtes, la Chine par sa durée, la Hollande par son commerce ; l'Angleterre par sa puissance maritime et ses lumières, la Suisse plus heureuse par sa liberté et son repos.

Je remarque encore deux choses bien importantes à la prospérité des peuples. 1° C'est que tous ceux qui ont fleuri ont été gouvernés par deux puissances opposées, et que ceux qui sont tombés en ruines n'ont été régis que par une seule ; parce que la nature ne forme d'harmonies que par des contraires. 2° C'est qu'il n'y a aucun gouvernement, de quelque nature que ce soit, qui n'ait eu un chef, sous le nom de doge, de bey, de roi, de pape, de sultan, d'émir, de daïri, d'empereur, de stathouder, de grand-maître, de consul, d'avoyer, etc., parce que toute société a besoin d'un modérateur.

A Lacédémone, le pouvoir des éphores était opposé à celui des deux rois : sans ce contre-poids, les deux rois se seraient détruits eux-mêmes par la jalousie du gouvernement, comme il arriva dans la décadence de l'empire romain, où deux empereurs à-la-fois sur le trône en accélérèrent la ruine.

Chez les Chinois, le souverain n'est despotique que par la loi de l'empire qu'il fait exécuter; mais sa volonté particulière est tellement balancée et circonscrite par les tribunaux conservateurs des anciens rites, qu'il ne peut changer sans leur aveu la moindre coutume, pas même la forme d'un habit. D'un autre côté, le respect de ces tribunaux est inspiré au peuple dès la plus tendre enfance, avec une telle religion, que chacun d'eux pourrait se rendre maître de l'empire, s'ils ne se balançaient les uns les autres, et si l'empereur n'en était le modérateur. Il en est à-peu-près de même chez les Turcs, où la puissance du mufti balance toujours celle du sultan : aucun ordre militaire, aucune sentence de mort ne peut être promulguée par le sultan, sans un fetfa religieux ou permission du mufti.

Chez les Romains, la puissance des tribuns était opposée à celle des consuls : mais comme ces deux puissances, qui représentaient, l'une celle du peuple, l'autre celle de la noblesse, n'avaient point de modérateur qui tînt l'équilibre entre elles, elles agitèrent.

sans cesse l'état par leurs luttes. Les Romains avaient si bien senti le besoin d'un modérateur dès les premiers temps de leur république, que dans les temps de crise ils créaient un dictateur. Le dictateur était un despote d'un moment, qui rétablissait toutes choses dans l'ordre. Il sauva plusieurs fois la république, quand il ne fut question que de guerres étrangères, mais il la perdit dans les guerres civiles. En effet, on ne pouvait le choisir que dans une des deux puissances contraires, et on achevait alors de détruire entre elles l'équilibre, au lieu de le rétablir. C'est ce qui arriva dans les horribles proscriptions de Sylla et de Marius. Sylla, chef du parti de la noblesse, resta tout-puissant par la dictature. Montesquieu le loue de l'avoir abdiquée, comme d'un grand effort de courage ; il le représente confondu dans la foule comme un simple particulier, laissant chaque citoyen le maître de lui redemander justice du sang qu'il avait répandu. Comme le jugement de Montesquieu est d'un grand poids, je prendrai la liberté de le réfuter, parce qu'il renferme une grande erreur. On

ne saurait être trop en garde contre l'autorité des noms. Sylla n'abdiqua point par grandeur, mais par faiblesse, pour ne pas offrir en sa personne un centre unique à la vengeance publique. A qui un citoyen romain se serait-il adressé pour avoir justice de Sylla redevenu simple particulier? Le sénat, les consuls, les tribuns, les soldats, tous les magistrats de Rome n'étaient-ils pas des créatures de Sylla, complices de ses proscriptions, et intéressés à en arrêter les poursuites? Que dis-je? Sylla, simple particulier, exerça sa tyrannie jusqu'au moment de sa mort; et la preuve en est dans son histoire. « Le jour de devant qu'il trépassât, »étant averti que Granius, qui devait de »l'argent à la chose publique, différait de »payer, attendant sa mort, il l'envoya qué»rir, et le fit venir en sa chambre, là où, »sitôt qu'il fut venu, il le fit environner par »ses ministres, et leur commanda de l'é»trangler devant lui; mais à force de crier »après lui et de se tourmenter, il fit crever »l'aposthume qu'il avait dedans le corps, et »rendit grande quantité de sang; au moyen

» de quoi lui étant toute force faillie, il passa » la nuit en grande agonie, et puis mourut. * » Qui aurait donc osé demander des comptes à Sylla, qui en faisait rendre de si rigoureux le dernier jour de sa vie? Enfin son crédit était encore si grand, même après sa mort, que les dames romaines firent, afin d'honorer ses funérailles, des dépenses qu'elles n'ont jamais faites, avant ni après lui, pour aucun Romain. « Entre autres choses, ajoute » Plutarque, elles y contribuèrent si grande » quantité de senteur et de drogues odorifé- » rantes à faire parfums, qu'outre celles qui » furent portées en deux cent dix mannes, » on en forma une fort grande image à la sem- » blance de Sylla même, et une autre d'un » massier portant les haches devant lui, toutes » faites d'encens fort exquis et de cinna- » mome. »

Ainsi le pouvoir du peuple fut opprimé par celui de la noblesse, fortifié par Sylla de celui de la dictature. Mais lorsque César, revêtu de la même dictature, se fut rangé du côté

* Voyez Plutarque.

du peuple, alors le parti de la noblesse fut opprimé à son tour. Enfin, lorsque les empereurs ses successeurs, au lieu d'être modérateurs de l'empire, eurent réuni en leur personne la puissance consulaire et tribunitive, l'empire tomba; parce que les deux puissances qui se balançaient, fixées à leur centre, ne lui donnaient plus de mouvement. C'est ainsi que les fonctions du corps humain sont paralysées, lorsque le sang, au lieu de circuler dans les membres, s'arrête à la région du cœur.

Nous sommes donc dans une grande erreur, lorsque nous voulons, par le sentiment de notre faiblesse, donner des bases immuables à un gouvernement qui se meut toujours. La nature ne tire des harmonies constantes que des puissances mobiles. Le type des sociétés, comme celui de la justice, peut se représenter par une balance dont le service ne gît que dans le contre-poids de ses deux fléaux : le repos des corps en mouvement est dans leur équilibre.

Je conclus donc que tout gouvernement est florissant et durable, lorsqu'il est formé

de deux puissances qui se balancent, qu'il a un chef qui en est le modérateur, et qu'il a pour centre le bonheur du peuple. Voilà, à mon avis, les seuls moyens et la seule fin qui font prospérer et durer les états, soit qu'ils soient monarchiques, aristocratiques ou républicains : or, c'est ce que prouve l'histoire de tous les pays; car il ne suffit pas de citer dans un pays quelques années brillantes, pour justifier des principes de politique jetés au hasard, comme ont fait plusieurs écrivains; il faut voir fleurir et durer long-temps tout un état, pour juger de la bonté de sa constitution, comme on juge de celle d'un homme, non par quelque tour de force, mais par une santé égale et bien soutenue.

On pourra m'objecter quelques sociétés d'hommes, vivant suivant les lois de la nature, qui ont subsisté sans ces luttes intérieures et sans chef, se portant au bien de leur état, comme des abeilles aux travaux de leur ruche, par le sentiment de leur bonheur commun. Mais si leurs contre-poids politiques n'étaient pas dans leur société, ils étaient au dehors. Je doute même que les

abeilles, dont l'instinct est si sage, prissent tant de soin d'amasser des provisions, de les placer dans le tronc des arbres, de s'y bâtir des maisons de cire, et d'y vivre rassemblées, si elles n'avaient à lutter contre les vents, les pluies, les hivers et plusieurs autres sortes d'ennemis : les guerres du dehors assurent leur concorde au dedans. Ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que chaque ruche a un modérateur dans sa reine. Il en est de même des habitations des fourmis, et, je crois, de toutes celles des animaux qui vivent en république. Heureuses les sociétés des hommes, si elles n'avaient de même à combattre que les obstacles de la nature ! leurs jouissances s'étendraient par toute la terre, dont ils sont destinés à recueillir les productions ; le genre humain ne formerait qu'une famille, dont chaque individu n'aurait besoin d'autre modérateur que Dieu et sa conscience. Mais, dans nos états mal constitués, tous les biens se trouvent accumulés sur un petit nombre de citoyens : ainsi, ne pouvant les demander à la nature, nous sommes obligés de les disputer aux hommes,

et de tourner nos forces contre nous-mêmes.

Ces principes posés, je trouve notre gouvernement français constitué comme tous ceux qui, dès leur origine, se sont écartés des lois de la nature. Il est divisé en deux puissances qui se balancent mutuellement. L'une est formée de l'ordre du clergé et de celui de la noblesse, qui, depuis plusieurs siècles, ont réuni leurs intérêts; l'autre, de l'ordre du peuple, qui commence à s'éclairer sur les siens. Mais il s'en faut bien que l'équilibre soit entre elles. A la vérité, quelques-uns de nos rois ont tâché de le former, en donnant au peuple quelque pondération, par l'établissement des communes, des offices municipaux et des parlements; mais les membres de ces corps tendant la plupart vers les priviléges de la noblesse et les bénéfices du clergé, les intérêts du peuple sont restés sans défenseur. Il n'y a que quelques écrivains isolés, qui, s'occupant de ceux des hommes, ont été les seuls représentants du peuple, et lui ont donné des tribuns secrets jusque dans la conscience des grands. Cependant le roi est aussi intéressé que le peu-

ple à l'équilibre politique, puisqu'il en est le modérateur, et qu'une des puissances qui doivent être balancées ne peut surpasser l'autre, sans qu'il se trouve lui-même hors de mesure et dans l'impuissance d'en faire mouvoir aucune.

Non-seulement tous les membres du corps politique doivent être en équilibre pour l'intérêt du peuple, mais ils doivent rapporter à lui seul leurs intérêts particuliers. Or, le clergé et la noblesse sont précisément le contraire de ce qu'ils devraient être, et de ce qu'ils ont été dans leur origine; car ils sont réunis entre eux par des intérêts particuliers et séparés de la cause populaire.

Lorsque le roi, le clergé et la noblesse d'un état font corps avec le peuple, ils ressemblent aux branches d'un grand arbre qui, malgré les tempêtes, sont ramenées dans leur équilibre par le tronc qui les porte et les réunit. Mais, lorsque ces puissances ont des centres différents du peuple, elles sont semblables à ces arbres qui croissent par hasard au haut d'une vieille tour : ils en décorent quelque temps les créneaux; mais avec les

siècles, leurs racines se glissent entre les assises des pierres, en séparent les jointures, et finissent par renverser le monument qui les a portés.

Le roi, le clergé et la noblesse ont un rapport si nécessaire avec le peuple, que ce n'est que par lui qu'ils ont eux-mêmes des rapports communs entre eux. Sans le peuple, ils seraient divisés d'intérêts comme de fonctions. Ils sont semblables aux branches d'un arbre qui tendent toutes à la divergence, et n'ont de réunion entre elles que par le tronc qui les rassemble. Quoique cette comparaison soit bien propre à faire sentir les liaisons populaires auxquelles je voudrais amener nos puissances politiques, puisque ces liaisons n'existent pas encore parmi nous, et qu'il faut différencier en corps qui ont des centres séparés les membres d'un même tout, je me servirai d'une image plus propre à rendre l'ensemble actuel de nos États généraux, et à flatter les prétentions des ordres supérieurs. Je considère donc le roi comme le soleil, dont l'emblème est celui de ses glorieux ancêtres; le clergé et la noblesse,

comme deux corps planétaires qui tournent autour du soleil, en réfléchissant sa lumière; et le peuple, comme le globe obscur de la terre que nous foulons aux pieds, mais qui cependant nous porte et nous nourrit. Que les puissances de la nation se considèrent donc comme des puissances du ciel, ainsi que d'ailleurs elles le prétendent; mais qu'elles se rappellent en même temps que, malgré le privilége qu'elles ont d'avoir leur sphère particulière et d'avoisiner celle du soleil, elles n'en sont pas moins ordonnées à la sphère du peuple, puisque le soleil lui-même, avec toute sa splendeur, n'existe dans les cieux que pour les harmonies de la terre et de ses plus petites plantes.

Je ferai donc des vœux pour l'harmonie des quatre ordres qui composent aujourd'hui la nation, et je commencerai par celui qui en est le premier mobile.

VOEUX

POUR LE ROI.

Plusieurs écrivains célèbres considèrent le pouvoir national dans la monarchie, comme divisé en deux; en pouvoir législateur, et en pouvoir exécuteur : ils en attribuent le premier à la nation, et le second au roi.

Cette division me paraît insuffisante, parce qu'il y manque un troisième pouvoir, nécessaire à tout bon gouvernement, le pouvoir modérateur, qui appartient essentiellement au roi dans la monarchie. Le roi n'y est pas seulement un simple commis de la nation, un doge ou un stathouder; c'est un monarque chargé de diriger ses opérations. Le clergé, la noblesse, et même le peuple, ne voient et ne régissent, chacun en particulier, que des parties détachées de la monarchie, dont ils

ne sont que des membres; le roi en est le cœur, et peut seul en connaître et faire mouvoir l'ensemble. Les trois corps de la monarchie réagissent sans cesse les uns contre les autres, en sorte que, livrés à eux-mêmes, il arriverait bientôt qu'un d'entre eux opprimerait les deux autres, ou en serait opprimé, sans que le roi, qui n'aurait que le pouvoir exécuteur, pût faire autre chose que d'être l'agent du parti le plus fort, c'est-à-dire de l'oppression. Il faut donc que le roi aït encore le pouvoir modérateur, c'est-à-dire, celui non-seulement de maintenir l'équilibre entre ces corps, mais de réunir leurs forces au dehors contre les puissances étrangères, dont lui seul est à portée de connaître les entreprises. C'est le pouvoir modérateur qui constitue le monarque.

Les écrivains dont j'ai parlé ont entrevu la nécessité de ce pouvoir dans le roi, et ils ont agité s'il devait consister dans un simple *veto*, comme en Angleterre, ou dans un certain nombre de voix délibératives, qui lui seraient réservées comme prérogative royale.

Le *veto* est un pouvoir d'inertie, capable

VOEUX

POUR LE ROI.

Plusieurs écrivains célèbres considèrent le pouvoir national dans la monarchie, comme divisé en deux; en pouvoir législateur, et en pouvoir exécuteur : ils en attribuent le premier à la nation, et le second au roi.

Cette division me paraît insuffisante, parce qu'il y manque un troisième pouvoir, né[illegible] saire à tout bon gouvernement, le [illegible] modérateur, qui appartient ess[illegible] au roi dans la monarchie. Le roi [illegible] seul [illegible] simple comm[illegible] un [illegible] stathouder [illegible] ger s[illegible]

ne sont que des [illegible] n-
cœur, et peut [illegible]
voir l'ensemble [illegible] er
chie réagissant [illegible]
autres, en sorte qu[illegible] is
arriverait bientôt qu[illegible] le
rait les deux autre[illegible] elui
sans que le roi, qui [illegible] celui
exécuteur, pût faire [illegible] ment
l'agent du parti le plu[illegible] gnités,
l'oppression. Il faut [illegible] s, de ri-
cere le pouvoir [illegible] en survi-
celui non-seulement [illegible] appartiennent
entre ces corps, [illegible] ou au peuple
au dehors contre [illegible] ajours penché de
dont lui seul est [illegible] is que quelques rois
treprises. C'est [illegible]. Ainsi ce bassin pèse
constitue le [illegible] propre poids, mais de
Les écrivain[illegible] yal, qu'il a attiré de son
nécessité de [illegible] pour ramener celui du peu-
agité s'il [illegible], il faut, ou que le roi rende
comme [illegible] béien plus pesant, en y faisant
[illegible] ertain nombre d'emplois et de di-
[illegible] qu'il augmente la longueur de son
[illegible] ultipliant les voix des représen-

de faire échouer les meilleurs projets; il faut au contraire au roi un pouvoir d'activité qui puisse les faire réussir. Le cœur, dans le corps humain, n'est jamais sans action : ainsi en doit-il être du monarque dans la monarchie.

Quant aux voix délibératives à réserver au roi, on est fort embarrassé pour en déterminer le nombre. Je hasarderai quelques réflexions à ce sujet. Le nombre des voix dans l'assemblée nationale est à-peu-près de douze cents, dont six cents appartiennent au clergé et à la noblesse, et six cents aux communes. Or, si les six cents voix des deux premiers ordres étaient égales en pondération aux six cents voix des communes, comme elles le sont en nombre, il y aurait équilibre entre elles, et le roi n'aurait besoin que de sa seule voix pour faire pencher la balance du côté qu'il lui plairait : que dis-je? la voix du roi, qui dispose de tous les emplois, est de sa nature si prépondérante, qu'elle entraînerait seule toutes les autres, comme il arrive dans les états despotiques, si elle n'était elle-même balancée.

Il est donc inutile de multiplier la voix du

roi dans l'assemblée nationale, pour lui donner de la pondération ; il suffit de la lui réserver : mais il est bien nécessaire de réformer la balance nationale elle-même, pour la rendre susceptible d'équilibre. Quoique ses bras soient égaux en longueur, ses bassins ne le sont pas en pesanteur. On peut dire que celui du clergé et de la noblesse est d'or, et celui du peuple, de paille. Le premier est tellement rempli de mitres, de cordons, de dignités, de gouvernements, de magistratures, de richesses, de bienfaits accordés déjà en survivance pour l'avenir, quoiqu'ils appartiennent dans l'origine à l'autorité royale ou au peuple même, que la balance a toujours penché de ce côté-là ; malgré les efforts que quelques rois ont faits pour la relever. Ainsi ce bassin pèse non-seulement de son propre poids, mais de celui du pouvoir royal, qu'il a attiré de son côté ; en sorte que pour ramener celui du peuple à l'équilibre, il faut, ou que le roi rende le bassin plébéien plus pesant, en y faisant passer un certain nombre d'emplois et de dignités, ou qu'il augmente la longueur de son bras, en multipliant les voix des représen-

tants du peuple dans les assemblées nationales. Alors le levier plébéien devenant plus long, le prince n'aura besoin que de peu d'efforts pour le faire pencher; et le pouvoir modérateur deviendra dans la monarchie ce qu'est le poids courant le long du grand levier dans la balance romaine. Ce n'est que par le nombre de ses voix que le peuple, à Rome, balançait la pondération des voix des sénateurs. Dans le parlement d'Angleterre, le nombre des membres de la chambre haute ne monte qu'à 245, tandis que celui des membres de la chambre des communes est de 540, c'est-à-dire, de plus du double. Sans une proportion équivalente, jamais le côté plébéien ne pourra se mettre en équilibre, que lorsque les six cents voix qui le composent seront appuyées par les voix des vingt-quatre millions d'hommes qu'ils représentent : alors, quoique son bassin soit léger, son bras devenant infiniment long, sa réaction deviendra infiniment puissante. Ce moment de révolution sera celui où il conviendra au roi de reprendre son pouvoir modérateur pour rétablir la balance monarchique.

Alors l'influence royale sera semblable à

celle du soleil, qui balance dans les cieux les globes qui tournent autour de lui.

J'ai désiré plus d'une fois que le roi parcourût, tous les ans, ses états d'une extrémité à l'autre, comme le soleil visite tour-à-tour, chaque année, les deux pôles de la terre. Mes vœux semblent prêts à s'accomplir. A la vérité, le mouvement sera différent, mais l'effet sera le même. Ce ne sera point le roi qui ira vers le peuple; ce sera le peuple qui ira vers le roi. Ce système de politique est simplifié, comme celui de notre astronomie, où l'on suppose, avec beaucoup de vraisemblance, que ce n'est pas le soleil qui tourne autour de la terre, mais la terre qui tourne sur elle-même autour du soleil, et lui montre tour-à-tour ses pôles glacés.

Cet ordre me semble encore plus convenable aux fonctions d'un roi, qui, après tout, n'est qu'un homme, et qui doit non-seulement répandre ses lumières sur son peuple, mais qui a besoin à son tour d'en recevoir de lui. Ainsi le roi saura, par l'assemblée nationale, ce qui se passe dans les assemblées provinciales; par les assemblées provinciales, dans

les assemblées des villes; et par celles des villes, dans celles des villages.

Les hommes, comme les affaires, circuleront sous ses yeux; car le moindre paysan pourra être député de l'assemblée de son village à celle de la ville de son district, de celle de cette ville à celle de sa province, et de celle de sa province à l'assemblée nationale. Ainsi, par ces périodes, les députés de l'assemblée nationale pourront montrer successivement au roi tous ses sujets, comme la terre présente au soleil toutes les parties de sa circonférence.

Je suppose ici que les assemblées des villages, des villes et des provinces, auront lieu dans tout le royaume, qu'elles seront à-la-fois permanentes et périodiques, c'est-à-dire, qu'elles se renouvelleront chaque année dans un tiers de leurs membres, et qu'il en sera de même de l'assemblée nationale, qui doit être le centre de toutes ces assemblées; car il doit y avoir de l'harmonie dans toutes les parties de l'état. Accorder la permanence aux assemblées des villages, des villes et des provinces, et la refuser à l'assemblée nationale,

c'est, dans une montre, où les petites, les moyennes et les grandes roues sont en mouvement, ôter le grand ressort.

Il résultera de la permanence de l'assemblée nationale, qu'aucun corps aristocratique ne pourra se mettre désormais entre le roi et la nation ; et de la périodicité de ses membres, qu'elle ne pourra elle-même se changer en corps aristocratique. Comme le roi a de droit le pouvoir exécuteur, il n'y pourra passer aucune loi qui ne soit revêtue de sa sanction ; et comme il a aussi le pouvoir modérateur, cette assemblée étant formée de deux puissances dont les intérêts sont opposés ; il aura toujours le pouvoir d'y maintenir l'équilibre. Elle ne peut donc, ni par ses opérations, ni par sa durée, porter aucun ombrage à l'autorité royale.

Il y a plus, c'est qu'elle seule peut faciliter les opérations d'un bon gouvernement ; et c'est par elle seule que les intérêts du roi et du peuple, qui sont les mêmes, se trouveront réunis. Le roi, en donnant aux députés des communes le pouvoir de défendre les intérêts du peuple, leur donne en même temps celui

de défendre les intérêts de la royauté, qui ne sont que la prospérité même du peuple; et s'il arrivait, comme par le passé, du désordre dans l'administration, le peuple ne pourrait en accuser le roi, qui lui donne le pouvoir perpétuel d'y veiller et de lui en proposer les remèdes.

Puisse cet ordre si simple, si naturel et si juste, être admis dans tous les gouvernements du monde, pour le bonheur des nations et de leurs princes! Les goûts, les mœurs, les modes, les discordes et les guerres se communiquent d'un royaume à l'autre; pourquoi n'en serait-il pas de même de la concorde et des bonnes lois? Puisse donc Louis XVI en recevoir à jamais la louange qui lui en sera due par son propre peuple! Puisse-t-il l'obtenir de la reconnaissance de toutes les nations, et remplir la devise glorieuse qu'il tient de ses ancêtres, mais que lui seul aura méritée, un soleil éclairant plusieurs mondes, avec ces mots : « Il suffit à tous, » *Nec pluribus impar!*

VOEUX

POUR LE CLERGÉ.

Il serait bien à souhaiter que le clergé n'eût jamais séparé ses intérêts de ceux du peuple. Quelque riche que soit le clergé d'un état, la ruine du peuple entraîne bientôt la sienne. C'est ce que prouve l'exemple des Grecs de Constantinople, dont les patriarches se mêlaient des fonctions des empereurs, et les empereurs de celles des patriarches. Le peuple, épuisé par son clergé et par ses princes, qui s'étaient emparés de toutes ses propriétés, même en opinions, resta sans patriotisme : que dis-je ? on l'entendait crier, pendant le siége où les Turcs s'emparèrent de Constantinople : « Nous aimons mieux voir ici des » turbans qu'un chapeau de cardinal. » J'observerai ici que la religion d'un état n'est pas

toujours son plus ferme soutien, comme on l'a tant de fois avancé ; car l'empire grec de Constantinople est tombé, et sa religion est restée. Il en est arrivé de même au royaume de Jérusalem. D'un autre côté, beaucoup de religions ont changé dans différents états dont les gouvernements n'ont pas cessé de subsister : telles ont été les anciennes religions de plusieurs royaumes de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, auxquelles ont succédé les religions chrétienne et musulmane, sans que plusieurs de ces états aient changé même de dynastie. Le bonheur du peuple est la seule base inébranlable du bonheur des empires ; il l'est aussi de celui de son clergé. Le clergé grec de Constantinople est réduit, sous les Turcs, à vivre d'aumônes, dans les mêmes lieux où il fit élever, sous ses princes nationaux, de superbes temples, où triomphe aujourd'hui une religion ennemie. Un clergé ambitieux appauvrit son peuple, et un peuple pauvre rend tôt ou tard son clergé misérable.

Non-seulement le clergé est lié au peuple par ses intérêts, mais par ses devoirs. Il est

l'avocat naturel des malheureux, et obligé de les secourir de son superflu. La plupart de ses biens lui ont été légués à ces conditions. J'aurais donc souhaité que les chefs du clergé eussent été à la tête de leurs troupeaux pour en défendre les intérêts, comme dans les anciens temps de notre monarchie, où les peuples eux-mêmes élisaient leurs pasteurs dans cette intention. Mais puisque ces anciennes formes si respectables ont changé, même dans un corps si attentif à les conserver, je désire au moins que le clergé se pénètre dans l'assemblée nationale, des maximes évangéliques qu'il annonce dans les églises. Je ne parle pas du denier payé à César par saint Pierre, de l'ordre même de Jésus; car j'observerai à cette occasion, d'après la question même que Jésus fit à saint Pierre, que ce n'étaient pas, chez les Romains, les citoyens qui payaient les impôts, mais les étrangers. En effet, on voit par l'histoire, que le peuple romain, loin de payer des impositions, était souvent nourri par des distributions de blé, et par les tributs des provinces conquises. Chez les Turcs, le carache ou tri-

but ne se paie que par les Grecs. Cet usage me semble assez général en Asie. Jésus paraît l'étendre à tous les royaumes du monde, comme fondé sur la justice naturelle. Peut-être au fond n'était-il question que des impositions personnelles, et non des impositions territoriales. Quoi qu'il en soit, comme, d'abus en abus, le régime fiscal a succédé parmi nous au régime féodal, il est impossible maintenant de subvenir aux besoins de l'état, sans les contributions de tous ses membres. La plus grande partie de notre clergé a sacrifié à cet égard ses anciennes prérogatives d'une manière généreuse : cependant l'intérêt de la vérité m'oblige encore à dire qu'il a fait aussi en cela un acte de justice, puisque beaucoup de biens lui ont été donnés autrefois par l'état, ainsi qu'à la noblesse, à la charge même du service militaire.

Mais le peuple lui demande aujourd'hui d'autres contributions, pour beaucoup de biens qui lui ont été légués par des particuliers, à la charge du service encore plus sacré des malheureux. On peut sans doute y comprendre beaucoup de riches commande-

ries religieuses, destinées jadis au service des lépreux et des hôpitaux. Que le clergé se pénètre donc de cette loi naturelle, la base et la fin de l'Évangile; de cette loi qui est la source de toutes les vertus, de la justice, de la charité, de l'humanité, du patriotisme, de la concorde, de la bienséance, de la politesse, et de tout ce qui se fait d'aimable, même parmi les gens du monde : « Ne faites »pas à autrui ce que vous ne voudriez pas »qu'on vous fît. » Qu'il considère que ce peuple, qui l'a autrefois si richement doté, succombe aujourd'hui sous le poids des impôts; que les vices contre lesquels il prêche depuis si long-temps, ne sont point inspirés à l'homme par la nature, mais qu'ils sont des résultats nécessaires de nos institutions politiques; qu'ils naissent de l'opulence extrême d'un petit nombre de citoyens qui se sont tout approprié, et de l'indigence absolue d'un très-grand nombre d'autres qui n'ont plus rien; que d'une part, l'opulence produit les voluptueux, les avares, les monopoleurs, les ambitieux qui seuls causent tant de maux; et que de l'autre, l'indigence oblige les filles

de se prostituer, les mères d'exposer leurs enfants, et qu'elle fait les séditieux, les voleurs, les charlatans, les superstitieux, et cette foule de misérables qui, dépouillés de tout par les premiers, sont forcés de chercher à vivre à leurs dépens.

Je souhaite donc que le clergé vienne au secours des malheureux, et pourvoie d'abord au besoin de ses propres membres, en sorte qu'il n'y ait pas un seul ecclésiastique qui n'ait décemment de quoi vivre. Un simple vicaire de village ne doit pas manquer du nécessaire, dès que les évêques ont du superflu. Ainsi il me semble juste que l'assemblée nationale emploie les revenus des riches abbayes, fondées autrefois par la nation, en distributions faites dans tout le royaume, par les assemblées provinciales, aux indigents de tous pays et de toute communion, au connu et à l'inconnu, à l'exemple de l'homme de Samarie; parce que la charité de l'Évangile doit s'étendre à toutes les religions, et l'hospitalité française à tous les peuples.

Il est nécessaire que le clergé abolisse dans son sein ces étranges et honteux établisse-

ments que n'ont jamais connus les Grecs, ni les Romains, ni les Barbares, je veux dire les couvents qui servent en France de maisons de force et de correction. Ces lieux de douleur, où des moines se chargent, pour de l'argent, des vengeances de l'état et des familles, sont répartis en grand nombre dans tout le royaume ; et ils sont si odieux, qu'ils ont flétri même les noms des saints qu'on a osé leur donner pour patrons. Il y en a où l'on voit des cages de fer, invention du cruel Louis XI. La plupart ont des réputations si infamantes par leurs punitions, qu'un jeune homme ou une jeune fille y sont plus déshonorés que s'ils avaient été enfermés dans des prisons publiques. Ainsi des religieux et des religieuses ne rougissent pas de faire les viles fonctions de geôliers et de bourreaux, pour se former des revenus considérables ! N'est-il pas bien étrange que des personnes consacrées à Dieu, qui prêchent par état l'humanité, la consolation et le pardon des injures, se soient faites les agents de la cruauté, de l'infamie et de la vengeance, pour acquérir des richesses ; et que, d'un autre côté,

»à l'exemple de Jésus, des enfants, des »noces et des mariages.»

Ainsi le clergé français, en s'intéressant au sort des malheureux, se rendra cher aux hommes de toutes les nations. Il verra renaître dans le cœur des peuples son empire religieux, comme dans les premiers temps où il leur annonça l'Évangile, et fit au nom du Dieu de la paix trembler les tyrans.

VŒUX

POUR LA NOBLESSE.

Puisse cette noblesse qui, dans des siècles barbares, donna au peuple des exemples d'héroïsme en temps de guerre, et d'urbanité en temps de paix, lui en donner de toutes les vertus patriotiques dans un siècle éclairé ! Je désire non-seulement qu'elle marche, comme autrefois, à la tête de ses guerriers pour le défendre contre les ennemis du dehors, et qu'elle en protége les faibles contre les ennemis du dedans, comme du temps des anciens chevaliers ; mais que s'élevant à la grandeur romaine, elle adopte dans son sein les familles plébéiennes qui s'illustreront par la vertu : ainsi les Caton et les Scipion furent adoptés par des familles patriciennes. Puisse-

t-elle encore, à l'exemple de la noblesse romaine, se lier avec le peuple par les liens du mariage! Auguste, au milieu de sa gloire, donna en mariage Julie, sa fille unique, au plébéien Agrippa; et Tibère sur le trône, Drusille, sa petite-fille, et fille de Germanicus, à Lucius Cassius, « de race plébéienne » antique et honorable, » dit Tacite. Nos rois eux-mêmes ont contracté plusieurs fois de pareils mariages. Henri IV, qui se piquait d'être le premier gentilhomme de son royaume, épousa Marie de Médicis, qui descendait d'une famille d'anciens négociants de Florence. A la vérité, la noblesse se rapproche aujourd'hui du peuple par des alliances plébéiennes; mais si elles étaient plus fréquentes, et si elles n'avaient pas seulement la fortune pour objet, on ne verrait pas tant de filles nobles languir dans le célibat.

Par-tout où le peuple est méprisé, la noblesse est malheureuse. C'est le ressentiment du peuple qui entretient parmi elle l'esprit des guerres civiles et des duels. Voyez les discordes éternelles de la noblesse polonaise; voyez les anciennes factions des barons d'An-

gleterre, avant que la liberté eût rapproché d'eux leur peuple; et celles de nos princes et de nos ducs avant Louis XIV, qui, par son despotisme, mit à-peu-près tous ses sujets de niveau.

Par-tout où le peuple est méprisé, la noblesse est de peu de considération. Là où il est serf, elle est domestique. Voyez la Pologne, où les laquais et jusqu'aux moindres serviteurs des grandes maisons sont de l'ordre des nobles. Quel gentilhomme français ne préfère aujourd'hui le service du peuple dans notre gouvernement monarchique, au service d'un grand, comme du temps du régime féodal ? Qui n'aimerait mieux mille fois être un noble anglais vivant avec ses fermiers, et balançant dans la chambre des pairs, ou même dans celle des communes, les intérêts de sa nation et les destinées du monde, que d'être un naïre de l'Inde, qu'un homme du peuple n'ose toucher sous peine de mort, mais qui lui-même est obligé de sacrifier sa conscience et sa vie au caprice du despote qui le soudoie ?

O nobles, qui voulez élever votre ordre,

élevez l'ordre du peuple ! Ce fut la grandeur du peuple romain qui fit la grandeur du sénat romain. Plus un piédestal est haut, plus sa colonne est élevée : plus la colonne est liée avec le piédestal, plus elle est solide.

Il est très-remarquable que les Romains n'accordèrent les plus illustres marques de distinction, qu'à ceux de leurs citoyens qui avaient bien mérité du peuple. « La couronne » civique, dit Pline, était plus honorable » et donnait plus de priviléges, que les cou- » ronnes murale, obsidionale et navale, » parce qu'il y a plus de gloire à sauver un » citoyen, qu'à prendre des villes et à gagner » des batailles. »

Ces marques d'illustration, réservées aux seuls serviteurs du peuple, furent, du temps de la république, les vraies causes de la grandeur du sénat romain, parce qu'on ne sert un peuple que par des vertus ; mais elles le devinrent de sa décadence, lorsque, du temps des empereurs, elles ne furent données qu'à ceux qui avaient bien mérité de la cour, parce qu'on ne sert les courtisans qu'avec des vices.

Puisque nous vivons dans un siècle où les membres du corps politique ont encore des parties saines, sous un chef semblable à Marc-Aurèle, je me sens entraîné à souhaiter que nous nous rapprochions en quelque sorte des anciens Romains. Je désirerais donc, pour lier la noblesse au peuple, et le peuple à la noblesse, qu'on créât un ordre de chevalerie, à l'imitation de la couronne civique. Cet ordre serait donné à tout citoyen qui aurait bien mérité du peuple, dans quelque genre que ce pût être. Il conférerait des priviléges honorables, tels que le droit de séance aux assemblées des villages, des villes, des provinces, et même à l'assemblée nationale. Ils auraient en certains jours de l'année, le privilége d'entrer chez le roi, et en tout temps chez les ministres, avec la prérogative d'y présenter des requêtes pour tous les hommes qui seraient dignes, par leurs vertus, de l'attention du gouvernement. La marque de cet ordre serait une couronne de chêne, brodée sur la poitrine, avec cette légende : *Pour le peuple.* L'assemblée nationale pourrait seule présenter au roi les citoyens qu'elle

jugerait dignes de cette illustration, qui ne pourrait être accordée et conférée que par sa majesté elle-même en personne.

Cet ordre du peuple serait la noblesse personnelle pour ceux qui ne seraient pas nés nobles; car il n'y aurait plus à l'avenir d'anoblissement héréditaire; l'expérience de tous les temps et de tous les pays ayant appris que la vertu et le vice ne se transmettent point avec le sang.

Quant aux nobles d'origine, ils conserveraient pour leurs descendants leurs anciennes prérogatives; mais ils acquerraient, par cette nouvelle illustration, le pouvoir d'adopter un plébéien décoré du même ordre; et dans ce cas seulement, la noblesse deviendrait héréditaire dans l'adopté. Ainsi la noblesse deviendrait chère au peuple, puisqu'il trouverait en elle seule le moyen de perpétuer son élévation; et le peuple deviendrait cher à la noblesse, puisqu'elle ne trouverait qu'en lui le moyen de s'illustrer et de conserver de grands noms prêts à s'éteindre. Si vous y joignez les alliances contractées par des mariages, nos patriciens et nos plébéiens se trou-

veraient rapprochés, non par les liens de l'argent, mais par ceux de la nature et de la vertu. Tels sont mes vœux pour que le peuple s'élève vers la noblesse sans orgueil, et que la noblesse descende vers le peuple sans bassesse.

D'un autre côté, comme cette même noblesse a quantité de parents que leur pauvreté confond avec les dernières classes du peuple, ainsi que je l'ai vu fréquemment dans nos provinces, sur-tout en Bretagne, il est nécessaire de lui ouvrir des moyens de subsistance. Je suis persuadé que c'est dans cette intention qu'a été fait, il y a quelques années, l'article de l'ordonnance du département de la guerre, qui réserve aux seuls gentilshommes les places d'officiers dans les régiments. Mais des gentilshommes nés dans le sein de l'indigence, ne peuvent jamais faire les fonctions d'un officier; car ce grade exige parmi nous, sur-tout aujourd'hui, une éducation et des lumières qu'on ne peut acquérir sans la fortune.

Je me rappelle avoir vu un jour, en basse Normandie, un pauvre gentilhomme qui ga-

gnait sa vie à faire des lions d'argile. Pour dire la vérité, ces lions ne ressemblaient guère à des lions; mais enfin ils indiquaient dans leur auteur un sentiment noble, que la pauvreté n'avait point abattu. Ce sentiment même se propageait au loin par son ouvrage. Quand un gentilhomme du canton, un peu aisé, avait mis une couple de ces lions sur deux pilastres de terre et de cailloux, à droite et à gauche de sa barrière, il appelait, à l'imitation des princes, sa basse-cour une cour d'honneur.

J'aime à voir un homme, et sur-tout un gentilhomme, trouver en lui-même des ressources contre l'injustice du sort, et comme un sapin sur un rocher, s'élever et se maintenir droit malgré les tempêtes.

Un art, quelque petit qu'il soit, est dans l'opulence une distraction contre les passions et l'ennui; mais dans l'indigence, c'est une ressource contre le besoin. La religion chez les Turcs fait un devoir, même au sultan, de savoir un métier, et de s'en occuper. Je sais bien qu'un gentilhomme peut exercer un art libéral; mais pourquoi pas un art mécani-

que? Un art libéral ne sert guère que le luxe, et exige des talents enfants des passions : un art mécanique est nécessaire aux besoins des hommes, et ne demande que de la patience compagne de la vertu. A la vérité, un noble chez nous peut faire du verre sans déroger; mais pourquoi pas de la poterie? En voici, je crois, la raison : comme depuis longtemps nous ne portons de respect qu'à la fortune, nous avons anobli tous les états qui y mènent, ou qui ne servent qu'à son luxe : or, comme le verre était fort rare dans son origine, il ne servait qu'aux gens riches : il fut donc permis à un gentilhomme d'être verrier. C'est encore par la même raison qu'il lui est loisible d'être de la compagnie des Indes, fermier-général, acteur de l'opéra : comme si un gentilhomme en sabots pouvait parvenir à ces brillants emplois! On lui permet, à la vérité, de placer ses enfants à l'école militaire; mais cette institution de Louis XV, destinée uniquement à la pauvre noblesse, n'est guère une ressource pour elle aujourd'hui, parce qu'elle lui est souvent enlevée par des familles riches de son ordre,

ou même de l'ordre plébéien, et que d'ailleurs elle est insuffisante.

Il me semble donc nécessaire de permettre aux pauvres gentilshommes l'exercice de toutes les professions; car si la noblesse consiste à être utile à la patrie, toutes les professions, et les plus communes sur-tout, remplissent cet objet. Ce ne sont ni les arts, ni les métiers qui peuvent dégrader l'homme; ce sont les vices. On a vu dans tous les temps des hommes illustres par des vertus patriotiques, sortir de toutes les conditions. Agathocle, vainqueur de la Sicile, était fils d'un potier; le chancelier Olivier, d'un médecin; le maréchal Fabert, d'un libraire; Franklin, le libérateur de l'Amérique anglaise, d'un imprimeur, et a été imprimeur lui-même. Christophe Colomb, avant de découvrir le Nouveau-Monde, gagnait sa vie à faire des cartes de géographie. Il n'y a si petit état qui ne puisse nourrir un grand homme.

En permettant à la noblesse d'exercer, sans déroger, tous les arts de la paix, un royaume ne pourra tomber en léthargie par l'oisiveté de ses nobles, lorsqu'ils sont riches,

comme aujourd'hui en Espagne, en Portugal et en Italie; ni en convulsion par leur esprit militaire, lorsqu'ils sont pauvres, comme autrefois chez nous, et chez la plupart des peuples de l'Europe.

Nos historiens ne voient jamais que les résultats de nos maux, parce qu'ils ne les attribuent qu'à la politique; les causes morales qui les occasionent leur échappent toujours : c'est qu'ils ne s'occupent que de la fortune des rois, et que les intérêts du genre humain leur sont indifférents. Ils rapportent les guerres perpétuelles de l'Europe, à l'ambition de ses princes, et ils ont raison; mais il est très-important de remarquer que l'ambition des princes, et les guerres tant intérieures qu'extérieures qui en ont été la suite, ont eu pour première cause, dans chaque état, l'ambition des nobles, qui étant en grand nombre, et n'ayant d'autre moyen de subsister que la profession militaire, portèrent leurs princes à la guerre et aux conquêtes, afin d'avoir pour eux-mêmes des grades, des pensions et des gouvernements. L'opinion des rois ne se forme que des opinions de

qu'un corps de prêtres se met entre le peuple et Dieu, comme chez les Grecs du bas Empire, et ailleurs. Enfin ce qui fait la ruine et le malheur du genre humain, c'est lorsqu'une patrie elle-même, intolérante comme les corps qui la composent, se met entre les autres patries, et veut avoir à elle seule la science, le commerce, la puissance et la raison de tout l'univers.

Il est donc bien nécessaire de lier aux intérêts du peuple les intérêts des corps, qui n'en doivent être que les membres, puisqu'ils en entraînent la ruine lorsqu'ils ont des intérêts particuliers, et qu'au lieu d'être ses véhicules, ils deviennent ses barrières. Il n'est pas moins nécessaire de réformer l'éducation publique, puisque les corps ne doivent leur esprit ambitieux qu'à l'éducation européenne, qui dit à chaque homme dès l'enfance : « Sois le premier; » et à chaque corps : « Sois le maître. »

Les moyens d'illustration et d'anoblissement étant réservés désormais aux seuls citoyens qui auront bien mérité du peuple, la noblesse et le peuple se trouveront liés par

les liens mutuels de la bienveillance, qui doit rapprocher tous les hommes, mais sur-tout ceux de la même nation.

Ménénius Agrippa rapprocha le peuple romain de son sénat par l'allégorie des membres qui tombèrent en langueur en refusant de travailler pour l'estomac : mais qu'aurait-il dit, si le sénat romain lui-même s'était séparé de son peuple, et n'eût voulu rien avoir de commun avec lui ? Dans son ingénieux apologue, le sénat qui régissait l'empire pouvait être comparé aux parties précordiales du corps humain ; mais parmi nous l'autorité étant monarchique, la noblesse ne peut être regardée, à plusieurs égards, que comme les mains armées de la nation. Le peuple, du sein duquel sortent les soldats, partage avec elle ce service ; et par ses travaux, ses arts et son industrie, doit se considérer de plus comme les mains laborieuses du corps politique : il en est aussi les yeux, la voix et la tête, puisque c'est de lui que viennent la plupart des savants, des orateurs et des philosophes qui l'éclairent, ainsi que des magistrats qui le régissent : enfin il en est le corps proprement

dit, puisque les autres corps lui doivent leur existence, n'existent eux-mêmes que pour lui, et ne sont, par rapport à lui, que ce que sont les membres par rapport au corps humain. Dans notre état monarchique, ce n'est point la noblesse qu'on peut comparer au cœur et à l'estomac du corps politique, c'est la royauté; et c'est ce qu'a fort bien senti le judicieux La Fontaine, en nous appliquant l'apologue de Ménénius. Voici comment il peint les fonctions royales et celles du peuple, dans sa fable des Membres et de l'Estomac :

> Je devois par la Royauté
> Avoir commencé mon ouvrage :
> A la voir d'un certain côté,
> Messer Gaster * en est l'image.
> S'il a quelque besoin, tout le corps s'en ressent.
> De travailler pour lui les membres se lassant,
> Chacun d'eux résolut de vivre en gentilhomme,
> Sans rien faire, alléguant l'exemple de Gaster.
> Il faudroit, disoient-ils, sans nous qu'il vécût d'air.
> Nous suons, nous peinons comme bêtes de somme;
> Et pour qui? pour lui seul : nous n'en profitons pas;
> Notre soin n'aboutit qu'à fournir ses repas.

* *Gaster*, mot grec qui signifie l'estomac : c'est de lui que vient suc gastrique, c'est-à-dire suc nourricier.

Chômons, c'est un métier qu'il veut nous faire apprendre.
Ainsi dit, ainsi fait. Les mains cessent de prendre,
Les bras d'agir, les jambes de marcher :
Tous dirent à Gaster qu'il en allât chercher.
Ce leur fut une erreur dont ils se repentirent.
Bientôt les pauvres gens tombèrent en langueur;
Il ne se forma plus de nouveau sang au cœur :
Chaque membre en souffrit; les forces se perdirent.
Par ce moyen, les mutins virent
Que celui qu'ils croyoient oisif et paresseux,
A l'intérêt commun contribuoit plus qu'eux.
Ceci peut s'appliquer à la grandeur Royale.
Elle reçoit et donne, et la chose est égale :
Tout travaille pour elle, et réciproquement
Tout tire d'elle l'aliment.
Elle fait subsister l'artisan de ses peines,
Enrichit le marchand, gage le magistrat,
Maintient le laboureur, donne paie au soldat,
Distribue en cent lieux ses graces souveraines,
Entretient seule tout l'état.
Ménénius le sut bien dire.
La commune * s'alloit séparer du sénat :
Les mécontents disoient qu'il avoit tout l'empire,
Le pouvoir, les trésors, l'honneur, la dignité;
Au lieu que tout le mal étoit de leur côté,
Les tributs, les impôts, les fatigues de guerre.
Le peuple hors des murs étoit déjà posté;

* *Commune*, mot qui chez nous a signifié de tout temps le peuple, et qui a été remplacé, depuis peu, par celui de tiers-état, « parce que, dit Jean-Jacques, l'intérêt particulier de deux ordres a été mis aux premier et second rangs, et l'intérêt public seulement au troisième. »

La plupart s'en alloient chercher une autre terre,
Quand Ménénius leur fit voir
Qu'ils étoient aux membres semblables ;
Et par cet apologue, insigne entre les fables,
Les ramena dans leur devoir.

Pour moi, qui n'ai pas le talent de mettre en vers simples et charmants les leçons profondes de la politique, je me contenterai de rapporter en prose bien commune, une fable indienne, plus convenable que l'apologue romain aux rapports de notre noblesse, et même du clergé, avec le peuple.

LES PALMES ET LE TRONC DU PALMIER.

Le palmier, le plus élevé des arbres fruitiers, portait autrefois, comme les autres arbres, ses fruits dans ses rameaux. Un jour les palmes, fières de leur élévation et de leurs richesses, dirent à leur tronc : « Nos fruits » sont la joie du désert, et nos feuillages, tou» jours verts, en sont la gloire. C'est sur nous » que les caravanes dans les plaines, et les » vaisseaux le long des rivages, règlent leur » cours. Nous nous élevons si haut, que le so» leil nous éclaire avant son aurore, et même » après son coucher. Nous sommes les filles

ciel; nous vivons le jour de sa lum
la nuit de ses rosées. Pour vous, enfan
obscur de la terre, vous ne buvez que des
eaux souterraines, et vous ne respirez que
sous nos ombrages : votre pied est toujours
caché dans les sables; votre tige n'est couverte que d'une écorce grossière, et si votre
tête peut prétendre à quelque honneur, ce
n'est qu'à celui de nous porter. » Le tronc
leur répondit : « Filles ingrates ! c'est moi
qui vous ai donné la naissance, et c'est du
sein des sables que ma sève vous nourrit,
engendre vos fruits pour me reproduire, et
vous élève vers les cieux pour les conserver :
» c'est ma force qui préserve, à cette hauteur,
» votre faiblesse de la fureur des vents. » A peine il avait parlé, qu'un ouragan, sorti de la mer des Indes, vint ravager la contrée. Les palmes se renversent, se redressent, se froissent les unes contre les autres, et se dépouillent en gémissant de leurs fruits. Cependant le tronc tient bon; il n'est aucune de ses racines qui ne tire et ne soutienne du sein de la terre les palmes agitées au haut des airs. Le calme revenu, les palmes qui n'avaient

10*

dres qu'il entretient pour sa prospérité et sa gloire ?

Par tout pays le peuple est tout : mais si on le considère comme un corps isolé, relativement aux autres corps qui constituent l'état avec lui, il est, comme nous l'avons vu, le premier en ancienneté, en utilité, en nombre et en puissance, puisque la puissance des autres corps émane de lui, et n'existe que pour lui.

Il me semble donc juste que le corps du peuple conserve son nom propre, ainsi qu'ont fait les corps du clergé et de la noblesse, et qu'on l'appelle l'ordre du peuple. On peut substituer encore au nom de tiers-état, celui de communes, ainsi qu'il est d'usage en Angleterre, et qu'il l'a été fréquemment chez nous. Ce nom de communes caractérise en particulier le peuple de chaque province du royaume, désigné de tout temps par les noms de communes du Dauphiné, de la Bretagne, de la Normandie, etc., qui toutes ensemble forment les communes du royaume. Ce nom de communes n'a jamais été donné qu'au peuple, ainsi qu'on peut le prouver par l'au-

torité des écrivains qui ont le mieux connu la valeur des expressions, entre autres par celle de La Fontaine. En effet, les intérêts du peuple sont communs, non-seulement à chaque province, mais aux autres ordres de la nation, parce que son bonheur fait le bonheur général. Il n'en est pas de même des intérêts des autres ordres, qui leur sont particuliers. D'un autre côté, le nom de tiers-état donné au peuple, suppose, comme l'a fort bien remarqué Jean-Jacques, que son intérêt n'est que le troisième, quoiqu'il soit de sa nature le premier. Or, comme les hommes forment à la longue leurs idées, non sur les choses, mais sur les mots, la justice demande que le surnom de tiers-état, imposé au peuple depuis quelques siècles par des corps privilégiés, parce qu'il leur rappelle leurs priviléges, soit remplacé par celui de communes, qu'il a eu de tout temps, afin qu'il leur rappelle à tous l'intérêt commun. *Salus populi suprema lex esto!* Que le salut du peuple soit la loi suprême!

De bons patriotes, touchés du sort malheureux des gens de la campagne, ont pro-

ordre politique, devraient être le contraire de ce qu'ils sont : au lieu d'être réunis entre eux contre le peuple, ils devraient lutter l'un contre l'autre pour ses intérêts, comme les peuples de l'Europe luttent pour la liberté de son commerce, de sa navigation, de sa pêche, ou pour tel autre prétexte qui intéresse le droit naturel des hommes : c'est ce droit qu'ils invoquent sans cesse. La commune de France devrait se régir, au moins quant à la forme, par les mêmes lois que la commune du genre humain.

En parlant des moyens de rapprocher du peuple le clergé et la noblesse, j'ai indiqué aussi ceux de rapprocher le peuple de ces deux corps, non par le sentiment de l'ambition, qui n'est propre qu'à diviser les membres d'un état, mais par celui de la vertu qui les réunit. Notre peuple n'a que trop de penchant à s'élever; l'éducation et l'exemple le poussent sans cesse en haut. Il faut l'inviter, non à monter, non à descendre, mais à se tenir à sa place : il ne lui convient d'être ni tyran, ni esclave; il doit lui suffire d'être libre. La vertu tient en toutes choses le mi-

lieu ; c'est aussi là qu'est la sûreté, la tranquillité, le bonheur. Je souhaite donc qu'aucun bourgeois ne désire jamais de sortir de l'ordre du peuple ; mais s'il y sent les inquiétudes de la gloire, qu'il reste encore dans son ordre; car il n'y a point d'état qui ne lui présente une carrière capable de satisfaire même la plus vaste ambition.

O plébéien, qui ne trouvez aucune gloire comparable à celle que donne la naissance, et qui rougissez d'être homme, parce que vous n'êtes pas gentilhomme ; êtes-vous légiste ? soyez le défenseur de la vertu et la terreur du crime. Nouveau Dupaty, enlevez à nos codes barbares leurs innocentes victimes ; faites la guerre à nos Verrès, à nos Catilina; prenez en main les causes des nations, et songez qu'avec les foudres de l'éloquence, Cicéron a protégé des rois, et que Démosthène en a fait trembler. N'êtes-vous qu'un simple commerçant? c'est le commerce qui vivifie les empires ; c'est au commerce que les deux plus riches états de l'Europe, la Hollande et l'Angleterre, doivent leur puissance ; c'est par le commerce que leurs marchands voient à leur

solde, non-seulement une foule de gentils-hommes, mais des princes et des souverains. Le commerce même élève sur le trône. Rappelez-vous ces anciens négociants de Florence, qui ont régné dans leur patrie, et ont donné deux reines à la vôtre. Seriez-vous un malheureux navigateur, errant comme Ulysse de mers en mers, loin de votre pays? vous êtes l'agent des nations : non-seulement vous pourvoyez à leurs besoins, mais vous leur communiquez ce qu'il y a de plus précieux chez les hommes, après la vertu : les arts, les sciences et les lumières. Ce sont les hommes de votre état qui ont fait connaître les îles aux îles, les nations aux nations, et les deux mondes l'un à l'autre : sans eux, le globe, avec ses plus rares productions, nous serait inconnu. Songez à la gloire de Christophe Colomb, à laquelle nulle gloire, même royale, n'est comparable ; puisque lui seul a changé, par la découverte de l'Amérique, les besoins, les jouissances, les empires, les religions et les destins de la plupart des peuples du monde. Êtes-vous au contraire un artiste toujours sédentaire, comme Thésée

dans les enfers? ô combien de routes vous sont ouvertes, du sein du repos, vers une gloire innocente! combien vous en présentent la peinture, la soulpture, la gravure, la musique, dont les productions ravissent de plaisir et d'admiration! Combien d'artistes même dont les noms seront célèbres à jamais, quoique leurs ouvrages n'existent plus; tant les hommes sont avides de suivre les traces célestes de leur génie, et de recueillir jusqu'aux paillettes d'or que roule, avec les siècles, le brillant fleuve de leur renommée! Est-il quelque noble Européen dont le nom doive durer, et s'illustrer autant que ceux des Phidias et des Apelle, qui jouissent depuis deux mille ans des hommages de la postérité, et qui ont compté, pendant leur vie, des Alexandre au nombre de leurs courtisans? N'êtes-vous qu'un philosophe, à qui personne ne fait la cour? considérez que vous ne la faites vous-même à personne. Les nobles dépendent des rois, et les philosophes ne relèvent que de Dieu : les nobles vivent en gentilshommes, et vous en hommes, ce qui est bien plus noble. Sans les philosophes, les

peuples, égarés par de vaines illusions, ne connaîtraient ni les lois, ni l'ensemble de la nature. Ils sont les sources premières des arts, du commerce et des richesses des nations. Rappelez-vous les admirables découvertes de Galilée, qui le premier pesa l'air, et démontra le mouvement de la terre autour du soleil; et cette foule d'hommes illustres qui ont étendu la sphère de l'esprit humain dans l'astronomie, la chimie, la botanique, etc.... Ils sont les époques les plus mémorables des siècles, et leur gloire durera autant que celle de la nature, dont ils sont les enfants. Êtes-vous homme de lettres? c'est vous qui distribuez la gloire aux autres hommes. Illustres écrivains! semblables à la Vénus de Lucrèce, sans vous, rien ne se fait d'agréable dans la sphère de l'intelligence, et n'est permanent dans les champs de la mémoire. Soit que vous vous livriez à la poésie, à la philosophie ou à l'histoire, vous êtes le plus ferme appui de la vertu. C'est par vous que les nations se lient d'intérêt et d'amitié d'une extrémité du monde à l'autre, et des siècles passés aux futurs. Sans vous, les rois

et les peuples s'écouleraient, sans laisser d'eux aucun souvenir. Tout ce qu'il y a de fameux parmi les hommes vous doit sa célébrité, et vos propres noms surpassent en splendeur les noms de ceux que vous illustrez. Quelle gloire égala jamais celle d'Homère, dont les poëmes servirent à régler les anciennes républiques de la Grèce, et dont le génie, depuis vingt-six siècles, préside encore, parmi nous, aux lettres, aux beaux-arts, aux théâtres et aux académies!

N'êtes-vous, après tout, qu'un paysan obscur attaché à la culture de la terre? oh! songez que vous exercez le plus noble, le plus aimable, le plus nécessaire et le plus saint de tous les arts, puisque c'est l'art de Dieu même. Mais si ce poison de la gloire, inspiré chez nous dès l'enfance à toutes les conditions, par l'émulation, fermente dans vos veines; si vous avez besoin des vains applaudissements des hommes, au milieu de vos paisibles vergers; rappelez-vous tous les maux que la gloire entraîne après elle, l'envie des petits, la jalousie des égaux, la perfidie des grands, l'intolérance des corps, l'indifférence des rois. Son-

gez au sort de ces hommes que j'ai nommés parmi ceux qui ont le mieux mérité de leur patrie et de la postérité ; à la tête de Cicéron, coupée par Popilius Léna, son propre client, et clouée à cette même tribune qu'il avait autrefois honorée de son éloquence ; à Démosthène, poursuivi, par l'ordre des Athéniens qu'il avait défendus contre Philippe, jusque dans le temple de Neptune de l'île de Calauria, et se hâtant d'avaler du poison, pour trouver dans la mort un refuge plus assuré que celui des autels. Songez au poignard qui tua un des Médicis dans cette même ville qu'ils avaient comblée de leurs bienfaits ; aux fers qui attachèrent Colomb, au retour de son second voyage du Nouveau-Monde, et qu'il fit mettre, en mourant, dans son tombeau, comme un monument de l'ingratitude des rois qu'il avait si magnifiquement servis ; à Galilée dans les prisons de l'inquisition, forcé de se rétracter à genoux de la vérité sublime qu'il avait démontrée ; à Homère aveugle et mendiant, chantant de porte en porte ses poëmes sublimes, chez ces mêmes Grecs qui devaient un jour y chercher l'origine de leurs lois et

de leurs plus illustres républiques. Rappelez-vous en France le Poussin couvert de gloire dans toute l'Europe, excepté dans sa patrie, obligé d'aller demander dans une terre étrangère de la considération et du pain; Descartes fugitif en Suède, après avoir éclairé son pays des premiers rayons de la philosophie; Fénelon exilé dans son diocèse, pour avoir aimé Dieu plus que ses ministres, et les peuples plus que les rois. Enfin, représentez-vous cette foule d'hommes célèbres et infortunés, qui, déchirés en secret par les calomnies même de leurs propres amis, languirent dans le mépris et la pauvreté, et, sans avoir seulement la consolation d'être plaints, eurent la douleur de voir les honneurs et les récompenses qui leur étaient dus, donnés à d'indignes rivaux.

Alors vous bénirez votre obscurité, qui vous permet au moins de recueillir le fruit de vos travaux et l'estime de vos voisins; d'élever une famille innocente à l'ombre de vos vergers, et d'atteindre, dans une vie si orageuse, à la seule portion de bonheur que la nature ait répartie aux hommes. Pendant que

les tempêtes brisent les cèdres sur le haut des montagnes, l'herbe échappe à la fureur des vents, et fleurit en paix au fond des vallées.

VŒUX

POUR LA NATION.

La nation est formée de l'harmonie des trois ordres, du clergé, de la noblesse et du peuple, sous l'influence du roi, qui en est le modérateur. Les députés de ces trois ordres se rassemblent aujourd'hui dans l'assemblée nationale, à-peu-près dans le nombre de 300 pour le clergé, de 300 pour la noblesse, et de 600 pour le peuple.

Comme les deux premiers ordres ont réuni leurs intérêts depuis plusieurs siècles, on peut les considérer comme formant un seul corps qui balance celui du peuple : il en résulte donc deux puissances qui réagissent l'une contre l'autre, et dont le contre-poids est nécessaire, ainsi que nous l'avons dit, à l'harmonie de tout gouvernement moderne. Le roi,

donc, peut tenir la balance monarchique en équilibre, en appuyant le peuple de sa puissance, en cas que le clergé et la noblesse tendissent à l'aristocratie ; ou en la dirigeant du côté des deux premiers ordres, si le peuple pesait vers la démocratie. Dans cette hypothèse, j'ai comparé l'état à une balance romaine ; les deux puissances, à deux leviers d'une grandeur inégale ; et la royauté, au poids qui court le long du plus grand, pour soulever les fardeaux.

Nous avons vu le peuple, par son nombre, représenter le grand bras de la balance, et le clergé avec la noblesse, le petit bras ; mais ce petit bras est d'une si grande pondération, que l'effet du grand est nul, si le roi ne pèse de son côté. C'est du côté du clergé et de la noblesse que sont les dignités et les bénéfices ecclésiastiques et militaires, la meilleure partie des terres du royaume, la disposition de tous les emplois, et même l'influence des parlements, ces anciens pères du peuple, ainsi que les vœux de beaucoup de plébéiens, qui cherchent à se rapprocher des premiers par les anoblissements, ou s'en laissent sub-

juguer par l'espoir des protections, et par le seul respect d'une grande naissance.

Si la puissance du peuple, dont le nombre est au moins quarante fois plus considérable que celui du clergé et de la noblesse, s'est affaiblie de siècle en siècle, au point de perdre toutes ses prérogatives et son équilibre contre leur puissance réunie, j'en conclus que les députés du peuple ne sont pas en nombre suffisant dans l'assemblée nationale, où ils ne sont qu'en nombre égal à ceux des autres ordres.

A la vérité, on compte que, dans le corps du clergé, les curés se rapprocheront des députés des communes, à cause des liens du sang; mais ne seront-ils pas encore plus portés à se rapprocher de leurs évêques, à cause des liens de l'intérêt? L'esprit de corps ne l'emporte-t-il pas sur l'esprit de famille? Les députés des communes n'ont donc à opposer aux députés des deux premiers ordres, que la misère de vingt millions d'hommes, ou le désespoir qui en est le résultat.

Ils ne peuvent balancer le sentiment de l'intérêt de ces corps, que par le sentiment

de l'intérêt du peuple, d'où dépend la conservation publique. Ainsi, soit qu'ils votent par ordre ou par tête, la lutte est inégale pour eux; car ils ont à craindre de la part des deux autres ordres, de perdre des voix par les attraits de la fortune, tandis qu'ils n'ont d'espérance d'y en gagner que par ceux de la vertu.

Nous avons comparé l'état à un arbre, dont les corps particuliers divergeaient en branches, et dont le peuple formait le tronc; nous avons vu que plus les branches se multipliaient, plus le tronc était affaibli : mais si, par une monstruosité dont la nature ne nous montre pas d'exemple, les branches étaient plus puissantes que le tronc lui-même, l'arbre serait facilement renversé.

Pour rendre plus sensible l'harmonie nécessaire entre les diverses parties de l'état, je me servirai d'une image déjà bien ancienne. La nation peut se représenter comme un vaisseau. Le peuple, avec ses travaux, ses arts et son commerce, en est la carène, chargée d'agrès, de provisions et de marchandises dont la cargaison fait l'objet du voyage. C'est à la carène que se proportionnent toutes les par-

ties du vaisseau. La noblesse peut se rapporter aux batteries qui le défendent; le clergé, aux voiles et à la mâture qui le font mouvoir; les opinions politiques, morales et religieuses, aux vents qui le poussent tantôt à droite, tantôt à gauche; l'administration, aux cordages et aux poulies qui en varient la manœuvre; la royauté, au gouvernail qui dirige sa course; et le roi, au pilote. C'est donc à l'intérêt du peuple que le roi doit veiller principalement, comme un pilote veille à la carène du vaisseau; car si ses hauts sont trop chargés par une mâture trop élevée, ou par une artillerie trop pesante, elle est en danger de renverser. Elle est encore en péril de couler bas, si des vers la rongent sans bruit, et y font des voies d'eau.

En suivant cette allégorie, la puissance du peuple doit surpasser en pondération celle des deux autres corps, afin que le vaisseau de l'état soit toujours ramené dans son équilibre. Or il arrive, avec le temps, dans un état, ce qui arrive, pendant le cours d'un voyage, dans un vaisseau dont la carène s'allège de plus en plus par la consommation des vivres

et des agrès, qui sont portés des parties inférieures du vaisseau dans ses parties supérieures. Ainsi le peuple tend toujours à monter vers les corps du clergé et de la noblesse, par l'appât des bénéfices et des anoblissements. Le roi doit donc opposer le fort du gouvernail aux deux forces prépondérantes du clergé et de la noblesse, en faveur de celle du peuple, qui a besoin du contre-poids de la puissance royale pour les balancer. Il en résulte donc la nécessité d'augmenter le nombre des députés des communes dans l'assemblée nationale, afin de donner au roi même la facilité de conserver sa propre puissance, qui ne consiste que dans l'équilibre politique. C'est la prépondérance en nombre des députés des communes sur ceux de la chambre haute, qui assure en Angleterre la constitution de l'état. Voilà pourquoi, dans les tempêtes politiques, il est ramené fort aisément dans son équilibre, parce que l'intérêt du peuple, qui est l'intérêt national, y domine toujours par le grand nombre de ses représentants. Au contraire on peut comparer plusieurs états de l'Europe, remarquables en ef-

fet par leur faiblesse (parce que le clergé, ou la noblesse, ou tous les deux ensemble, dominent sans le concours du peuple), à des vaisseaux renversés sur le côté par le poids de leurs parties supérieures, qui sont incapables d'aucune manœuvre, qui flottent encore parce que la mer qui les environne est tranquille; mais qui, à la moindre tempête, courent risque d'être tout-à-fait submergés.

En attendant que l'expérience nous ait appris dans quelle proportion le clergé et la noblesse d'une part, et les communes de l'autre, doivent avoir des députés dans l'assemblée nationale pour y conserver un équilibre de puissance, il me semble nécessaire de la régler suivant certains principes, sans lesquels il est impossible d'y former aucun projet sage, et encore moins de l'exécuter.

1° Le premier principe qu'on doit y poser, c'est qu'aucune proposition n'y soit reçue ou rejetée par acclamation, mais qu'il soit donné au moins un jour pour que chaque député en délibère et en donne son avis par écrit, afin qu'il puisse conserver, par l'exa-

men, la liberté de son jugement, et par le scrutin, celle de son suffrage.

Un des inconvénients qui m'ont le plus éloigné de nos assemblées, et je parle des plus graves, c'est la légèreté de leurs jugements, et la pesanteur du mien. Je n'y ai jamais entendu proposer aucune question, qu'elle n'ait été décidée avant que j'aie eu seulement le temps de l'examiner. Je ne suis pas le seul qui me sois trouvé dans ce cas. Un voyageur célèbre, qui avait fait le tour du monde, se trouva fort embarrassé à son retour à Paris. Ses compatriotes et ses amis, gens savants, le questionnaient tous à-la-fois sur ce qu'il avait vu dans les pays étrangers. Il ne savait comment les satisfaire; mais il se trouva bientôt fort à son aise, parce qu'il s'aperçut que les questionneurs de sa droite répondaient sur-le-champ et définitivement à ceux de sa gauche, et ceux de sa gauche à ceux de sa droite, de sorte qu'il ne lui restait qu'à garder le silence. Pour moi, je l'avoue, je ne me déciderais pas sur-le-champ à accepter une simple invitation de dîner à la campagne, que j'aime

beaucoup, sans y avoir pensé quelque temps, et tout seul. Il faut auparavant que je me représente, non le temps qu'il fera, mais le caractère du maître et de la maîtresse de la maison, celui de leurs amis, de leurs cousins, de leurs beaux-esprits, de leurs alentours, de leurs survenants; de peur qu'au lieu d'aller à une partie de plaisir, je n'aille à une partie de déplaisir, ainsi qu'il m'est arrivé plus d'une fois, faute d'y avoir suffisamment réfléchi.

Pour revenir à nos assemblées publiques, quel en est le membre qui voudrait décider sur-le-champ d'une proposition d'où dépendrait sa fortune particulière? A combien plus forte raison ne doit-il pas le faire, lorsqu'il s'agit de la fortune nationale? Il faut donc que chacun d'eux y examine à loisir ce qu'il veut décider pour tous, et pour toujours; il faut de plus qu'il donne son sentiment, non de vive voix, à la manière française, mais par écrit, à la manière des Romains. Rien n'est plus contraire à la sagesse des délibérations que les acclamations. Si celui qui fait une motion a une voix forte,

de l'audace et des partisans, comme en ont tous les ambitieux, il entraîne la multitude, qui ne résiste guère à ceux qui font beaucoup de bruit; il fera sur-le-champ adopter à toute une assemblée les projets les plus dangereux, et il la liera aussitôt par le lien du serment, afin de lui ôter jusqu'à la ressource du repentir. Un homme sensé, qui en prévoit les conséquences, n'osera seul heurter de front un grand parti, de peur de se faire des ennemis personnels; ou il aura besoin lui-même de temps pour motiver son opinion en particulier; ou il manquera de facilité pour l'exprimer en public. D'ailleurs, comment faire rentrer en eux-mêmes ceux qui n'existent jamais que dans l'opinion d'autrui, et engager à se rétracter une multitude qui a donné son approbation avec tant d'éclat? Les délibérations privées et par écrit évitent tous ces inconvénients; et s'il nous en fallait des preuves, nous les trouverions dans les assemblées de tous les peuples sages, anciens et modernes.

Doit-on voter dans l'assemblée nationale par ordre ou par tête? Cette question, qui a été fort agitée, me semble renfermer en elle-

même sa solution. Puisque chaque député est membre de l'assemblée nationale, il doit y perdre de vue l'intérêt de son ordre, pour ne s'occuper que de celui de la nation. Il doit donc y voter par tête, comme un citoyen qui n'a d'autre but que l'intérêt public; et non par ordre, parce que chaque ordre a son intérêt particulier. Quelques patriotes ont proposé d'admettre le vœu par tête, lorsqu'il s'agirait de l'intérêt de la nation, et le vœu par ordre, lorsqu'il s'agirait de l'intérêt particulier d'un ordre. Mais dès qu'une motion qui intéresse particulièrement un ordre est proposée dans l'assemblée nationale, c'est qu'elle intéresse aussi la nation; car autrement on ne l'y proposerait pas. La plupart des abus publics n'intéressent-ils pas quelque ordre en particulier? Les laisser décider par ordre, dont chacun a son *veto*, n'est-ce pas les laisser sans décision?

Le vœu par tête a aussi ses inconvénients; mais, je le répète, ils ne sont que pour le peuple : car, pour maintenir son équilibre, il faut qu'il compte sur les vertus de ses députés, exposés à de grandes séductions, et

sur les vertus encore plus grandes des députés des deux autres ordres, auxquels la nation demande le sacrifice de plusieurs priviléges très-séduisants.

D'autres patriotes ont proposé de laisser certains cas difficiles au jugement d'un comité formé des membres des trois ordres. Quand Rome et Albe voulurent mettre fin à leur querelle, Rome chargea de la sienne les trois Horaces, et Albe les trois Curiaces : mais je crois que si la plume en eût décidé, comme de tant d'autres, elle ne se serait jamais terminée. L'épée la trancha, parce que c'étaient deux villes ennemies : mais les corps de notre assemblée sont des membres de la même nation ; ils doivent tendre sans cesse à se réunir, et jamais à combattre. Plusieurs députés du clergé et de la noblesse ont donné, par des sacrifices en tout genre, les plus grandes preuves de générosité et de patriotisme. Pour en augmenter le sentiment dans tous les ordres, et établir entre eux une confiance mutuelle, je voudrais qu'un ordre, dans des cas embarrassants, au lieu de prendre les défenseurs de ses intérêts parmi ses

membres, les choisît au contraire parmi ceux qu'il estime les plus gens de bien dans l'ordre opposé.

En changeant seulement les intérêts des parties, on a quelquefois dénoué des cas bien difficiles. Qu'on se rappelle, dans La Fontaine, le testament expliqué par Ésope :

> Un certain homme avoit trois filles,
> Toutes trois de contraire humeur :
> Une buveuse, une coquette,
> La troisième, avare parfaite.
> Cet homme par son testament,
> Selon les lois municipales,
> Leur laissa tout son bien par portions égales,
> En donnant à leur mère tant,
> Payable quand chacune d'elles
> Ne posséderoit plus sa contingente part.

L'aréopage les partagea d'abord suivant leur inclination.

> . . . . On composa trois lots :
> En l'un, les maisons de bouteille,
> Les buffets dressés sous la treille,
> La vaisselle d'argent, les cuvettes, les brocs,
> Les magasins de malvoisie,
> Les esclaves de bouche, et pour dire en deux mots,
> L'attirail de la goinfrerie.
> Dans un autre, celui de la coquetterie,
> La maison de la ville, et les meubles exquis,

l'avenir les uniques sources de la noblesse héréditaire : d'ailleurs vingt millions d'hommes manquent-ils de moyens d'honorer leurs nobles, lorsque ces nobles se rapprochent d'eux ?

Je trouve donc qu'un comité de confiance, formé réciproquement d'arbitres choisis dans chaque ordre, par l'ordre qui lui est opposé d'intérêts, substituerait aux intrigues de la politique qui embarrassent les affaires les plus simples, la franchise de la générosité qui simplifie les plus embarrassées. Les ordres de notre assemblée auraient-ils moins de grandeur que les anciens Gaulois nos ancêtres, et auraient-ils moins de confiance les uns à l'égard des autres, que n'en ont eu entre elles des nations étrangères ? Lorsqu'Annibal passa dans les Gaules, les Gaulois convinrent avec lui que s'ils avaient à se plaindre des Carthaginois, ils s'en rapporteraient au jugement des chefs carthaginois ; mais que si les Carthaginois à leur tour se plaignaient des Gaulois, les femmes de ceux-ci décideraient de la justice de leurs plaintes. Ces deux peuples vécurent en bonne intelli-

gence, pour s'être fiés à leur générosité mutuelle, et pour avoir choisi les arbitres de leurs différends dans ce qu'il y avait de plus digne de respect et de confiance dans le parti opposé. Il y a apparence que dans certains cas, ils s'en seraient rapportés à la justice même d'Annibal, également intéressé à complaire aux uns et aux autres; lui qui, entre autres talents, eut l'art de se concilier toutes sortes de nations dont il composait son armée. Pourquoi les trois ordres de notre nation ne se confieraient-ils pas également à l'équité du roi, qui en est le médiateur naturel, et qui a sacrifié tant de fois ses intérêts à l'intérêt public?

Le second principe sur lequel on doit poser la constitution future de l'état, est la permanence de l'assemblée nationale, et le retour périodique de ses membres.

Au moyen de la permanence de l'assemblée, il y aura un ensemble dans toutes les parties de l'administration, déjà constituée, dans une grande partie du royaume, en assemblées de villages, de villes et de provinces. L'assemblée nationale, qui en forme le

centre, doit mettre sans cesse sous les yeux du roi les hommes et les affaires, et établir entre lui et le dernier de ses sujets une communication perpétuelle de lumières, de services, de protection et de sècours, qui ne pourra jamais être interceptée par aucun corps intermédiaire; ce qui ne manquerait pas d'arriver si l'assemblée nationale n'était que périodique, ainsi qu'on l'avait proposé.

D'un autre côté, au moyen de la périodicité des membres de l'assemblée nationale, aucun d'eux n'aura le temps de s'identifier avec sa place, et de devenir un agent du despotisme, en se laissant corrompre par l'influence ministérielle, ou celui de l'aristocratie, encore plus dangereuse que le despotisme.

Il me semble qu'on doit renouveler les membres de cette assemblée tous les trois ans, ou tous les cinq ans, si on le juge plus convenable, non tous à-la-fois comme en Angleterre, mais seulement la troisième ou la cinquième partie chaque année, afin que le plus grand nombre de ses membres soit toujours instruit des affaires.

Jamais l'assemblée nationale ne pourra porter atteinte aux prérogatives royales, parce que ses membres se renouvelleront sans cesse, qu'elle sera formée de deux puissances qui se balancent sous l'influence de la royauté, et que ce sera une loi fondamentale de la constitution future, comme elle l'est de la monarchie, qu'aucune proposition n'y recevra la sanction de loi, que du roi seul.

Le troisième principe essentiel à la constitution future de la France, et à son ensemble, est l'établissement des assemblées à-la-fois permanentes et périodiques dans tous les villages, villes et provinces du royaume, à l'instar de l'assemblée nationale, avec laquelle elles doivent correspondre.

De pareilles assemblées doivent être formées dans chaque quartier de Paris, et on en doit tirer des députés pour en composer l'assemblée municipale, afin que cette ville immense avec ses quartiers, soit assimilée à une province avec ses districts.

On doit étendre ces dispositions à nos colonies; mais s'il est juste d'admettre leurs députés blancs dans l'assemblée nationale, il

ne l'est pas moins d'y appeler leurs députés noirs, dans la classe des noirs libres; puisque étant employés à la culture et à la défense de nos colonies, ils ne sont pas moins intéressés que les autres citoyens à délibérer sur les intérêts de leur métropole. De plus, la convocation des noirs libres dans l'assemblée nationale préparera l'abolition de l'esclavage dans nos colonies, comme la convocation des hommes libres dans nos anciens états généraux prépara l'abolition de la servitude féodale, qui avait envahi une partie des Gaules. Enfin ces hommes nés sous un autre ciel, repoussés par leur patrie, et participant aux bienfaits de la nôtre, augmenteront la majesté d'une assemblée qui prend sous sa protection tous les infortunés, et ils concourront peut-être à assurer un jour à son humanité une gloire que les conquérants n'ont jamais due à leurs victoires, celle de voir, dans son sein, voter pour sa prospérité des députés de toutes les nations.

Quant aux conditions nécessaires pour être électeur dans les assemblées rurales, municipales, provinciales et nationales, il me

semble que c'en est une essentielle de posséder une portion de terre labourable, comme en Angleterre, afin de relever l'agriculture, et d'empêcher que la pluralité des électeurs ne se compose d'indigents que la nécessité oblige de vendre leurs voix; mais d'un autre côté, j'estime qu'il est inutile et injuste d'exiger, comme en Angleterre, une propriété territoriale encore plus grande de chaque député à l'assemblée nationale : car il est certain que les électeurs étant à l'abri des premiers besoins, ne seront jamais exposés à être corrompus par des députés sans fortune; et que des députés sans fortune, choisis par des électeurs qu'ils ne peuvent corrompre, doivent avoir des qualités personnelles très-recommandables. Il est possible en effet, que dans cette classe si nombreuse d'hommes de tous les ordres, qui n'ont aucune propriété, il se trouve des citoyens très-éclairés et très-patriotes, qui doivent leur pauvreté même à leurs vertus : un Socrate, un Aristide, un Épaminondas, un Bélisaire, un Jean-Jacques.

Ces députés doivent être défrayés honorablement. J'ai entendu à ce sujet des gens se

faire un faux point d'honneur, et prétendre que des députés de la patrie devaient la servir gratuitement. Mais puisque tous ceux qui la servent, dans des corps qui ne la servent pas toujours, s'en font payer, depuis les cardinaux jusqu'aux sacristains, depuis les maréchaux de France jusqu'aux soldats, et depuis le chancelier jusqu'au moindre clerc; pourquoi n'en serait-il pas de même des membres de l'assemblée nationale? Il est aussi juste que ceux qui servent directement la patrie vivent de la patrie, que ceux qui servent l'autel vivent de l'autel. D'ailleurs, c'est le seul moyen d'ouvrir l'entrée de ces assemblées aux hommes de mérite qui sont pauvres. Chaque député à l'assemblée nationale doit donc recevoir un traitement honorable, non de l'ordre ou de la province qui le députe, mais de la nation, afin de lui rappeler qu'il a cessé d'être député de son ordre et de sa province, pour devenir membre de la nation. Ce traitement doit être égal pour les députés de tous les ordres, parce que leurs services sont égaux; et quelque faible qu'il soit, il doit être regardé, par chacun

d'eux, comme aussi honorable que celui que les rois font à leurs ambassadeurs, puisqu'ils le reçoivent des peuples à la solde desquels sont les rois eux-mêmes.

Ces dispositions générales faites ou rectifiées sur de meilleurs plans, il n'y a aucun abus, qu'avec le temps les assemblées permanentes et périodiques de villages, de villes et de provinces ne puissent réformer, et aucun bien qu'elles ne puissent faire. Certainement dans les lieux où elles sont établies, on ne s'est pas aperçu qu'elles aient empiété sur la liberté des peuples, ou sur l'autorité royale qu'elles éclairent et qu'elles servent : il en sera de même de l'assemblée nationale qui doit en être le centre.

Ceci posé, cette assemblée constituée sous les yeux du roi, comme la nation même qu'elle représente, durant toujours et se renouvelant sans cesse, s'occupera du soin de détruire les maux avant de faire le bien.

Elle abolira d'abord ceux qui affligent l'agriculture, cette mère nourrice de l'état, comme les capitaineries, les droits de chasse, les gabelles, les corvées, les milices et la

taille ; ceux qui désolent le commerce, comme les impôts trop onéreux et disproportionnés, les péages des rivières, les droits à l'entrée des villes sur les vins, qui doivent y payer à proportion de leur prix; ceux qui affligent le corps politique, comme la vénalité des charges, les survivances, les pensions non méritées; enfin ceux qui attaquent la liberté de l'homme dans ses opinions, dans sa conscience, et même dans sa personne, comme la servitude des habitants du mont Jura, et l'esclavage des noirs dans nos colonies. Elle s'occupera de la réforme de la justice civile et criminelle, de celle de l'éducation, sans laquelle aucun plan de législation n'est stable ; et après avoir remédié aux maux qui intéressent notre postérité, elle étendra ses recherches sur ceux qui regardent les autres nations, et se communiquent à nous par les correspondances que la nature a établies entre toutes les familles du genre humain.

Les cahiers des provinces ont pris en considération la plupart de ces objets ; mais je doute que l'assemblée nationale, chargée de

les réformer, puisse y suppléer par des lois précises et invariables : car, comme je l'ai dit, les hommes ne peuvent saisir que des harmonies, c'est-à-dire, de ces vérités qui sont toujours entre deux contraires : de là vient que les lois sont mobiles par tout pays, et qu'elles changent avec les mœurs et les siècles. Il en faut excepter les lois naturelles qui ne varient point, parce qu'elles sont les bases de l'harmonie générale, qui seule est constante ; c'est à celles-là qu'il faut rappeler toutes les autres. C'est donc à la sagesse de l'assemblée nationale à saisir, sur tous les points de la législation, un *medium* harmonique, et à l'y maintenir ; ce qui nécessite la permanence de l'assemblée, comme je l'ai dit. Au reste, comme il a paru d'excellents mémoires sur la plupart de ces matières, je ne m'arrêterai qu'à quelques considérations dont on peut ne s'être pas assez occupé, mais qui me semblent très-importantes, parce qu'elles regardent le peuple, dont l'intérêt est l'intérêt national.

Le roi a déjà déclaré ses intentions paternelles au sujet de ses capitaineries, qui dé-

plutôt je voudrais anoblir la vertu, et qu'il n'y eût que le vice de vilain. On doit donc délivrer de toute flétrissure l'agriculture, le plus noble des arts, et le seul dont toutes les fonctions conviennent à la vertu.

Il est aussi à désirer que l'industrie, le commerce, l'urbanité et la richesse de nos villes, se répandent dans nos campagnes, dont les habitants sont si pauvres et si malheureux. Il est constant que la plupart de nos bourgeois ne se concentrent dans les villes, qu'afin de ne pas payer dans les campagnes l'impôt roturier de la taille, et que leurs enfants n'y tirent pas à la milice. D'un autre côté, quoique nos paysans, qui n'ont pas les mêmes idées d'honneur sur la nature morale des impositions, ne soient sensibles qu'à leur poids fiscal, rien n'a pu jusqu'à présent les familiariser avec le fléau de la milice, parce qu'il attaque les plus doux sentiments de la nature, en les privant de leurs enfants. C'est la crainte de la milice qui les oblige d'envoyer leurs enfants dans les villes, aimant mieux en faire des laquais que des soldats. Il résulte donc de la taille et de la milice, que

nos campagnes manquent d'habitants, et que nos villes en sont surchargées. Comme l'impôt fiscal de la taille sera suppléé par un impôt territorial, également supporté par les propriétaires de tous les ordres, ce sera déjà un grand obstacle ôté à l'agriculture. Pour l'impôt personnel de la milice, il ne paraît pas si facile de le remplacer. Il semble fort étrange que ce soit, chez nous, un honneur de servir le roi dans l'état militaire, et une espèce de honte de tirer à la milice. Je trouve deux raisons de cette contradiction : la première, c'est que le service de la milice est forcé; la seconde, comme je l'ai déjà dit, c'est qu'il est une preuve de roture, parce que les nobles n'y tirent point. La première raison est de la plus grande force pour des hommes libres; la seconde n'en a pas moins pour des bourgeois, dont les enfants sont dressés à l'ambition par l'éducation publique; ainsi la milice n'est pas moins contraire aux préjugés nationaux qu'aux sentiments naturels.

La crainte de la milice est aussi une des grandes raisons qui éloignent des campagnes nos

jeunes paysans. Le cœur humain est si jaloux de sa liberté, que quoique l'état d'officier soit honorable et bien payé, je suis convaincu qu'il ne se présenterait pas un seul gentilhomme pour le remplir, si on voulait l'y contraindre. Tenez la porte d'un jardin public toujours ouverte, peu de personnes iront s'y promener : mettez-y des soldats pour forcer les passants d'y entrer, tout le monde le fuira : tenez-la bien fermée avec des barrières et des gardes pour en éloigner les curieux, chacun voudra y pénétrer, et y emploiera ses recommandations.

Pour inspirer à la jeunesse de nos villages le goût du service, je commencerais par le leur interdire. Loin de faire de l'état de milicien un sujet de crainte, de honte, et quelquefois de punition, j'en ferais un d'espoir, d'honneur et de récompense. Je commencerais par apprendre à nos jeunes paysans, que ce n'est que sur le courage de ses sujets les plus vertueux que la patrie compte pour sa défense, et je ne permettrais qu'aux plus honnêtes d'entre eux de s'exercer les jours de fête au maniement des armes, à tirer au

blanc, à faire l'exercice, etc. Alors on verrait bientôt parmi eux autant d'empressement pour la milice, qu'ils en ont d'éloignement aujourd'hui. En cas de guerre, ils seraient toujours prêts à marcher, non sous les ordres de nos simples gentilshommes ou de nos riches bourgeois, comme nos milices provinciales, mais sous ceux d'officiers vieillis dans le service, qui trouveraient dans ces commandements, des retraites plus agréables que celle de l'hôtel des Invalides.

Il serait nécessaire aussi d'améliorer l'état de nos soldats, dont la paye n'est que de cinq sous par jour. Du temps de Henri IV, elle était aussi de cinq sous, mais les cinq sous de ce temps-là font plus de vingt sous d'aujourd'hui, par comparaison au prix des denrées. Il ne s'agit que d'augmenter la paye de nos soldats pour en avoir autant que l'on voudra, comme on a des hommes de toutes les professions. On leur fera gagner avec profit cet accroissement de paye, en les employant aux travaux des chemins, des ports, des monuments publics, etc.... ainsi qu'y étaient employés les soldats romains.

D'un autre côté, les fonds militaires se trouveront augmentés de l'argent que produiront les impositions sur les chemins ; d'une partie des dépenses sur les bâtiments royaux ; des redevances des fiefs tant nobles qu'ecclésiastiques, autrefois chargés du service militaire ; des contributions que fourniront encore, pour cet objet, les corporations des villes ; enfin des économies à faire sur les pensions trop nombreuses et trop considérables de l'état-major de l'armée. Ces moyens me semblent suffisants à l'entretien et à l'émulation de nos soldats, sur-tout si on leur donne pour retraites et expectatives, la garde des villes, les maréchaussées, et beaucoup de petits emplois civils, comme en Prusse ; et qu'on leur présente, dans leur service, une route ouverte à tous les grades militaires, comme elle l'est dans tous les pays du monde.

La servitude militaire ôtée de dessus nos campagnes, on délivrerait nos rivières et nos ports de mer de la servitude nautique. Aucun navigateur ne serait forcé de servir sur les vaisseaux du roi, quoique le traitement des matelots y soit plus lucratif que celui des

soldats dans les régiments. On se gardera bien d'imiter les Anglais, qui, pour avoir des matelots en temps de guerre, font la presse, encore plus injuste que notre milice. Pourquoi nos négociants en trouvent-ils plus qu'ils n'en ont besoin ? c'est qu'ils les paient bien. Pourquoi donc l'état serait-il moins équitable à l'égard des gens de mer, que de simples marchands ? Il a incomparablement plus de moyens. Il peut augmenter les revenus de sa marine, en employant, en temps de paix, ses vaisseaux et ses matelots à des transports, et à une multitude de services nautiques : il peut offrir à ses matelots quantité de retraites, dans nos arsenaux, dans nos ports, sur nos rivières, et même dans nos colonies.

Au reste, tout Français doit avoir l'espérance de monter, par son mérite, jusqu'aux premières places de son état, sans naissance, sans argent et sans intrigue. C'est à cette liberté et à ces perspectives que la France a dû sa grandeur sous le despotisme même, et notamment sous celui de Louis XIV, le plus absolu de nos despotes. On peut obser-

ver que depuis ce prince les talents se sont affaiblis en France, précisément dans les parties de l'administration dont les corps sont devenus aristocratiques. Il vaut mieux, sans contredit, que l'état soit honoré, enrichi, sauvé par le fils d'un paysan, que déshonoré, ruiné, perdu par le fils d'un prince. Ainsi, comme par le passé, un soldat pourra devenir maréchal de France; un matelot, chef d'escadre, et même amiral; un simple répétiteur de collége, grand-aumônier; un avocat, chancelier; afin que nous puissions revoir encore des Fabert, des Jean Bart, des Amyot, des l'Hôpital. Rome n'a dû, dans tous les temps, son ensemble, sa puissance et sa durée, qu'au droit dont jouissaient tous ses citoyens de parvenir à tout. Rome moderne, comme Rome antique, leur a offert à tous des dignités, des triomphes, l'empire, et même l'apothéose.

La liberté civile de parvenir en France à tous les emplois, doit donc s'étendre à tous les citoyens, parce qu'elle est de droit français. Quant à la liberté individuelle ou de la personne, elle est de droit naturel; tout

Français a le droit de sortir de sa ville, de sa province et du royaume, comme il sort de sa maison. Cette liberté ne peut être restreinte, par des passe-ports, que dans les temps de troubles. C'est le salut du peuple qui doit être la règle de ces exceptions, comme il doit être celle de toutes les lois politiques.

On a beaucoup débattu de la liberté de penser. Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut l'ôter à personne. Je puis être, au dedans de moi, républicain comme un Spartiate à Constantinople, ou Juif à Goa. La conscience ne doit ses comptes qu'à Dieu; c'est un état interdit à tous les tyrans. On y pénètre par la persuasion, et non par la force. C'est une fleur qui s'ouvre aux rayons du soleil, et qui se ferme aux vents orageux. Ainsi la liberté passive de penser est de droit naturel. Quant à la liberté active, c'est-à-dire, celle de publier ses pensées, elle se réduit à la liberté de parler; or, la liberté de parler doit être réglée, dans un état, comme la liberté d'agir. Certainement, il n'y est permis à personne d'agir d'une manière nuisible

à la société ou à ses membres; il n'y doit donc pas l'être de publier des pensées qui pourraient leur faire tort. Je trouve même que l'assemblée nationale doit établir des lois plus rigoureuses que les nôtres, contre les calomniateurs, les plus méchants de tous les hommes, puisque le mal fait par leurs paroles, est plus grand et plus durable que celui que des brigands commettent par leurs actions. La liberté de publier ses pensées, ou la liberté de la presse, doit donc être réglée sur la liberté même d'agir; et comme celle-ci ne doit éprouver aucune contrainte, lorsqu'il s'agit du bonheur public, le bonheur public doit être la règle de la liberté de la presse.

La liberté religieuse, ou la liberté de conscience proprement dite, est, comme la liberté de penser, non-seulement de droit naturel, mais du droit des gens : elle dérive de cet axiome de justice universelle : « Ne faites »pas à autrui ce que vous ne voudriez pas »qu'on vous fît. » Or, comme nous réclamons chez les peuples étrangers, la liberté d'exercer notre religion, nous devons, à

notre tour, leur laisser la même liberté chez nous. La plupart des peuples de l'Asie l'accordent à toutes les nations, et même la liberté de prêcher. Sans cette tolérance mutuelle, il ne peut y avoir ni communication de lumières, ni même de commerce entre les hommes : tous les peuples seraient séquestrés les uns des autres, comme les Japonais le sont des Européens. Si, par l'intolérance, on ferme l'entrée des états aux erreurs, on la ferme aussi aux vérités ; on prive la nation du droit national dont nos ancêtres ont usé, lorsqu'ils ont reçu librement la religion que nous professons, et on lui ôte de plus la liberté de la répandre chez les autres peuples auxquels nous n'accordons pas des droits réciproques. Pour que les Européens s'arrogent la prérogative d'envoyer des prédicateurs au Japon, il faut que les Japonais aient aussi celle d'envoyer des prédicateurs en Europe. Cependant, comme la gloire de Dieu et le bonheur des hommes doivent être la base de toute législation, on doit intolérer les religions superstitieuses, qui soumettent l'homme à l'homme, et non l'homme à Dieu; ou into-

lérantes, qui rompent les communications entre les hommes, qui les damnent sans les connaître, qui leur apprennent à tourmenter leurs semblables ou eux-mêmes afin de se rendre agréables à Dieu, qui cependant est le père et l'ami des hommes.

Comme il n'est pas juste que le Français, qui veut être libre en France, soit tyran dans les autres parties du monde, il est nécessaire d'abolir l'esclavage des noirs, dans nos colonies d'Afrique et d'Amérique : il y va non-seulement de l'intérêt de la nation, mais de celui du genre humain. Quantité de maladies physiques et morales dérivent de cette violation de la loi naturelle. Sans parler de plusieurs guerres qu'occasione la traite des noirs, et qui, comme toutes celles de l'Europe, s'étendent jusqu'au bout du monde, les maladies physiques du climat des noirs, telles que les fièvres de Guinée, ont fait périr quantité de nos matelots et de nos soldats : d'autres, comme les pians, se sont naturalisées dans nos colonies. Mais les maladies morales sont plus dangereuses, plus durables et plus expansives.

Il serait possible de prouver que la plupart des opinions qui, en différents temps, ont bouleversé l'Europe, sont venues des pays lointains. Le jansénisme, par exemple, paraît nous avoir été apporté de l'Orient par les croisades, avec la peste et la lèpre; du moins on trouve les maximes du jansénisme dans des théologiens mahométans cités par Chardin. La peste et la lèpre ne subsistent plus chez nous; mais le jansénisme dure encore, et fait même, dit-on, des progrès en Espagne. Nous ne saurions douter que nos opinions, à leur tour, n'aient troublé le repos des autres nations, témoin nos querelles religieuses, qui ont mis en garde contre nous les peuples de la Chine, et nous ont fait expulser du Japon. L'inquisition, qui a commencé à Rome en 1204, dans le temps des premières croisades, se répandit d'abord dans une partie de l'Italie, et de là chez les Portugais et les Espagnols; elle dévasta, par l'entremise de ces peuples, une partie des côtes de l'Asie et de l'Afrique, et plus de la moitié de l'Amérique. En 1566, elle força les Hollandais de secouer le joug de l'Espagne.

A-peu-près dans le même temps, elle obligea les peuples du nord de l'Europe de se séparer de la religion romaine; et les peuples du midi, qui restèrent catholiques, de lui opposer les plus fortes barrières : ensuite, semblable à une bête féroce qui se jette sur ses conducteurs lorsqu'elle manque de proie, elle n'a cessé de répandre la terreur dans les pays qui lui ont donné la naissance; Dieu voulant, par un acte de sa justice universelle, que les peuples intolérants trouvassent leur punition dans les tribunaux mêmes de leur intolérance.

L'esclavage des noirs, que nous avons établi dans nos colonies, à l'imitation des Portugais et des Espagnols, a produit des réactions à-peu-près semblables; car les habitants de nos colonies faisant aujourd'hui, au moyen de leurs richesses, des alliances avec nos grands seigneurs, ils les accoutument insensiblement à regarder le peuple blanc qui les nourrit en France, comme destiné à la servitude, ainsi que le peuple noir qui cultive leurs possessions en Amérique. C'est à l'influence de ce régime tyrannique, qui s'est étendu même sur notre administra-

tion, qu'on peut rapporter cette étrange ordonnance du ministère de la guerre, déjà citée, qui déclara, il y a quelques années, qu'aucun homme non noble ne pourrait être officier dans les troupes du roi; ordonnance injurieuse pour la nation française, et dont je ne crois pas qu'on puisse trouver d'exemple chez aucun peuple du monde, ni dans aucun temps de notre monarchie, avant celui de l'établissement de l'esclavage dans nos colonies. On peut, à la vérité, en excuser le motif, ainsi que je l'ai fait, sur la nécessité de réserver des emplois honorables aux pauvres gentilshommes : mais la noblesse ne peut être honorée lorsque le peuple est avili; car le plus haut degré d'illustration où elle puisse elle-même s'élever, est d'être, comme celle de Rome ancienne, à la tête d'un peuple illustre.

Des réglements semblables à celui du département de la guerre se sont introduits dans tous les corps. Le clergé ne veut plus d'évêques, que tirés du corps des nobles; il a oublié que les apôtres étaient de simples pêcheurs; que dis-je? la plupart des ecclésiastiques, quoique roturiers, ne font aucun cas

de leurs chefs, s'ils ne sont bons gentilshommes. Depuis quelques années, les parlements exigent plusieurs degrés de noblesse pour être conseiller de grand'chambre, et séparent ainsi leurs intérêts de ceux du peuple, dont ils sont les enfants dans l'origine, et dont ils devraient être les pères par leurs fonctions. Il en est de même des compagnies municipales, financières et commerçantes, qui réservent leurs principales dignités aux nobles. Enfin, jusqu'à nos corps de lettrés, de savants et d'artistes, ils élisent, quand ils le peuvent, leurs chefs parmi des nobles, quelquefois fort ignorants, quoique ces corps soient, par leur nature, des républiques dont les rangs ne doivent se régler que sur les talents. Louis XIV ne pensait pas ainsi, lorsqu'un cardinal, sous prétexte de la goutte, lui ayant demandé la permission de s'asseoir dans un fauteuil aux séances de l'académie française dont il était membre, le roi, au lieu d'un fauteuil, en envoya quarante à l'académie, afin qu'aucun de ses membres, quelque qualifié qu'il fût, ne pût s'attribuer d'autre distinction que celle que donne le génie. Or,

je crois que cet esprit de servitude, où le peuple de tous les états court aujourd'hui de lui-même, nous vient, dans l'origine, de l'établissement de l'esclavage dans nos colonies; car auparavant, je ne trouve rien de semblable dans notre histoire. C'est aussi de cette époque que date la multiplicité des titres financiers, littéraires, et autres qualifications dont chacun tâche aujourd'hui d'allonger son nom, au défaut des comtés, baronnies et marquisats; tandis qu'autrefois les hommes même de la plus grande qualité, n'ajoutaient à leurs noms de famille que ceux de leur baptême. On trouve des exemples encore plus frappants et plus nombreux de ces abus de titres parmi les Portugais et les Espagnols, parce qu'ils nous ont précédés dans l'établissement de l'esclavage aux Indes, et dans le mépris des peuples dans leurs pays.

Ces opinions tyranniques, déjà si répandues en France, prennent naissance dans l'esclavage de nos îles de l'Amérique, comme dans un foyer toujours subsistant de servitude, et se propagent en Europe par la voie de leur commerce, ainsi que la peste se

transporte de l'Égypte avec ses productions. Or, comme on n'a point établi jusqu'ici sur les côtes de France, de quarantaine pour les hommes d'au delà des mers, infectés par naissance, par habitude et par intérêt, du dogme de l'esclavage, et que la dépravation des esprits est encore plus contagieuse que celle des corps, il est de toute nécessité que l'esclavage du peuple noir soit aboli dans nos colonies, de peur qu'un jour il ne s'étende, par l'influence de l'opinion de quelques particuliers riches, jusque sur le peuple blanc et pauvre de la métropole. Les Anglais, qui nous devancent en maturité et en sagesse, ont déjà pris en considération cette cause du genre humain; elle doit être plaidée dans leur parlement comme elle aurait dû l'être dans l'aréopage. Il s'est formé à Paris, comme à Londres, une société amie et patronne des pauvres noirs esclaves, au moins aussi digne de l'estime publique que celle de la Merci. C'est à cette société respectable à porter les doléances de ces infortunés à l'assemblée nationale.

Mais comme il ne faut pas ruiner les

hommes qu'on veut réformer, j'observerai en faveur des habitants de nos colonies, qu'il faut procéder peu-à-peu à l'abolition de la servitude de leurs noirs; autrement on ferait le malheur des maîtres et des esclaves. Les révolutions de la politique doivent être périodiques comme celles de la nature. On peut d'abord tarir la source de l'esclavage aux îles, en défendant la traite des noirs en Afrique; ensuite on réduira la servitude personnelle des noirs à celle de la glèbe; puis celle de la glèbe en affranchissement, qu'on fera dépendre de leur bonne conduite à l'égard de leurs maîtres, afin qu'ils leur aient en partie obligation de leur liberté.

Ces changements sont d'autant plus faciles à faire que les cultures des îles sont bien moins pénibles et dispendieuses que celles de l'Europe. Il ne faut ni lourdes charrues, ni herses, ni attelages de chevaux, ni triples labours, pour planter le manioc, le maïs, la patate, le café, la canne à sucre, l'indigo, le cacaotier et le cotonnier, comme pour nos blés, nos vignes, nos lins et nos chanvres. Les campagnes de nos îles se cultivent comme

nos jardins, avec des bêches, des pioches, des hottes. Des femmes et des enfants suffisent à la plupart de leurs récoltes.

A la vérité, les manufactures du sucre exigent de grandes dépenses en bâtiments, ainsi que le concours de beaucoup d'ouvriers. Des partisans de l'esclavage en ont voulu conclure la nécessité d'employer aux îles des ateliers de noirs esclaves. Cette conséquence si faible est même leur plus fort argument contre la liberté des noirs. Mais il ne faut pas en Europe d'ateliers d'esclaves pour entretenir et faire mouvoir les manufactures de tannerie, de tapisserie, de papier, d'armes, d'épingles, etc., qui demandent un grand concours d'hommes et plus d'ensemble dans leur fabrique que les manufactures du sucre. Un habitant, d'ailleurs, qui a un moulin à sucre, n'a pas plus besoin de cultiver toutes les cannes de son canton, pour en recueillir à lui seul le profit, qu'il n'est nécessaire que le possesseur d'un pressoir en Bourgogne ait à lui seul tous les vignobles de son coteau. Ceux qui fabriquent chez nous les toiles, ne cultivent point le lin et le chanvre; ni ceux qui font

le papier, ne ramassent point dans les rues les chiffons de toile ; ni ceux qui impriment et font des livres, ne se chargent pas d'en manufacturer le papier. C'est de la répartition des différents arts dans des mains libres, qu'est venue leur perfection en Europe. Les petites propriétés artistes sont nécessaires au progrès de l'industrie, comme les petites propriétés te rritoriales à celui de l'agriculture. Si les fabricants de sucre aux colonies étaient chargés uniquement de sa fabrique, et les cultivateurs, de la culture des cannes, il ne serait pas nécessaire de raffiner en Europe le sucre des îles. On y filerait, comme aux Indes, l'étoupe du caire, les fils du bananier et le coton ; on en ferait des cordages et des toiles. Les vastes habitations de Saint-Domingue et des Antilles, divisées en petites propriétés, et devenues libres, seraient aussi industrieuses, et j'ose dire plus agréables, par la facilité de leur culture et par la température de leur ciel, que les fermes et les métairies de la France, où les hivers sont si rudes. Elles offriraient une multitude d'emplois et de métiers à quantité de nos pauvres paysans et

ouvriers, qui manquent en France de travaux; et les habitants de nos colonies se trouveraient plus riches, plus heureux et plus distingués, quand, au lieu d'esclaves étrangers, ils auraient des fermiers compatriotes, et au lieu d'habitations, des seigneuries.

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur l'abolition de la servitude mainmortable des habitants du mont Jura. Il est bien étrange que cette servitude se soit maintenue jusqu'à présent dans un coin du royaume, par les chanoines de Saint-Claude, malgré les invitations de Louis XVI, les prérogatives de la France, les droits de la nature et les lois de l'Évangile. La durée de cet abus prouve la puissance et la tyrannie des corps. Les chanoines de Saint-Claude se détermineront sans doute d'eux-mêmes à restituer la liberté à des paysans français, à l'exemple de leur vertueux évêque, sans y être contraints par l'assemblée nationale, qui a le droit de réformer toutes les injures faites à la nation.

Chefs du peuple dans tous les ordres, je vous le répète au nom de celui qui a lié les destins de tous les hommes : votre propre

bonheur dépend de celui du peuple : si vous le haïssez, il vous haïra, il vous rendra au centuple le mal que vous lui ferez : mais si vous l'aimez, il vous aimera : si vous le protégez, il vous protégera : vous serez forts de sa force, comme vous êtes faibles de sa faiblesse. Voulez-vous donc vous-mêmes vivre libres ? n'attentez pas à sa liberté : acquérir des lumières ? ne l'aveuglez pas de préjugés : calmer vos propres ames ? ne lui donnez pas d'inquiétudes : travailler à votre propre grandeur ? occupez-vous de son élévation : souvenez-vous que vous êtes le sommet de l'arbre dont il est la tige.

L'assemblée nationale doit s'occuper surtout du soin de réformer la justice civile et criminelle, dont les codes sont des monuments des siècles de barbarie, où le plus fort opprimait le plus faible. Elle réformera, par exemple, cette loi dénaturée par laquelle le témoignage d'une femme est déclaré bon pour constater un maléfice, et nul pour attester la simple prise de possession d'un bénéfice. Elle abolira cette autre loi, qui donne les deux tiers des terres à l'aîné de la famille, l'autre

du royaume pour le régir, ou sur le bord des mers pour communiquer avec toutes les nations. Rouen, par exemple, capitale du pays de Caux, déjà considérable du temps de César, aurait dû, par la richesse de son territoire, par l'industrie de ses habitants, et par sa situation sur la Seine, dans le voisinage de la mer, s'élever au même degré de puissance que la capitale de l'Angleterre, qu'elle a subjuguée autrefois par ses ducs. Mais si Londres elle-même est devenue la rivale de Paris, c'est sans doute par les mêmes causes. Paris doit sa florissante prospérité à celle dont elle fait jouir les femmes. Par-tout où les femmes sont heureuses, on voit naître le goût, l'élégance, le commerce et la liberté. Les malheureux de tous les pays, qui comptent par-tout sur leur sensibilité, y apportent leurs arts, leur industrie et leurs espérances. Les peuples y abondent, parce que les tyrans n'osent y paraître. Les villes les plus renommées de l'antiquité sont celles où les femmes étaient le plus considérées ; telle à été Athènes chez les Grecs ; telle a été une grande partie de la Grèce où elles régnaient par l'empire des graces, de

l'innocence et de l'amour, et qui a laissé d'elle une si douce mémoire, l'heureuse Arcadie. Rome belliqueuse même leur a dû, par les priviléges qu'elle leur accordait, la meilleure partie de sa puissance sur des peuples barbares, tyrans de leurs femmes. Il est aisé de subjuguer ses ennemis, quand on a leurs compagnes pour amies. Ovide observe que Vénus avait plus de temples à Rome que dans aucun lieu du monde. Si on s'y rappelle tous ceux des diverses Fortunes, de Junon, de Vesta, de Cybèle, de Minerve, de Diane, de Cérès, de Proserpine, des Muses, des Nymphes, de Flore, etc.; on trouvera que les déesses y étaient encore plus honorées que les dieux. A Paris, les saintes sont plus fêtées que les saints. Cette capitale de la France doit ses prérogatives sur toutes les autres villes du royaume, et son influence sur l'Europe, à l'élégance des arts, à la variété des modes, et à la politesse des mœurs, qui résultent de l'empire des femmes. Les femmes sont à Paris les législatrices du code moral, bien plus puissant que le code légal. Si elles y sont encore opprimées par les lois, qui les soumettent à

leurs maris et à leurs enfants majeurs, elles y sont protégées par les mœurs, qui leur réservent en tous lieux les premières places, comme revêtues d'une magistrature naturelle qui les rend dans tout le cours de notre vie les législatrices de nos goûts, de nos usages et même de nos opinions. Elles sont, dès notre enfance, nos premiers apôtres : ce sont elles qui nous apprennent, tout petits, à faire de la même main le signe de la croix et la révérence aux dames; à honorer à-la-fois les autels et leur sexe, comme si elles cherchaient dans nos jeunes ames des protections pour l'avenir, et à nous inspirer sur leur sein des habitudes religieuses et tendres, qui doivent un jour leur servir de sauvegarde contre la barbarie de nos institutions. Les lois doivent donc venir avec les mœurs au secours de leur faiblesse, en les appelant par toute la France au partage égal de nos fortunes et de nos droits, puisque la nature les a appelées à celui de nos plaisirs et de nos peines.

L'assemblée nationale doit encore s'occuper du soin d'établir dans tout le royaume les mêmes lois, ainsi que les mêmes poids et me-

sures, afin de faire régner parmi les citoyens l'ensemble si nécessaire à la prospérité publique.

Elle doit aussi réformer la justice criminelle, qui n'a pas moins d'abus que la justice civile. L'humanité de nos magistrats, soutenue de la volonté de la nation et de la sanction du roi, pénétrera dans le ténébreux labyrinthe de nos lois, déjà éclairé par les Servan et les Dupaty..... afin d'ôter au crime ses refuges, et d'empêcher l'innocence de s'y égarer. Pour s'y guider eux-mêmes, ils ne perdront jamais de vue cette loi que la nature n'a point tracée sur des colonnes de marbre, ou sur des tables de bronze, ou sur des parchemins, et qu'elle n'a écrite ni en égyptien, ni en hébreu, ni en latin; mais qu'elle a empreinte avec les caractères du sentiment, ce langage de tous les siècles, dans la conscience de tous les hommes, pour y être la base éternelle de la justice et du bonheur des sociétés : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne vou»driez pas que l'on vous fît. »

Il s'ensuivra que les récompenses seront communes et personnelles à tous les Français,

pour les mêmes vertus; comme les punitions pour les mêmes vices. C'est le seul moyen de détruire le préjugé qui honore toute la postérité d'une famille, à cause de la gloire d'un de ses membres, ou qui la déshonore pour le crime d'un seul. Cependant on doit abolir tous les châtiments qui sont infamants et cruels. Il me semble même juste de substituer, sans flétrissure corporelle, à l'exemple des Romains, la peine du bannissement hors du royaume à celle des prisons perpétuelles ou des galères. Souvent un homme, après avoir fait une mauvaise action dans son pays, où il a été égaré par l'indigence, ou séduit par l'exemple, ou entraîné par les passions, se corrige dans un pays étranger où il est plus heureux, et sur-tout où il est inconnu. Souvent, au contraire, il achève de se dépraver, livré à lui-même dans une prison, ou flétri dans la société des citoyens par l'opinion publique, qui le poursuit à jamais jusque dans ses enfants. On doit aussi rendre la peine de mort très-rare; elle ne devrait avoir lieu que pour punir les assassinats prémédités, comme dans la loi du talion chez les Hébreux. On a

aboli la peine de mort en Russie dans tous les cas, excepté celui de lèse-majesté; et les crimes y sont bien plus rares qu'autrefois, où cette peine était très-commune. Nous devons imiter l'humanité des Anglais, qui envoient la plupart de leurs criminels dans les pays nouvellement découverts. Il est aussi convenable d'adopter leurs jugements par pairs et par jurés dans les procédures. Ce dernier moyen peut également servir à constater les bonnes actions pour les récompenser, et les mauvaises pour les punir. Il n'est pas juste que les lois punissent toujours, et ne récompensent jamais; qu'un homme soit envoyé aux galères ou au supplice pour avoir attenté à la fortune ou à la vie des citoyens, et qu'il ne reçoive aucune faveur publique pour avoir entretenu parmi eux la concorde, et les avoir consolés dans leurs infortunes. Notre justice n'a qu'une épée, elle ne sait que frapper; sa balance ne lui sert qu'à peser les maux et jamais les biens. Il est donc juste que nos tribunaux puissent décerner des récompenses comme des punitions, et dresser des autels comme des échafauds. Alors les pierres de nos

carrefours, toujours couvertes d'arrêts de flétrissure ou de mort, cesseront d'être, comme à Gènes, des pierres infamantes; elles s'honoreront des fastes de la vertu. Les entrées de nos villes, au lieu d'effrayer les voyageurs par des fourches patibulaires, les inviteront à y chercher des asiles par des arcs de triomphe élevés, comme à la Chine, à la mémoire des bons citoyens.

Tels sont les principaux abus qu'il me semble nécessaire de réformer, avant toute autre réforme. Maintenant, je vais faire quelques réflexions sur l'impôt territorial, qui doit suppléer à la taille, acquitter les dettes de l'état, et être payé, sans exception, par tous les propriétaires des terres.

Il me semble que pour que l'impôt territorial soit réparti également sur les personnes, il doit l'être inégalement sur les fortunes, c'est-à-dire, qu'il doit croître à proportion de l'étendue de chaque propriété : ainsi la portion de terre nécessaire pour nourrir une famille, étant déterminée, cette portion paierait davantage à mesure qu'elle augmenterait dans chaque propriété. Les Romains, dans

les premiers temps de leur république, avaient borné à sept arpents la quantité de terre nécessaire à la subsistance d'une famille. Comme nous ne sommes pas si sobres que les anciens Romains; que notre climat, plus froid que celui de l'Italie, exige plus de besoins; que nos terres sont moins fécondes; que nous payons des dîmes et d'autres sortes d'impositions qui leur étaient inconnues, et qu'ils participaient au contraire aux tributs qu'ils imposaient aux nations conquises, pour le soulagement du peuple romain; on peut fixer en France à vingt arpents la quantité de terre nécessaire aux besoins d'une famille. Ceci posé, l'arpent étant taxé par un impôt territorial, prélevé en nature et non en argent, chaque propriété qui serait au delà de vingt arpents, supporterait une légère taxe, appelée l'impôt de censure. Cet impôt de censure serait payé par ceux qui posséderaient deux propriétés de vingt arpents; il doublerait pour ceux qui en auraient trois, quadruplerait pour ceux qui en auraient quatre, etc.... Ainsi, pendant que les propriétés particulières iraient en progression arithmétique, 1, 2, 3, 4,

l'impôt de censure croîtrait en progression géométrique, 1, 2, 4, 8, etc.... ; de manière qu'il serait égal, pour une possession de mille arpents, à l'impôt territorial de ces mêmes mille arpents ; il serait double pour celle de deux mille, quadruplé pour celle de trois mille, octuple pour celle de quatre mille.

Cet impôt de censure croîtrait avec l'étendue des propriétés, comme le tarif des diamants et des glaces, dont le luxe est d'ailleurs bien moins dangereux que celui des terres, qui entraîne infailliblement la ruine d'un état, ainsi que l'ont observé Plutarque et Pline, à l'occasion de l'Afrique, de la Grèce et de l'Empire romain. On peut ajouter à ces exemples, dans les mêmes siècles, la Sicile, une partie de l'Asie ; et dans ces temps modernes, la Pologne, l'Espagne et l'Italie. Il est donc à présumer que cet impôt de censure mettrait en France un frein aux grandes propriétés territoriales, bien mieux que les lois prohibitives, promulguées en vain à Rome sous les empereurs, qui fixèrent à cinq cents arpents le terme de la plus grande propriété individuelle. Il est toujours aisé d'en-

freindre une loi prohibitive, lorsque la prohibition n'en suit pas la transgression pas à pas. La cupidité, ainsi que les autres passions, est comme un chariot qui descend une montagne; si vous ne l'enrayez dès le départ, vous ne l'arrêterez pas dans le milieu de sa course.

Cet impôt de censure me paraît à tous égards fondé en justice; car si vingt arpents appartenants à une famille, paient la moitié moins que vingt arpents des mille qui appartiendraient à un seul propriétaire, d'un autre côté, ces vingt premiers arpents rendent à proportion beaucoup plus en denrées et en hommes. Mille arpents, sous un seul propriétaire, ont, chaque année, un tiers de leur étendue en jachères, et sont mis en valeur tout au plus par dix familles domestiques, de cinq personnes chaque, c'est-à-dire par cinquante personnes, en y comprenant les femmes et les enfants; tandis que ces mille arpents, divisés en cinquante propriétés de vingt arpents, seront cultivés par-tout, et feront vivre cinquante familles libres et industrieuses, c'est-à-dire, deux cent cinquante

citoyens. Or, l'abondance des denrées et des hommes, sur-tout des hommes libres, est la première richesse des états.

Il résulterait de cet impôt de censure territoriale, que les grandes propriétés payant plus et rendant moins, deviendraient plus rares, et que les petites propriétés payant moins et rendant plus, deviendraient plus communes. Les premières seraient moins recherchées par les gens riches, sur-tout quand on en aurait retranché les droits de chasse et les autres, en tant qu'ils sont onéreux à l'agriculture; et les secondes le seraient beaucoup par les bourgeois d'une fortune médiocre, quand elles ne seraient plus opprimées et flétries par les corvées, les milices et les tailles : ainsi, l'impôt de censure deviendrait une digue contre l'opulence et l'indigence extrêmes, qui sont les deux sources de tous les vices nationaux. On pourrait l'étendre à toutes les grandes propriétés en emplois, en maisons et en argent, sans toucher toutefois à aucune des grandes propriétés actuelles, même territoriales. Ces vœux, que je forme pour la félicité publique, ne sont que pour

l'avenir, et ne doivent causer à présent la ruine d'aucun grand propriétaire particulier.

Après avoir parlé des propriétés rurales, je ferai quelques observations sur le blé, la plus importante de leurs productions, et qui est, par sa nature, une propriété nationale. La liberté du commerce des grains a suscité beaucoup d'ouvrages pour et contre : mais comme, par une suite de notre éducation ambitieuse, on n'agite chez nous aucune question que dans le dessein de briller, il est arrivé que celle-ci, fort simple de sa nature, comme tant d'autres, est devenue fort problématique, parce que plus le bel esprit débat de la vérité, plus il l'embrouille.

Il est certain qu'il n'y a point de famille un peu à son aise, qui n'ait sa provision d'argent assurée, au moins pour vivre un an : il est bien étrange que la grande famille de l'état n'ait pas sa provision de blés emmagasinés pour vivre au moins cet espace de temps. Faute de magasins de blés, la liberté de leur commerce en a épuisé plusieurs fois le royaume.

Les émeutes populaires n'ont presque ja-

mais d'autres causes que la disette de blés. Nos ennemis, tant du dehors que du dedans, saisissent le moment où il est permis de les exporter, enlèvent tout ce qui est à vendre, à quelque prix que ce soit, bien assurés que dans trois mois ils nous le revendront au double : ainsi nous ressemblons aux sauvages qui vendent leur lit le matin, et qui sont obligés de le racheter le soir. Il est donc nécessaire que l'état, avant de permettre l'exportation des blés, en ait sa provision au moins pour un an au delà de la récolte future; et pour cela, il a besoin de magasins publics. Il ne faut, pour décider cette question, ni mémoire ministériel, ni dissertation académique; il ne faut que du sens commun. Si vous voulez vous appuyer sur des exemples, voyez Genève, la Suisse et la Hollande, qui, avec des territoires ingrats ou insuffisants, vivent dans une abondance assurée, au moyen de leurs magasins publics; tandis que les paysans manquent souvent de pain en Pologne et en Sicile, qui fournissent des blés à toute l'Europe. Nous devons craindre, dit-on, les monopoles, si nous avons des maga-

sins. S'ils dépendent des particuliers, on a raison ; ce sont les magasins particuliers qui font les disettes publiques : mais on n'a rien de semblable à redouter, si les magasins de blé sont à la nation, et administrés par les assemblées provinciales. A la vérité, les assemblées provinciales pourraient les réserver entièrement pour l'usage de leurs provinces, qui se trouveraient dans l'abondance, lorsque les provinces voisines tomberaient dans le besoin ; mais c'est ce qui ne peut arriver sous l'inspection et la correspondance de l'assemblée nationale, qui, instruite du superflu des blés dans un canton, et de leur rareté dans un autre, éclairerait l'autorité royale, et, par son moyen, entretiendrait dans tout le royaume l'équilibre des subsistances de premier besoin. C'est une des raisons, entre mille, qui nécessite la permanence de l'assemblée nationale, et le changement périodique de ses membres.

Nos livres politiques, pour complaire aux chefs de l'administration, se sont beaucoup occupés des moyens d'augmenter les richesses des états. Il semble qu'un peuple ne puisse

jamais avoir trop de vins, trop de blés, trop de bestiaux, et sur-tout trop d'argent; car c'est là que tout aboutit en dernier ressort. Mais comment se fait-il qu'on a toujours trop de cette première richesse des empires, je veux dire de l'espèce humaine, puisque, presque par toute l'Europe, elle est si misérable qu'on ne sait qu'en faire? Un berger n'est point surchargé du nombre de ses moutons; il n'expose point au carrefour de son village de petits agneaux qui viennent de naître; mais des pères et des mères abandonnent tous les jours leurs enfants nouveau-nés aux carrefours des villes, et à la porte de leurs hôpitaux. Le nombre des enfants trouvés à Paris monte chaque année à cinq et à six mille, et il est le tiers de ceux qui y reçoivent le jour. Dans cette ville si riche et si indigente, les plus méprisables rebuts ont une valeur; on y ramasse, au coin des rues, des os, des bouteilles cassées, des cendres, des loques; un vieux chat y a son prix, ne fût-ce que pour sa peau: mais personne n'y veut d'un homme misérable. Cet habitant du fortuné royaume de France, cet enfant de Dieu et de l'Église,

ce roi de la nature, va sollicitant à chaque porte l'indulgence du chien de la maison, pour y demander d'une voix lamentable, à un être de son espèce, de sa nation et de sa religion, un morceau de pain que souvent il lui refuse. C'est bien pis à la porte des hôtels, où un Suisse ne lui permet pas même de se montrer. C'est encore pis dans son grenier, d'où la faim le chasse, quand la honte, plus mordante qu'un chien, et plus rébarbative qu'un Suisse, lui défend d'en sortir.

Mais la mendicité même n'est plus la ressource de l'indigence, puisqu'on emprisonne les mendiants. Je désire donc, pour subvenir aux besoins du peuple, que tout homme valide manquant de travail, ait le droit d'en demander à l'assemblée de son village ou de son quartier. Si elle n'en a point à lui donner, elle enverra sa demande à l'assemblée de la ville dont elle ressortit; celle-ci, dans le même cas, la portera à l'assemblée provinciale, qui la fera parvenir à l'assemblée nationale, si elle est dans la même impuissance.

Ainsi l'assemblée nationale aurait en dernier ressort l'état de toutes les familles indi-

gentes du royaume, comme elle aurait celui de tous ses besoins et de ses ressources : elle s'emploierait donc auprès du roi pour l'établissement de ces familles indigentes dans les provinces qui manqueraient d'ouvriers, ou bien dans nos colonies et les terres nouvellement découvertes, sous un régime semblable à celui de la future constitution ; afin de lier toujours ces Français à leur patrie ; et d'étendre par toute la terre la population, la puissance et la félicité de leur métropole. Ces prévoyances journalières sont encore des raisons qui nécessitent la permanence de l'assemblée nationale.

Ainsi la Bretagne et Bordeaux avec leurs landes ; la Normandie avec ses veys, que la mer couvre et découvre deux fois par jour ; la Rochelle et Rochefort avec leurs marais stagnants ; la Provence avec ses rochers et ses plaines de cailloux ; la Corse avec ses montagnes et ses makis ; les îles de l'Amérique avec leurs solitudes, et tant d'autres terres concédées, comme celles de la Corse, en grandes propriétés de dix mille arpents à-la-fois, et qui sont restées incultes entre les

mains de leurs grands propriétaires sans argent, se trouveraient mises en valeur par les petites propriétés, et fourniraient de nombreux débouchés à tous nos hôpitaux, surtout à ceux des enfants trouvés. L'indigence, coupée dans ses racines, cesserait de produire la mendicité, le vol et la prostitution, qui en sont les fruits naturels. Pour les hommes pauvres et invalides, ils seraient soulagés dans leurs familles, ou dans des hospices, au moyen de secours administrés par les assemblées de chaque district; on y emploierait les revenus des hôpitaux, ces vastes foyers de misères et d'épidémies. D'ailleurs, comme il n'y aurait plus de pauvres en santé dans le royaume, il ne s'y trouverait que fort peu de pauvres malades.

Au reste, en indiquant aux pétitions des indigents une période à parcourir d'assemblée en assemblée, je n'ai point voulu donner des entraves à leur liberté; mais j'ai désiré offrir des moyens assurés de secours, non-seulement à eux, mais aux villages, aux villes, aux provinces, et à l'état même. Si les particuliers ont besoin de travail, les

sociétés entières ont souvent besoin de travailleurs. Michel Montaigne désirait «qu'on établît »à Paris un bureau de renseignements, où »ceux qui auraient besoin ou superfluité de »quoi que ce fût, pourraient s'adresser mu»tuellement.» Nous avons exécuté en partie son idée, par l'établissement des Petites-Affiches et de quelques journaux semblables; mais nous ne l'avons guère appliquée qu'aux objets de luxe, tels que les meubles, les carrosses, les chevaux, les maisons, les terres, et fort rarement aux hommes. Il faut l'étendre aux besoins des campagnes, des villes, des provinces, et de l'état même. Or, il n'y a qu'une assemblée nationale permanente, qui puisse embrasser à-la-fois les besoins publics et privés. C'est d'ailleurs un acte de justice; car si l'état a le droit d'exiger du peuple des milices, des matelots et des corvées, dans ses besoins pressants, le peuple a aussi, dans les siens, le droit de demander à l'état des moyens de subsister. Au reste, tout Français a le droit de s'adresser directement à l'assemblée nationale; et s'il préfère de chercher fortune hors du royaume,

il doit avoir la liberté d'en sortir, comme tout étranger doit avoir celle d'y entrer et de s'y établir, avec le libre exercice de sa religion, afin de fixer chez nous, par l'équité de nos lois, les hommes que nous attirons par l'urbanité de nos mœurs.

La confiance rétablie entre les trois ordres; les intérêts des deux premiers, liés à celui du peuple, et balancés par celui du roi; les assemblées rurales, municipales, provinciales et nationale, rendues permanentes dans leur ensemble, périodiques dans leurs membres, et concordantes dans leurs délibérations; l'agriculture délivrée de toutes ses entraves, des capitaineries, des gabelles, des milices; la liberté individuelle conservée à chaque citoyen dans sa fortune, sa personne et sa conscience; l'esclavage aboli aux colonies et au mont Jura; la justice civile et criminelle réformée; l'impôt territorial assis proportionnellement aux territoires et aux besoins de l'état et de ses dettes; les moyens de subsister multipliés et assurés au peuple par les digues opposées aux grandes propriétés, il sera dressé, sur tous ces ob-

jets, une constitution sanctionnée par le roi, dont l'exécution sera confiée aux tribunaux, pour être à l'avenir le code national.

Il est inutile que l'assemblée s'occupe du soin de renfermer dans cette constitution tous les cas possibles; ils sont innombrables, et il en est qu'il serait triste de prévoir, et dangereux de publier. Comme l'assemblée doit être permanente, elle y pourvoira à mesure qu'ils se présenteront. Elle aura assez de peine à réparer le passé, et à régler le présent, sans prendre inutilement celle de donner des lois à l'avenir.

Quelque sagesse qui préside à la rédaction de ce code, il ne faut pas croire que les lois en seront immuables. Il n'y a d'immuable que les lois de la nature; parce qu'il n'y a que son Auteur qui, par sa sagesse infinie, ait connu les besoins de tous les êtres, dans tous les temps : au contraire les législateurs des nations n'étant que des hommes, en connaissent à peine les besoins présents, et ne sauraient prévoir ceux que l'avenir leur prépare.

Les lois politiques doivent donc être variables, parce qu'elles n'intéressent que les

familles, les corps et les patries, sujets eux-mêmes au changement; et les lois de la nature doivent être permanentes, parce que ce sont les lois de l'homme et du genre humain, dont les droits sont invariables. Or, je ne connais point d'état en Europe où le contraire ne soit arrivé, c'est-à-dire, où l'on n'ait rendu les lois politiques permanentes, et celles de la nature si variables, qu'à peine aujourd'hui on en peut reconnaître les traces.

Par exemple, l'hérédité de la noblesse, qui n'a pas été héréditaire dans son origine, est une loi politique rendue permanente dans toute l'Europe : cependant elle devait varier suivant le besoin des états; car on devait prévoir que les familles nobles se multiplieraient plus que les autres, parce qu'elles ont plus de crédit, et partant plus de moyens de subsister; et que les familles bourgeoises riches tendraient sans cesse à s'incorporer avec elles par les anoblissements; de sorte que le nombre des hommes oisifs allant toujours en augmentant, et celui des hommes laborieux toujours en diminuant, l'état, au bout

de quelques siècles, se trouverait affaibli par sa propre constitution.

C'est en effet ce qui est arrivé à l'Espagne et à d'autres pays. Ce ne sont ni les guerres, ni les émigrations en Amérique, qui ont affaibli l'Espagne, comme tant de politiques l'ont dit; c'est au contraire la paix, et la trop grande multiplication des familles nobles qui s'en est ensuivie. Les longues et cruelles guerres de la Ligue détruisirent en France beaucoup de gentilshommes; et la France, loin de s'affaiblir, augmenta en population et en richesse, jusqu'à Louis XIV. Les émigrations de l'Angleterre, qui est moins étendue que l'Espagne, ont formé en Amérique des colonies plus florissantes et plus peuplées que les colonies espagnoles; et, loin de diminuer les forces de l'Angleterre, elles les auraient augmentées, si elles avaient été mieux liées avec leur métropole, dont elles se sont séparées à cause de leur puissance même.

C'est qu'en Angleterre les intérêts de la noblesse sont liés avec ceux du peuple, et que, comme lui, elle se livre à l'agriculture,

à la navigation marchande, au commerce, etc. Enfin, plusieurs états en Italie, qui, comme Venise, Gènes, Naples, la Sicile, etc., n'ont ni guerres à supporter, ni colonies à entretenir, sont dans un état de faiblesse qui augmente de plus en plus, sans qu'on puisse l'attribuer à d'autres causes qu'à l'hérédité même de la noblesse, et aux anoblissements qui y multiplient la classe oisive des nobles, aux dépens des classes laborieuses du peuple.

Si l'ancienne loi épiscopale, qui ordonnait en Europe aux testateurs de stipuler dans leurs testaments, sous peine de nullité, des donations en faveur de l'Église, avec privation de la sépulture ecclésiastique contre les gens qui mouraient sans faire de testament, n'avait pas été abrogée, ainsi que la permission aux gens de mainmorte d'acquérir des biens-fonds, il est certain que toutes nos terres seraient depuis long-temps au pouvoir du clergé, comme toutes nos dignités sont à celui de la noblesse. Il est encore certain que si la coutume qui permet aux gens de finance d'agioter les papiers publics, n'est pas abolie chez nous, tout notre argent se trouvera en-

tre les mains des agioteurs. Il en est de même des compagnies privilégiées en tout genre. Ainsi une nation peut, par la seule permanence des lois et des coutumes, qui ont peut-être servi autrefois à sa prospérité, se trouver à la fin dépouillée de son honneur, de ses terres, de son commerce et de sa liberté.

Au contraire, une nation, en rendant variables, pour l'intérêt de quelques corps, les lois de la nature qui doivent être permanentes, abolit à la longue la plupart des droits de l'homme : tantôt ce sont ceux du mariage, tantôt ceux de la liberté personnelle, comme au mont Jura et dans nos colonies, etc.

Ce sera dono une loi fondamentale de notre constitution future, que les seules lois de la nature seront permanentes, et que toutes les lois politiques pourront être changées et réformées par l'assemblée nationale, toutes les fois que l'exigera le bonheur de la nation, parce que le bonheur d'une nation est lui-même une conséquence de cette loi de la nature, qui s'est proposé constamment, dans

les harmonies variables de ses ouvrages, le bonheur de tous les hommes.

Mais comme les lois de la nature disparaissent elles-mêmes des sociétés, par les seuls préjugés inspirés à l'enfance, en sorte que les hommes viennent à croire que ce qui est naturel leur est étranger, et que ce qui leur est étranger est naturel, il est nécessaire de poser la base de notre constitution future sur une éducation nationale, afin qu'au défaut de la raison, elle devienne agréable à notre postérité, au moins par la douceur de l'habitude.

VOEUX

POUR UNE ÉDUCATION NATIONALE.

Avant d'établir une école de citoyens, on devrait établir une école d'instituteurs. J'admire avec étonnement que tous les arts ont parmi nous leur apprentissage, excepté le plus difficile de tous, celui de former des hommes. Il y a plus : l'état d'instituteur est, pour l'ordinaire, la ressource de ceux qui n'ont point de talent particulier. L'assemblée nationale doit s'occuper soigneusement d'un établissement si nécessaire. Elle choisira des hommes propres à faire des instituteurs, non parmi des docteurs et des intrigants, suivant notre usage, mais parmi des pères de famille qui auront bien élevé eux-mêmes leurs enfants. Je ne parle pas de ceux qui en ont fait

des savants et des beaux esprits, mais de ceux qui les ont rendus pieux, modestes, naïfs, doux, obligeants et heureux, c'est-à-dire, qui les ont laissés à-peu-près tels que la nature les avait faits. Il ne faudra, pour remplir ces places, ni brevets de maître-ès-arts, ni lettres du grand-chantre, mais des enfants beaux et bons; et comme c'est à l'œuvre qu'on doit connaître l'ouvrier, on jugera capables d'élever des citoyens, des hommes qui ont bien élevé leur famille.

Ces instituteurs doivent jouir de la noblesse personnelle, à cause de la noblesse de leurs fonctions. Ils seront sous l'inspection immédiate de l'assemblée nationale, et ils auront sous leur direction tous les maîtres de sciences, de langues, d'arts et d'exercices. Ils seront répartis dans les principaux quartiers de Paris, et dans toutes les villes du royaume, pour y établir des écoles nationales; et il ne pourra y avoir, même dans un village, de simple maître d'école qui ne soit institué par eux.

Ils s'occuperont d'abord à réformer toute notre éducation gothique et barbare du temps

de Charlemagne. Je n'ai pas besoin de dire qu'ils en banniront l'ennui, la tristesse, les larmes, les châtiments corporels ; qu'ils éleveront les enfants à l'amour, et non à la crainte, pour en faire des citoyens et non des esclaves, etc.... Puisqu'ils sont pères d'enfants heureux, la nature leur en a appris bien plus qu'à moi, inutile célibataire : mais comme ils sont Français, ils ne doivent pas être moins en garde contre les méthodes qui exaltent l'ame, que contre celles qui l'avilissent.

Ils banniront donc l'émulation de leurs écoles. L'émulation, dit-on, est un stimulant ; c'est précisément pour cela qu'ils doivent la réprouver. Hommes sans art et sans artifice, laissez les épices aux hommes dont le goût est affaibli ; ne présentez aux enfants de la patrie que des mets doux et simples comme eux et comme vous. Il ne faut pas donner la fièvre à leur sang pour le faire circuler ; laissez-le couler de son cours naturel ; la nature y a assez pourvu dans un âge si actif et si remuant. Les inquiétudes de l'adolescence, les passions de la jeunesse, les

soucis de l'âge viril, ne l'enflammeront un jour que trop, sans qu'il soit en votre pouvoir de le calmer.

L'émulation est un stimulant d'une étrange espèce. Nous ne nous servons pas d'elle ; c'est elle qui se sert de nous. Quand nous nous proposons de subjuguer un rival, c'est elle qui nous subjugue. Semblable à l'homme qui brida et monta le cheval à sa requête, pour le venger du cerf, une fois en selle sur notre ame, elle nous force d'aller où nous n'avons que faire, et de courir après tout ce qui va plus vite que nous. Elle remplit toute la carrière de notre vie, de soucis, d'inquiétudes et de vains désirs ; et quand la vieillesse a ralenti tous nos mouvements, elle nous éperonne encore par de vains regrets :

Post equitem sedet atra cura.

Ai-je eu besoin dans l'enfance de surpasser mes camarades à boire, à manger, à promener, pour y trouver du plaisir ? Pourquoi a-t-il fallu que j'apprisse à les devancer dans mes études, pour y prendre du goût ? N'ai-je

pu m'instruire à parler et à raisonner sans émulation? Les fonctions de l'ame ne sont-elles pas aussi naturelles et aussi agréables que celles du corps? Si elles attristent nos enfants, c'est la faute de nos méthodes, et non celle de la science; ce n'est pas faute d'appétit de leur part. Voyez comme ils sont imitateurs de tout ce qu'ils voient faire et de tout ce qu'ils entendent dire! Voulez-vous donc attacher les enfants à vos exercices? faites comme la nature pour les siens : attachez-y du plaisir; ils y courront d'eux-mêmes.

L'émulation est la cause de la plupart des maux du genre humain. Elle est la racine de l'ambition; car l'émulation produit le désir d'être le premier, et le désir d'être le premier n'est autre chose que l'ambition, qui se partage, suivant les positions et les caractères, en ambition positive et négative, d'où coulent presque tous les maux de la vie sociale.

L'ambition positive engendre l'amour de la louange, des prérogatives personnelles et exclusives pour soi ou pour son corps, des grandes propriétés en dignités, en terres et

en emplois; enfin elle produit l'avarice, cette ambition tranquille de l'or, par où finissent tous les ambitieux. Mais l'avarice seule traîne à sa suite une infinité de maux, en ôtant aux autres citoyens les moyens de subsister, et produit, par une réaction nécessaire, les vols, les prostitutions, le charlatanisme, la superstition.

L'ambition négative engendre à son tour la jalousie, les médisances, les calomnies, les querelles, les procès, les duels, l'intolérance. De toutes ces ambitions particulières, se compose l'ambition nationale, qui se manifeste dans un peuple par l'amour des conquêtes, et dans son prince, par celui du despotisme. C'est de l'ambition nationale que dérivent les impôts, l'esclavage, les tyrannies, et la guerre, qui seule est le fléau du genre humain.

J'ai cru fort long-temps l'ambition naturelle à l'homme; mais aujourd'hui je la regarde comme un simple résultat de notre éducation. Nous sommes enveloppés de si bonne heure par les préjugés de tant d'hommes qui ont des intérêts à nous les inspirer,

qu'il nous est bien difficile de démêler dans le reste de la vie ce qui nous est naturel ou artificiel. Pour juger des institutions de nos sociétés, il faut nous en éloigner; mais, pour juger des sentiments de notre cœur, il faut y rentrer. Pour moi, qui ai été long-temps repoussé en moi-même par les mœurs publiques, et qui m'éloigne du monde de plus en plus par mes habitudes, il me semble que l'homme ne se porte de lui-même, ni à s'élever au-dessus, ni à s'abaisser au-dessous de ses semblables, mais à vivre leur égal. Ce sentiment est commun à tous les animaux, dont les individus et les espèces ne sont point asservis les uns aux autres; à plus forte raison doit-il l'être à tous les hommes, qui ont un besoin mutuel de s'entre-secourir. L'amour de l'ambition n'est donc pas plus naturel au cœur humain, que celui de la servitude. L'amour de l'égalité tient le milieu entre ces deux extrêmes, comme la vertu dont il ne diffère pas : il est la justice universelle; il est entre deux contraires, comme l'harmonie qui gouverne le monde. C'est lui que Confucius appelait « le juste milieu »

qu'il regardait comme la cause de tout bien, et qu'il appelait encore par excellence « la »vertu du cœur. » Il en faisait consister le principe dans la piété, c'est-à-dire, dans l'amour de tous les hommes en général. Il recommande souvent dans ses écrits, « de ne »pas faire souffrir aux autres ce qu'on ne »voudrait pas souffrir soi-même. » C'est sur cette base naturelle qu'a été élevé l'édifice inébranlable des lois de la Chine, le plus ancien empire de l'univers. Les enfants ni les jeunes gens ne sont point élevés, à la Chine, à se surpasser les uns les autres. Ils ne connaissent, dit le philosophe La Barbinais, ni nos thèses, ni nos disputes d'écoles. Ils sont simplement soumis à des examens de morale par des commissaires nommés par la cour. Ces commissaires choisissent ceux qui se montrent les plus capables, de quelque condition qu'ils soient, pour les faire passer, par différents grades, à celui de mandarin, d'où ils peuvent parvenir jusqu'au ministère.

L'émulation que nous inspirons à nos enfants est, si j'ose dire, une ambition renfor-

»d'hui dans le mépris, des hommes que j'ai »laissés ici, l'année passée, au plus haut »degré de l'estime publique. S'ils ne la mé»ritaient pas, pourquoi l'ont-ils obtenue? et »pourquoi l'ont-ils perdue, s'ils la méri»taient? Il y a en France un agiot de réputa»tions que je n'ai vu nulle part. »

C'est l'émulation des enfants qui est chez nous la première cause de l'inconstance des hommes : comme elle inspire avec ses croix, ses médailles, ses livres, ses prix, ses thèses, ses concours, à chacun d'eux d'être le premier, elle les remplit d'insubordination pour leurs supérieurs, de jalousie pour leurs égaux, et de mépris pour leurs inférieurs. Mais comme les extrêmes se touchent, cette éducation ambitieuse est en même temps très-servile. Comme elle ne les mène que par l'amour de la louange, ou par la crainte du blâme, elle les met pour toute la vie à la discrétion des flatteurs, qui, pour l'ordinaire, ne savent pas moins médire que flatter. Les suffrages d'autrui, qu'ils veulent toujours captiver, les captivent à leur tour d'une telle force, qu'il leur suffit d'être entourés de

détracteurs de la vérité la plus évidente, pour qu'ils ne l'admettent jamais; ou de prôneurs de l'opinion la plus absurde, pour qu'ils se la persuadent à la longue. Leur propre jugement ployant sous le faix de cette tyrannie, dont on leur a fait subir le joug dès l'enfance, leur conscience ne se forme plus que de l'opinion versatile d'autrui, qui devient pour eux la seule règle du bien et du mal.

Notre éducation ne nous dispose pas moins à l'opiniâtreté qu'à l'inconstance. C'est par la vanité et la faiblesse qu'elle nous inspire, que l'esprit de parti a tant de pouvoir, et qu'il suffit à un ambitieux de dire à ceux de ses partisans qui balanceraient à soutenir ses opinions : « Vous n'avez pas de courage, » pour les ramener à lui. Il y a cependant non du courage, mais beaucoup de faiblesse à se laisser entraîner aux passions d'un homme, de son corps, ou même de sa patrie. C'est parce que d'un côté on n'ose y résister, et que de l'autre on est environné de forces qui nous appuient, qu'on se croit fort. Si on était dans le parti opposé, on serait de l'avis con-

traire par la même faiblesse. Lorsque je vois deux hommes disputer avec chaleur, je me dis souvent : Chacun d'eux soutiendrait une opinion opposée, s'il était né à cent lieues d'ici. Que dis-je? il suffit seulement de la traverse d'une rue, pour être à jamais l'ennemi juré d'une opinion, dont on aurait été le plus zélé partisan si on avait été élevé dans la maison voisine. Changez l'éducation d'un homme, vous changez son régime, son habit, sa philosophie, sa morale, sa religion, son patriotisme, etc. L'Africain pensera comme l'Européen, et l'Européen comme l'Africain : le républicain aura les sentiments du despote, et le despote ceux du républicain. Certes, une chose bien humiliante pour l'homme, et capable de nous éloigner de la recherche de la vérité, c'est de voir que non-seulement nos lumières acquises, mais nos sentiments, qui semblent naître avec nous, dépendent presque entièrement de notre éducation.

Nous sommes donc forcés, si nous aimons la vérité et les hommes, de revenir aux lois de la nature, puisque celles des sociétés nous

remplissent de préjugés dès la naissance, et nous rendent souvent les ennemis les uns des autres. Or, pour y disposer l'enfance, il faut lui inspirer l'esprit de modération. Cet esprit, que les enthousiastes, les fanatiques et tous les ambitieux regardent comme une faiblesse, est le véritable courage; car il résiste seul aux partis opposés. C'est la royauté de l'ame qui, comme celle de la nature, tient la balance entre les extrêmes, et maintient l'harmonie des êtres. La vertu tient le milieu: *Stat in medio virtus.*

On drèssera donc les enfants à ne jamais perdre le sentiment de leur conscience, et à l'appuyer sur celui de la Divinité, qui n'est pas moins naturel à l'homme. On développera en eux ce sentiment par la lecture simple de l'Évangile : ainsi, au lieu de leur apprendre à se préférer aux autres, par une émulation qui est pour les autres et pour eux une source perpétuelle de troubles, on les laissera se contenter d'abord d'eux-mêmes, afin que pendant les orages d'une société discordante, ils trouvent au moins dans leur cœur le repos et la paix. Bientôt on les élèvera à préférer

les autres à eux-mêmes, par la connaissance de leurs propres besoins, auxquels ils ne peuvent pourvoir tout seuls. De là dérivera l'amour de leurs pères, de leurs mères, de leurs parents, de leurs amis, de leur patrie, de tous les hommes, ainsi que l'exercice de toutes les vertus qui font le bonheur des sociétés. On leur enseignera toutes les sciences convenables à ces principes. On retranchera donc de leur éducation une partie des années employées à la stérile étude de la langue latine, qu'on peut apprendre par l'usage, méthode plus courte, plus sûre et plus agréable que celle de nos grammaires; on y joindra l'usage de la langue grecque, dont l'étude est beaucoup trop négligée parmi nous.

Toute l'éducation de l'Europe porte aujourd'hui sur ces deux langues mortes, qui ne servent en rien à nos besoins. Cependant je ne puis, pour l'honneur des lettres, m'empêcher de faire ici une réflexion; c'est que la gloire des empires dépend uniquement des gens de lettres. Si on apprend aujourd'hui le grec et le latin, si toute l'éducation euro-

péenne est fondée, depuis Charlemagne, sur cette étude ; si nous parlons si souvent de la Grèce et de l'Italie, et de leurs anciens habitants ; c'est parce que ces pays ont produit une douzaine d'écrivains, tels qu'Homère, Platon, Hippocrate, Plutarque, Xénophon, Démosthène, Cicéron, Virgile, Horace, Ovide, Tacite, Pline, etc. C'est donc pour une douzaine d'hommes de génie de l'antiquité, ou deux douzaines au plus, que sont fondées nos universités, en sorte que s'ils n'avaient pas existé, nous n'aurions point d'éducation publique, et l'on ne s'embarrasserait pas plus en Europe de savoir le grec et le latin, que l'arabe ou le tartare. A la vérité, Rome et la Grèce ont produit beaucoup d'hommes célèbres en différents genres ; mais il en est de même de plusieurs pays, comme la Chine, dont nous ne parlons point dans les colléges, parce que nous ne connaissons point d'écrivains fameux qui aient célébré leurs grands hommes. D'ailleurs ceux qui nous ont fait connaître les Grecs et les Romains, n'avaient besoin ni de leurs grands hommes, ni de leurs villes, pour nous laisser des monuments

dignes d'eux ; il leur suffisait de leur génie. C'est celui d'Homère qui a fait errer Ulysse, et créé les dieux et les héros de l'Iliade. Celui de Virgile n'aurait eu besoin, pour venir jusqu'à nous, et bien au delà, que de ses bergers et de ses bergères. Les bords des ruisseaux où il se repose, nous plaisent plus que ceux du Gange, et les travaux de ses abeilles nous intéressent autant que la fondation de l'empire romain. Les autres ont de même leurs talents particuliers. Certes, ils méritent bien tous qu'on emploie quelques années de l'enfance à les connaître, et plusieurs années de la vie à en jouir; mais ils avaient eux-mêmes trop de bon sens pour ne pas désapprouver, s'ils vivaient parmi nous, que l'éducation des nations européennes portât uniquement sur l'étude de leurs ouvrages. Eux-mêmes n'ont point passé toute leur première jeunesse à apprendre des langues étrangères, mais à étudier la nature, dont ils nous ont laissé des tableaux ravissants. Un étranger arrivé à Prague, demandait le plan de cette ville à son hôte, afin, disait-il, de la connaître. « Le plan de Prague » est à Vienne, lui répondit l'hôte : nous n'en

» avons pas besoin ici, nous avons la ville. » Ainsi pouvons-nous dire par rapport aux ouvrages des anciens, même les plus parfaits : « Nous n'avons pas besoin des Géor» giques, nous avons la nature. » A la vérité, les anciens nous ont laissé de grandes connaissances sur les affaires et les hommes de leurs temps ; mais nous avons nos compatriotes qu'il faut éclairer et rendre plus heureux.

Si les sciences et les lettres influent sur la prospérité d'une nation, comme on n'en peut douter, peut-être conviendrait-il que la nation élût les membres de ses académies, comme ceux de ses autres assemblées. Les lumières doivent être en commun, ainsi que les autres richesses de l'état. Lorsque les académies élisent leurs propres membres, elles deviennent des aristocraties très-nuisibles à la république des sciences et des lettres. Comme on ne peut y être admis qu'en faisant la cour à ses chefs, il faut s'astreindre à leurs systèmes. Les erreurs se maintiennent par le crédit des corps, tandis que la vérité isolée ne trouve point de partisans. C'est ainsi que les uni-

versités apportèrent de si longs obstacles au progrès des sciences naturelles, en maintenant la doctrine d'Aristote contre le progrès des lumières. Kepler se plaint amèrement de celles de son temps. Ce restaurateur de l'astronomie avait découvert et démontré que les comètes étaient des corps planétaires, et non de simples météores, comme le prétendaient les universités, d'après Aristote. Il dit dans une de ses lettres, que ses livres, qui renfermaient une vérité si neuve et si évidente, restaient sans honneur, tandis que ceux qui contenaient des opinions contraires, étaient prônés et se répandaient par-tout, à cause du crédit des universités dans les librairies. Qu'aurait-il dit de leur influence sur l'opinion publique, si elles avaient eu, comme les académies de notre temps, à leur disposition tous les journaux? Qu'on se rappelle les persécutions que des corps de théologiens firent éprouver à Galilée, pour avoir démontré le mouvement de la terre. Voyez aujourd'hui dans quelle stupeur les académies maintiennent les sciences et les lettres en Italie. Peut-être serait-il à propos qu'elles fus-

sent assimilées chez nous aux assemblées nationales, c'est-à-dire, qu'étant permanentes, leurs membres fussent périodiques, et qu'ils fussent élus ou conservés dans leurs offices par la nation, tant qu'ils s'acquitteraient de leurs devoirs. Quoi qu'il en soit, comme les écoles de la patrie ne seront que sous l'influence de l'assemblée nationale, il n'est pas à craindre qu'il s'y introduise la tyrannie du régime aristocratique.

On substituera donc à une partie de nos études grammairiennes de l'antiquité, celles des sciences qui nous approchent de Dieu, et nous rendent utiles aux hommes, telles que la connaissance du globe, de ses climats, de ses végétaux, des différents peuples qui l'habitent, des relations qu'ils ont avec nous par le commerce; et sur-tout l'étude du nouveau code constitutionnel, qui doit être un code de patriotisme et de morale.

On joindra aux exercices de l'intelligence qui doivent former l'esprit et le cœur des enfants, ceux qui fortifient le corps, et le rendent propre à servir la patrie, comme la natation, la course à pied, les évolutions mili-

taires, usitées chez les anciens, que nous étudions si long-temps dans la théorie, et si inutilement dans la pratique. On apprendra à chacun d'eux un art conforme à ses goûts, afin qu'il puisse trouver en lui-même des ressources contre les révolutions de la fortune.

On accoutumera les enfants au régime végétal, comme le plus naturel à l'homme. Les peuples qui vivent de végétaux sont, de tous les hommes, les plus beaux, les plus robustes, les moins exposés aux maladies et aux passions, et ceux dont la vie dure plus long-temps. Tels sont en Europe une grande partie des Suisses. La plupart des paysans, qui sont par tout pays la portion du peuple la plus saine et la plus vigoureuse, mangent fort peu de viande. Les Russes ont des carêmes et des jours d'abstinence multipliés, dont leurs soldats mêmes ne s'exemptent pas; et cependant ils résistent à toutes sortes de fatigues. Les nègres, qui supportent dans nos colonies tant de travaux, ne vivent que de manioc, de patates et de maïs. Les brames des Indes, qui vivent fréquemment au delà d'un siècle,

ne mangent que des végétaux. C'est de la secte pythagorique que sont sortis Épaminondas, si célèbre par ses vertus; Archytas, par son génie pour les mécaniques; Milon de Crotone, par sa force; et Pythagore lui-même, le plus bel homme de son temps, et sans contredit le plus éclairé, puisqu'il fut le père de la philosophie chez les Grecs. Comme le régime végétal comporte avec lui plusieurs vertus, et qu'il n'en exclut aucune, il sera bon d'y élever les enfants, puisqu'il influe si heureusement sur la beauté du corps et sur la tranquillité de l'ame. Ce régime prolonge l'enfance, et par conséquent la vie humaine. J'en ai vu un exemple dans un jeune anglais, âgé de quinze ans, et qui ne paraissait pas en avoir douze. Il était de la figure la plus intéressante, de la santé la plus robuste, et du caractère le plus doux : il faisait les plus grandes traites à pied, et ne se fâchait jamais, quelque événement qui lui arrivât. Son père, appelé M. Pigot, me dit qu'il l'avait élevé entièrement dans le régime pythagorique, dont il avait reconnu les bons effets par sa propre expérience. Il avait

formé le projet d'employer une partie de sa fortune, qui était considérable, à établir dans l'Amérique anglaise une société de pythagoriciens occupés à élever, sous le même régime, les enfants des colons américains, dans tous les arts qui intéressent l'agriculture. Puisse réussir cette éducation, digne des plus beaux jours de l'antiquité ! Elle ne convient pas moins à une nation guerrière, qu'à une nation agricole. Les enfants des Perses, du temps de Cyrus, et par son ordre, étaient nourris avec du pain, de l'eau et du cresson : ils se choisissaient entre eux des chefs auxquels ils obéissaient; ils formaient des assemblées, où, comme dans celles de leurs pères, on agitait toutes les questions qui intéressaient le bien public. Ce fut avec ces enfants, devenus des hommes, que Cyrus fit la conquête de l'Asie. J'observe que Lycurgue introduisit une grande partie du régime physique et moral des enfants des Perses, dans l'éducation de ceux de Lacédémone.

Il est au moins indispensable d'apprendre à nos enfants ce qu'ils doivent pratiquer étant

hommes, et de préparer la génération prochaine à goûter notre nouvelle constitution, de peur qu'un jour, par émulation à l'égard de leurs pères, ainsi que nous avons fait souvent à l'égard des nôtres, ils ne viennent à renverser toutes nos lois, uniquement pour avoir la vanité d'en substituer d'autres à leur place. Il résultera d'une éducation nationale, liée à notre législation future, une constitution appropriée à nos besoins et à ceux de notre postérité. Il arrivera de là que la plupart de nos bons esprits n'étant plus repoussés des emplois publics, par leur vénalité, ne s'isoleront plus dans des académies et des universités pour s'y occuper uniquement des affaires de la Grèce et de Rome, où ils nous font admirer leur intelligence, qu'ils n'emploient presque jamais à servir leur pays; semblables à ces vases antiques qui nous plaisent par la beauté de leurs formes, mais qui ne servent que de parade dans nos cabinets, parce qu'ils n'ont point été taillés pour nos usages.

Après avoir pourvu au bonheur du peuple français, par tous les moyens qui peuvent en

perpétuer la durée au dedans du royaume, il est digne de l'assemblée nationale de s'occuper de ceux qui peuvent l'assurer au dehors avec les autres nations.

VŒUX

POUR LES NATIONS.

La même politique qui lie, pour leur bonheur, toutes les familles d'une nation les unes avec les autres, doit lier entre elles toutes les nations, qui sont des familles du genre humain. Tous les hommes se communiquent, même sans s'en douter, leurs maux et leurs biens, d'un bout de la terre à l'autre. La plupart de nos guerres, de nos épidémies, de nos préjugés, de nos erreurs, nous sont venus du dehors. Il en est de même de nos arts, de nos sciences et de nos lois. Mais à ne s'arrêter qu'aux biens de la nature, voyez nos champs. Nous devons presque tous les végétaux qui les enrichissent aux Égyptiens, aux Grecs, aux Romains, aux Américains, à des peuples sauvages. Le lin vient des bords

du Nil, la vigne de l'Archipel, le blé de la Sicile, le noyer de la Crète, le poirier du mont Ida, la luzerne de la Médie, la pomme de terre de l'Amérique, le cerisier du royaume de Pont, etc. Quelle ravissante harmonie forme aujourd'hui l'ensemble de ces végétaux étrangers, au milieu de nos campagnes françaises! vous diriez que la nature, comme un roi, y convoque ses états-généraux. On y distingue différents ordres, comme parmi des citoyens. Ici sont les humbles graminées, qui, semblables aux paysans, portent les utiles moissons : de leur sein s'élèvent des arbres fruitiers, dont les fruits moins nécessaires sont plus agréables, mais qui exigent des greffes et une éducation plus soignée, comme des bourgeois. Sur les hauteurs sont les chênes, les sapins et les puissances des forêts, qui, comme la noblesse, mettent les plaines à l'abri des vents ; ou comme le clergé, s'élèvent vers le ciel pour en attirer les rosées. Dans le coin d'un vallon, sont des pépinières, comme des écoles où s'élève la jeunesse des vergers et des bois. Aucun de ces végétaux ne nuit à l'autre ; tous jouissent du sol et du

soleil ; tous s'entr'aident et se prêtent des graces mutuelles : les plus faibles servent d'ornement aux plus robustes, et les plus robustes d'appui aux plus faibles. Le lierre, toujours vert, tapisse l'écorce raboteuse du chêne ; le gui doré brille dans le sombre feuillage de l'aune ; le tronc nu de l'érable s'entoure des guirlandes du chèvre-feuille ; et le peuplier pyramidal de l'Italie élève vers le ciel les pampres empourprés de la vigne. Chaque classe de végétaux a son oiseau comme son orateur : l'alouette s'élève en chantant du sein des moissons ; la tourterelle soupire au haut d'un orme ; le rossignol, du milieu d'un buisson, fait entendre ses touchantes doléances. En diverses saisons, des tribus d'hirondelles, de cailles, de pluviers, de loriots, de rouge-gorges, arrivent du nord ou du midi, font leurs nids dans nos campagnes, et se reposent dans les caravanserails que la nature leur a préparés. Chacun d'eux adresse ses pétitions au soleil, comme à un roi, et lui demande ses bienfaits pour le district qu'il habite : ils ne s'arrêtent dans nos plaines, nos guérets et nos bocages, que parce qu'ils y

reconnaissent les plantes de leur pays, et qu'ils y trouvent à vivre dans l'abondance. L'homme seul n'a point d'asile dans les possessions de l'homme, s'il lui est étranger. En vain l'Italien soupire à la vue du figuier qui a ombragé son enfance; en vain l'Anglais admire dans nos champs français les cultures de son pays : l'un et l'autre mourront de faim au milieu de nos récoltes, s'ils n'ont point d'argent; et peut-être en prison, s'ils n'ont point de passe-port, et s'ils sont d'une nation ennemie.

Ce n'est point par cette indifférence pour les étrangers, que les Orientaux sont parvenus à ce point de grandeur qui les a rendus le centre des nations. Ils ne voyagent point chez les peuples de l'Europe, mais ils attirent chez eux les hommes de tous les pays, par des établissements pleins d'humanité. C'est pour leurs princes et leurs citoyens riches l'objet le plus méritoire de leur religion, de construire, pour l'utilité des voyageurs, des ponts sur les rivières, des réservoirs d'eau fraîche dans des lieux arides, et des caravanserails dans les villes et sur les

chemins. Souvent le tombeau du fondateur s'élève auprès du monument de sa bienfaisance, et on y distribue, à certains jours, des vivres à tous les passants. Le voyageur bénit la main qui lui prépare un secours inespéré au milieu d'une solitude, et il conserve à jamais le souvenir de cette terre hospitalière. Les Orientaux permettent à toutes les nations l'exercice de leur religion; et s'ils en reçoivent des ambassadeurs, ils les défraient pendant tout le temps de leur séjour. Telles sont à l'égard des étrangers, les mœurs des Turcs, des Persans, des Indiens, des Chinois; de ces peuples que nous osons appeler barbares.

Il n'y a que l'étude de la nature qui puisse nous éclairer sur les droits du genre humain et sur les nôtres. Des corps intolérants les ont usurpés en Europe, pendant des siècles vraiment barbares. Ils détournèrent à leur profit nos respects, nos richesses, nos lumières et nos devoirs; mais, en s'emparant de l'empire de l'opinion, ils ne purent se rendre maîtres de celui de la nature. Ce fut le retour des lettres qui nous rappela à ses lois. On vit

naître d'abord l'étude de ses harmonies chez les peuples sensibles, et celle de ses éléments chez les peuples pensants. L'Italie eut des peintres et des poëtes; l'Allemagne, des naturalistes; et l'Angleterre, des philosophes. Bientôt les lumières s'étendirent du règne fossile au végétal: Tournefort parut en France, et Linnæus en Suède. L'étude des végétaux avait fait, vers le commencement de ce siècle, les plus grands progrès en Angleterre. Des amis des hommes et de la nature transplantèrent dans leurs jardins les plantes agrestes de nos campagnes, et naturalisèrent dans nos campagnes les plantes étrangères qu'ils cultivaient dans leurs jardins. On se reposa près de sa maison, sur l'herbe des prairies, au pied des arbres des forêts; et on voyagea dans nos plaines à l'ombre des marroniers d'Inde et des acacia de l'Amérique. Quelques philosophes, entre autres Buffon, tentèrent chez nous de naturaliser les animaux étrangers; mais, faute d'avoir connu que le règne animal était lié nécessairement au règne végétal, ces tentatives n'eurent presque aucun succès. Le renne et la vigogne refu-

sèrent de vivre dans nos climats, où ils ne trouvaient pas même les plantes de leur pays qui servent à leur nourriture. Cependant, des animaux des contrées les plus chaudes, enfermés dans nos serres avec les végétaux de leurs climats, y firent des petits. On vit en France, avec surprise, naître des titiris, des makis de Madagascar, et des perroquets de Guinée. Sans doute leurs parents, entourés de bananiers, d'yucca, d'aloès, se crurent dans les forêts de l'Afrique, et le sentiment de la patrie fit renaître en eux celui de leurs amours. Sans doute, chacun d'eux ferait son nid dans nos campagnes, si le végétal qui doit nourrir ses petits y donnait son fruit.

Oh ! qu'il serait digne d'une nation éclairée, riche et généreuse, d'y naturaliser des hommes étrangers, et de voir dans son sein des familles asiatiques, africaines et américaines, se multiplier au milieu des plantes mêmes dont nous leur sommes redevables ! Nos princes élèvent dans leurs ménageries, près de leurs châteaux, des tigres, des hyènes, des ours blancs, des lions et des bêtes féroces de toutes les parties du monde,

quoique mulâtre. Pourquoi, nous autres Français, qui nous croyons plus policés que les Russes, n'avons-nous pas encore rendu une pareille justice aux nations ? A la vérité, j'ai vu des Turcs au service du Roi, mais c'était sur les galères. Étant à Toulon en 1763, au moment de m'embarquer pour Malte, menacée d'un siége de la part des Turcs, un homme à barbe longue, en turban et en robe, qui était assis sur ses talons à la porte du café de la marine, m'embrassa les genoux comme j'en sortais, et me dit en langue inconnue, quelque chose que je n'entendais pas. Un officier de la marine, qui l'avait compris, me dit que cet homme était un Turc esclave, qui, sachant que j'allais à Malte, et ne doutant pas que son sultan ne prît cette île, et ne réduisît tous ceux qui s'y trouveraient à l'esclavage, me plaignait de tomber, si jeune, dans une destinée semblable à la sienne. Je remerciai ce bon musulman de l'intérêt qu'il prenait à moi, et je demandai à cet officier pourquoi ce Turc lui-même était esclave en France, puisque nous étions en paix avec les Turcs, et qui plus est, leurs

alliés. Il me dit que cet homme avait été pris sur un vaisseau barbaresque, mais que c'était seulement par grandeur pour le service du roi, qu'on le tenait dans l'esclavage, ainsi que quelques-uns de ses compatriotes; qu'on avait pour cet usage, déjà bein ancien, une galère appelée la galère turque; qu'on les y traitait avec douceur, en les laissant faire à-peu-près tout ce qu'ils voulaient, excepté qu'on veillait soigneusement à ce qu'ils n'écrivissent point à Constantinople, de peur qu'ils ne fussent réclamés par la Porte. Ce mot de grandeur m'est revenu plusieurs fois dans l'esprit, sans que j'aie pu le comprendre. Quel rapport y a-t-il entre la grandeur de nos rois et l'esclavage de quelques Turcs, qui ne leur ont jamais fait de mal? C'est sans doute aussi pour cette même grandeur, qu'on représente des hommes enchaînés au pied de leurs statues. Mais puisque nos rois veulent avoir des Turcs, comme les rois de l'Asie ont des éléphants, il me semble qu'il serait plus digne de leur grandeur de les mettre daus un bon hospice, que sur une galère.

A la vérité, les princes de l'Europe entretiennent des régiments étrangers chez eux, et des consuls, des résidents et des ambassadeurs chez les peuples étrangers; mais ces ministres de leur politique sont souvent les causes de nos discordes. Les peuples doivent se lier entre eux, non par des traités de guerre ou de commerce, mais par des bienfaits; non par les intérêts de l'orgueil ou de l'avarice, mais par ceux de l'humanité et de la vertu.

C'est à nous autres Français à en montrer l'exemple aux nations. Nous sommes de tous les peuples de l'Europe ceux qui ont le plus de philanthropie, et nous la devons à nos mauvaises institutions. La philanthropie est naturelle au cœur humain, mais la nature l'a divisée en différents degrés, afin que nous en fissions l'apprentissage en parcourant les différents âges de la vie. Nous passons successivement par l'amour de notre famille, de notre tribu, de notre patrie, avant de nous instruire à aimer le genre humain. Dans l'enfance nous apprenons à aimer nos parents, qui nous ont donné la naissance et l'éducation;

dans la jeunesse, la tribu qui nous assure un état pour subsister, et une compagne pour nous reproduire ; dans l'âge viril, la patrie qui nous associe à ses emplois, et nous donne les moyens d'établir notre famille ; enfin, dans la vieillesse, délivrés de la plupart de nos passions, nous étendons nos affections au genre humain. Mais ces degrés que la nature nous fait parcourir dans la carrière de la vie, pour en étendre avec elle les jouissances, sont détruits par nos habitudes sociales. L'amour de la famille s'éteint dès notre enfance, par les nourrices et les pensions hors de la maison paternelle ; celui de notre tribu, par les mœurs financières, qui confondent tous les rangs; celui de la patrie, parce que nous n'y pouvons parvenir à rien sans argent : il ne nous reste donc qu'à aimer le genre humain, dont nous n'avons point à nous plaindre. Au reste, cette disposition philanthropique est celle que nous demande en tout temps la nature ; car elle a fait les hommes pour s'aimer et s'entr'aider par toute la terre. Il est même très-remarquable que la plupart des peuples qui se sont rendus

célèbres dans les premiers degrés de la philanthropie, s'y sont arrêtés, et ne sont point parvenus au dernier. Les Chinois, dont le gouvernement patriarcal est fondé sur l'amour paternel, se sont séquestrés du genre humain, encore plus par leurs lois que par leur grande muraille. Les Indiens et les Juifs, si attachés à leurs castes ou tribus, ont méprisé les autres peuples au point de ne jamais s'allier avec eux par des mariages. Les Grecs et les Romains, si fameux par leur patriotisme, ont regardé les autres nations comme des barbares; ils ne les nommaient pas autrement, et ils mirent toute leur gloire à s'emparer de leurs pays. On peut dire cependant à la louange des Romains, qu'ils ont réuni souvent à eux les peuples conquis, en leur accordant les droits de citoyen romain; et cette politique humaine fut la véritable cause de leur succès rapide et de leur grandeur. Occupons-nous, nous autres Français, du bonheur des nations; c'est un moyen sûr de faire la conquête du monde. Les Tartares en ont envahi une partie par leur nombre; les Grecs, sous

Alexandre, par la discipline; les Romains, par le patriotisme; les Turcs, par la religion; tous, par la terreur. Conquérons-le par l'amour. Leur empire s'est écroulé; le nôtre sera durable. Déjà nous avons subjugué l'Europe par nos arts, nos modes et notre langue; nous régnons sur les esprits; régnons encore sur les cœurs. Montrons à tous les peuples de l'univers une législation qui assure notre bonheur. Invitons-les, par notre exemple, à rétablir chez eux les lois de la nature; et en attendant, faisons-les jouir de ses premiers droits, en leur offrant chez nous des asiles.

Pour remplir un objet si intéressant, je désirerais que l'on y destinât un vaste emplacement, dans le voisinage de Paris, sur le bord de la Seine, du côté de la mer. On le choisirait dans un terrain inégal, formé de montagnes, de rochers, de ruisseaux, de bruyères, de prairies. On y sèmerait toutes les plantes exotiques déjà naturalisées dans notre climat, ou celles qui peuvent l'être: la grande vesce de Sibérie aux fleurs bleues et blanches, qui donne un abondant pâturage;

le trèfle du même pays, qui n'est pas moins fécond; le chanvre de la Chine, qui s'élève, comme un arbre, à 15 pieds de hauteur; les différents mils, le gom de la Mingrelie, le blé de Turquie, la rhubarbe de la Tartarie, la garance, etc...... On y planterait en différents groupes, les arbres et les arbrisseaux étrangers qui ont résisté dans nos jardins à notre dernier hiver, les acacia, les thuya, les arbres de Judée et de Sainte-Lucie, les sumacs, les sorbiers, les ptéléa, les lilas, les androméda, les liquidambars, les cyprès, les ébéniers, les amélanchiers, les tulipiers de Virginie, les cèdres du Liban, les peupliers d'Italie et de Hollande, les platanes d'Asie et d'Amérique, etc. Chaque végétal y serait dans le sol et l'exposition qui lui seraient le plus convenables. On y ferait contraster le bouleau à feuillage mobile et gai, avec le sapin pyramidal et sombre; le catalpa aux larges feuilles en cœur, qui dresse au ciel ses branches roides comme celles d'un candélabre, avec le saule de Babylone, dont les rameaux traînent à terre comme une longue chevelure; l'acacia, dont les ombres

légères se jouent avec les rayons du soleil, avec l'épais mûrier de la Chine, qui leur interdit tout passage; le thuya, dont les rameaux aplatis ressemblent aux feuillures d'un rocher, avec le mélèze qui porte les siens garnis de pinceaux, semblables à des houppes de soie. On peuplerait ces bosquets, de faisans, de canards de Manille, de poules d'Inde, de paons, de daims, de chevreuils, et de tous les animaux innocents qui peuvent supporter notre climat. On verrait dans leurs clairières le cerf léger se promener auprès de la tortue rampante; et sous leurs ombrages, le brillant pivert grimper sur les écorces du sapin, où l'écureuil de Sibérie, au gris de perle argenté, s'élancerait de branche en branche. Le long d'un ruisseau, le cygne voguerait en paix auprès du castor occupé à bâtir une loge sur son rivage. Beaucoup d'oiseaux seraient attirés dans ces lieux par les végétaux de leurs pays, et s'y naturaliseraient comme eux, lorsqu'ils n'auraient rien à redouter des chasseurs.

On diviserait ce terrain en petites portions suffisantes à l'amusement d'une famille, et

on les donnerait en toute propriété à des infortunés de toutes les nations, pour leur servir de retraites. On y bâtirait aussi des logements convenables à leurs besoins, et on leur fournirait, de plus, des vivres et des habits suivant leurs coutumes.

Quel spectacle plus grand, plus aimable et plus touchant, que de voir sur des montagnes et dans des vallées françaises, des arbres de toutes les parties de la terre, des animaux de tous les climats, et des familles malheureuses de toutes les nations, se livrant en liberté à leur goût naturel, et rappelés au bonheur par notre hospitalité! A l'ombre de l'olivier de Bohême, ou plutôt de Syrie, dont l'odeur est aimée des Orientaux, un Turc silencieux, échappé au cordon du sérail, fumerait gravement sa pipe; tandis que dans son voisinage un Grec de l'Archipel, joyeux de n'être plus sous le bâton des Turcs, cultiverait, en chantant, l'arbrisseau du laudanum. Un Indien du Mexique effeuillerait le coca, sans être forcé par un Espagnol d'aller le boire dans les mines du Pérou; et près de là, l'Espagnol méditant lirait tous les livres

propres à l'instruire, sans craindre l'inquisition. Le Paria n'y serait point voué à l'infamie par le Brame, et de son côté le Brame n'y serait point opprimé par l'Européen. La justice et l'humanité s'étendraient jusqu'aux animaux. Le Sauvage du Canada n'y désirerait point de dépouiller l'ingénieux castor de sa peau, et aucun ennemi ne souhaiterait à son tour d'enlever au Sauvage sa chevelure. Les hommes et les animaux innocents y trouveraient en tout temps des asiles assurés. Un Anglais, dans une île semée de raigrass, s'exerçant à élever des coursiers, ou à construire des barques encore plus légères à la course, se croirait dans sa patrie; tandis qu'un Juif, qui n'en a plus, se rappellerait la sienne et les chants de Jérusalem, sur les bords de la Seine, au pied d'un saule de Babylone. Un bateau attaché à un tilleul, renfermerait la famille d'un Hollandais toujours prêt à voguer le long du fleuve pour les besoins de la colonie; et une tente sur des roues, attelée de chameaux, contiendrait celle d'un Tartare errant, qui chercherait, à chaque saison, l'exposition qui lui conviendrait le

mieux. Sur la plus haute montagne, un Lapon, sous un bois de sapins, ferait paître en été son troupeau de rennes auprès d'une glacière; tandis qu'au fond de la vallée, au midi, dans les plus rigoureux hivers, un Nègre du Sénégal cultiverait, dans une serre, des nopals chargés de cochenilles. Beaucoup de plantes et d'animaux qui se refusent à nos éducations, aimeraient à se reproduire entre les mains de leurs compatriotes; et beaucoup de familles étrangères, qui meurent de regret hors de leur patrie, se naturaliseraient dans la nôtre, au milieu des plantes et des animaux de leurs pays.

Il n'y aurait de chaque nation qu'une seule famille, qui la représenterait, non par son luxe qui excite la cupidité, mais par des infortunes qui sont pour tous les hommes un objet d'intérêt. Ces retraites ne seraient données ni à la naissance, ni à l'argent, ni à l'intrigue, mais au malheur. Parmi les prétendants du même pays, on accorderait la préférence à celui qui aurait éprouvé le plus d'infortunes, et qui les aurait le moins méritées. Ils n'auraient d'autres arbitres que les

autres habitants du lieu qui, ayant passé par les mêmes épreuves, seraient leurs pairs et leurs juges naturels.

Cet établissement coûterait peu à l'état. Chaque province de France pourrait y fonder un asile pour une famille de la nation qui a le plus de rapport avec son commerce. Autant en pourraient faire ceux de nos grands seigneurs qui, ayant bien mérité de leurs vassaux, se sentent dignes d'être les protecteurs d'une nation. Enfin les puissances étrangères seraient admises à en établir chez nous de semblables, pour une famille de leurs sujets. Ces puissances ne tarderaient pas à nous imiter chez elles. La plupart ont, comme nous, des soldats étrangers à leur service, et des ambassadeurs nationaux chez les étrangers, le tout pour leur gloire, c'est-à-dire, souvent pour faire du mal aux hommes. Il leur en coûterait bien moins de faire, pour l'intérêt de l'humanité, ce qu'elles ont fait si longtemps et si vainement pour l'intérêt de leur politique.

Les plus grands avantages en résulteraient pour nos manufactures et notre commerce. On

trouverait dans ces familles de nouvelles industries pour les arts et les cultures, des observations pour les savants et les philosophes, des interprètes pour toutes les langues, et des centres de correspondance pour toutes les parties du monde. Ainsi, comme à Amsterdam, chaque colonne de la Bourse, inscrite du nom d'une ville étrangère, est le centre du commerce de la Hollande avec cette ville, chaque famille, échappée au malheur, serait, dans cet hospice, le centre de l'hospitalité de la France à l'égard d'un peuple étranger. Il ne serait plus besoin à un Français de voyager hors de son pays, pour connaître la nature et les hommes : on verrait dans ce lieu tout ce qu'il y a de plus intéressant par toute la terre, les plantes et les animaux les plus utiles, et, ce qu'il y a de plus touchant pour le cœur humain, des infortunés qui ont cessé de l'être. En rapprochant toutes ces familles, on affaiblirait entre elles les préjugés et les haines qui divisent leurs nations, et causent la plupart de leurs malheurs.

Au milieu de leurs habitations serait un

bois inhabité, formé de tous les arbres étrangers que la nature a naturalisés chez nous; et de ceux qui croissent d'eux-mêmes dans nos forêts, tels que les ormes, les peupliers, les chênes, etc.... Au centre de ce bois seraient des boccages de tous nos arbres fruitiers, de noyers, de vignes, de pommiers, de poiriers, de châtaigniers, d'abricotiers, de pêchers, de cerisiers, entremêlés de champs de blé, de fraisiers et de légumes, qui servent à la nourriture des hommes. Au milieu de ces cultures, terminées par un ruisseau assez escarpé pour servir de barrière aux animaux, serait une vaste pelouse, où paîtraient jour et nuit des troupeaux de vaches, de brebis, de chèvres, et de tous les animaux qui sont utiles à l'homme par leur lait, leur laine ou leurs services. Du centre de cette pelouse s'élèverait un temple en rotonde, ouvert aux quatre parties du monde, sans figures, sans ornements, sans inscriptions et sans portes, comme ceux qui furent élevés, dans les premiers temps, à l'Auteur de la nature. Chaque jour de l'année, chaque famille viendrait tour-à-tour, au lever et au

coucher du soleil, y réciter, dans la langue de ses pères, la prière de l'Évangile, qui, s'adressant à Dieu comme au père des hommes, convient aux hommes de toutes les nations. Ainsi, comme la plupart des religions ont consacré à Dieu un jour particulier dans chaque semaine : les Turcs, le vendredi ; les juifs, le samedi ; les chrétiens, le dimanche ; les peuples de la Nigritie, le mardi ; et sans doute d'autres peuples, le lundi, le mercredi et le jeudi ; Dieu serait honoré dans ce temple, d'un culte solennel chaque jour de la semaine, et dans une langue différente tous les jours de l'année.

Comme les animaux heureux se rassembleraient sans crainte autour des habitations des hommes, de même les hommes heureux se réuniraient sans intolérance autour du temple de la Divinité. La reconnaissance envers Dieu et envers les hommes y rapprocherait peu-à-peu les langues, les costumes et les cultes qui divisent les habitants par toute la terre. La nature y triompherait de la politique. Ces habitants y offriraient en commun à Dieu les fruits dont il soutient la vie

humaine dans nos climats. Comme l'année est un cercle perpétuel de ses bienfaits, et que chaque lune amène ou des feuillages, ou des fruits, ou des légumes nouveaux, chaque lune nouvelle serait l'époque de leurs récoltes, de leurs offrandes et de leurs fêtes principales. Dans ces jours sacrés, toutes les familles se rassembleraient autour du temple, pour y prendre en commun des repas innocents avec les racines des plantes, les fruits des arbres, les blés des graminées et le lait des troupeaux. L'amour les rapprocherait encore davantage. Les jeûnes gens des deux sexes y danseraient sur la pelouse, au son des divers instruments de leurs pays. L'Indienne du Gange, un tambour à la main, brune et vive comme une fille de l'Aurore, verrait en riant un enfant de la Tamise, épris de ses charmes, apporter à ses pieds les riches mousselines dont Calcutta dépouille sa patrie. Les bienfaits de l'amour y répareraient les rapines de la guerre. La timide Indienne du Pérou reposerait ses yeux sur ceux d'un jeune Espagnol, devenu son amant et son protecteur. La Négresse de Guinée, au

collier de corail, aux dents d'ivoire, sourirait au fils de l'Européen qui donna jadis des fers à ses pères, et ne désirerait d'autre vengeance que d'enchaîner le fils, à son tour, dans ses bras d'ébène.

L'Amour et l'Hyménée y réuniraient des amants de toutes les nations, des Tartares et des Mexicaines, des Siamois et des Laponnes, des Russes et des Algonquines, des Persans et des Moresques, des Kamtschadales et des Géorgiennes. Le bonheur y inviterait tous les hommes à la tolérance. La Française, en dansant, poserait d'une main une couronne de fleurs sur la tête de l'Allemand, et de l'autre verserait du vin dans la coupe du Turc. Elle animerait par la liberté et les graces décentes, ces fêtes hospitalières, données dans son pays à tous les peuples de l'univers; et quand le soleil couchant prolongerait sur la pelouse l'ombre des bois, et en dorerait les cimes de ses derniers rayons, tous les chœurs de danse, réunis autour du temple, chanteraient à l'Auteur de la nature un hymne de reconnaissance, que répéteraient au loin les échos.

Oh! que ne puis-je, un jour, voir dans cet asile du genre humain, quelques-uns des infortunés que j'ai rencontrés hors de leur patrie, sans que personne prît à eux aucun intérêt! Un jour, à l'Ile-de-France, un esclave faible et blanc, dont les épaules étaient écorchées à porter des pierres, se jeta à mes pieds, et me pria d'intercéder pour sa liberté, que, depuis plusieurs années, des Européens lui avaient ravie, contre le droit des gens, puisqu'il était Chinois. J'intercédai auprès de l'intendant de l'île, qui, ayant été à la Chine, le reconnut pour Chinois, et le renvoya dans son pays. Mais à quoi sert d'être délivré de l'esclavage, quand il reste à combattre la pauvreté, le mépris et la vieillesse? Une fois, à Paris, un vieux noir tout décharné, fumant sur une borne un petit bout de pipe, et presque nu au milieu de l'hiver, me dit d'une voix mourante: « Ayez pitié d'un misérable » nègre! » Infortuné, me dis-je en moi-même, à quoi te peut servir la pitié d'un homme comme moi? Non-seulement toi, mais ta nation entière, avez besoin de la pitié des puissances de l'Europe! Combien de fois des en-

fants, des femmes, des vieillards qui ne parlaient pas français, se sont présentés à moi dans les rues, ne pouvant expliquer leurs malheurs et leurs besoins que par des larmes ! Ce n'est point pour eux, mais pour leurs souverains, que les ambassadeurs de leurs nations résident à Paris. S'il y en avait seulement une famille entretenue par l'état, ils trouveraient au moins avec qui pleurer. Que ne puis-je, un jour, voir dans l'asile que je leur souhaite, des hommes des nations qui m'ont honoré moi-même de leur hospitalité et de leurs larmes ! J'en ai trouvé en Hollande, en Russie, en Prusse, qui m'ont dit : « Oublliez une patrie qui vous repousse, et passez »vos jours avec nous. » Quelques-uns m'ont dit, ce que peut-être jamais un homme riche dans mon pays n'a dit à son ami pauvre : « Acceptez la main de ma sœur, et soyez »mon frère. » Mais comment moi-même aurais-je accepté une main qui m'aurait donné une compagne et un frère, quand, loin de ma patrie, je ne pouvais plus disposer de mon cœur ! Non, ce ne sont ni les climats, ni les langues, qui divisent les hommes ; ce

sont les corps et les patries. Par-tout j'ai trouvé les corps intolérants et les cours trompeuses; mais par-tout j'ai trouvé l'homme bon et le malheureux sensible. Oh! que la France se couvrirait de gloire, si elle ouvrait dans son sein une retraite aux infortunés de toutes les nations! Heureux si je pouvais consacrer à ce saint établissement les faibles fruits de mes travaux! Heureux si j'y pouvais finir mes jours! ne fût-ce que dans une chaumière, sur quelque crête escarpée de montagne, sous des sapins et des genévriers, mais voyant au loin, sur les coteaux et dans leurs vallons, des hommes jadis divisés de langues, de gouvernements et de religions, réunis au sein de l'abondance et de la liberté par l'hospitalité française!

Je vous adresse ces vœux, ô Louis XVI! qui, en convoquant vos États généraux, m'y avez invité, en appelant tous vos sujets au pied de votre trône. Je vous les recommande, ministres d'une religion amie des hommes; noblesse généreuse qui ambitionnez une gloire immortelle; défenseurs du peuple, dont la voix doit se faire entendre

à la postérité; vous tous qui, par la vertu, la naissance, la fortune ou les talents, formez des puissances dans l'assemblée auguste de la nation. Je vous y nomme pour mes représentants, femmes opprimées par les lois, enfants rendus misérables par notre éducation, paysans dépouillés par les impôts, citoyens forcés au célibat, serfs du mont Jura, nègres de nos colonies, infortunés de toutes les nations : si vos chagrins et vos larmes pouvaient se faire entendre au milieu de cette assemblée de citoyens éclairés et justes, les vœux que j'y forme pour vous, y deviendraient bientôt des lois. ....

Puissent ces vœux s'accomplir un jour! Qu'à la vue d'un clocher ou d'un château qui s'élève au milieu des moissons, la veuve qui chemine seule à pied, et la mère de famille encore plus malheureuse, entourée d'enfants misérables, se réjouissent comme à la vue des asiles destinés à les protéger, à les consoler et à les nourrir! Ou plutôt, ô France! que dans tes riches campagnes on ne voie désormais aucun indigent; que les petites propriétés répandent jusque dans tes landes,

l'industrie, l'abondance et la joie; que dans tes moindres hameaux, chaque fille trouve un amant, et un amant une épouse fidèle; que tes mères y voient multiplier leurs récoltes avec leurs familles; que tes enfants y soient préservés à jamais de cette funeste ambition qui cause tous les maux du genre humain; qu'ils apprennent du cœur maternel à ne vivre que pour aimer, et à n'aimer que pour propager la vie; et que tes vieillards, coopérateurs de ta félicité future, finissent leurs jours dans les espérances et la paix, qui ne sont données qu'à ceux qui ont aimé Dieu et les hommes!

O France! puisse ton roi se promener sans garde au milieu de ses enfants, et les voir à leur tour apporter au pied de son trône les tributs de leur reconnaissance! Puissent les nations de l'Europe y rassembler leurs Etats généraux, et ne faire avec nous qu'une seule famille, dont il soit le chef! puissent enfin tous les peuples du monde, dont nous aurons recueilli les infortunés, y envoyer un jour des députés, bénir Dieu dans toutes les langues, et y servir l'homme dans tous ses besoins!

SUITE
DES VŒUX
D'UN
SOLITAIRE.

SUITE
DES VŒUX
D'UN
SOLITAIRE.

Quelques personnes ont paru surprises qu'ayant parlé, dans mes Études de la Nature, des causes qui devaient produire la révolution, j'aie refusé d'y prendre aucun emploi. A cela je répondrai ce que j'ai déjà dit : c'est que depuis plus de vingt ans ma santé ne me permet pas de me trouver dans aucune assemblée politique, savante, religieuse, et même de plaisir, dès qu'il y a de la foule, et que les portes en sont fermées. Des amis prétendent que le désir de sortir, et les agitations spasmodiques que j'éprouve alors, viennent d'un sentiment exquis de la liberté : cela peut être; mais à

Dieu ne plaise que je fasse passer mes défauts pour des vertus ! mes maux sont de véritables maux ; ils naissent du désordre de mes nerfs, dérangés par les secousses de ma vie.* Indépendamment des causes physiques qui m'ont

* Ce mal est bien plus ancien qu'on ne pense. Voici ce que je trouve à ce sujet, au commencement de la 54e épître de Sénèque à Lucilius :

Longum mihi commeatum dederat mala valetudo; repentè me invasit. Quo genere ? inquis. Prorsùs meritò me interrogas, adeò nullum mihi ignotum est. Uni tamen morbo quasi assignatus sum : quem quarè græco nomine appellem, nescio. Satis enim aptè dici *suspirium* potest. Brevis autem valdè et procellæ similis, impetus est. Intrà horam ferè desinit. Quis enim diù expirat ? Omnia corporis aut incommoda aut pericula per me transierunt : nullum mihi videtur molestius. Quidni ? Aliud enim quidquid est, ægrotare est; hoc est, *animam agere*. Itaque medici hanc *meditationem mortis* vocant.

» Mon indisposition m'avait donné une trêve assez » longue ; mais elle est venue tout d'un coup me re» prendre. Quelle sorte de mal ? me dites-vous. Cer» tainement, vous avez raison de me le demander, » car je les connais tous. Il en est un cependant au» quel je suis, pour ainsi dire, voué. Je ne sais si je » dois l'appeler du nom que les Grecs lui donnent ; » notre mot *suspirium* (soupir) le caractérise assez

éloigné des assemblées, j'en avais de morales. J'avais fait une si longue et si malheureuse expérience des hommes, que depuis long-temps j'étais résolu de n'attendre d'eux aucune portion de mon bonheur. En conséquence, je m'étais retiré depuis plusieurs an-

» bien. Sa violence dure peu, mais elle ressemble » celle d'un orage; elle passe presque dans une heure; » car qui peut être long-temps à rendre l'esprit? » Toutes les maladies incommodes et dangereuses, » je les ai essuyées; mais je n'en connais point de » plus insupportable. Comment cela? parce que dans » tout autre mal, ce n'est enfin qu'être malade; au » lieu que dans celui-ci, c'est mourir. C'est pourquoi » les médecins le nomment *méditation à la mort.* »

Ce mal ressemble parfaitement, selon moi, au mal de nerfs. Il fut peut-être pour Sénèque la cause de sa philosophie, qui fut, à son tour, le remède de son mal : elle lui apprit à le supporter ainsi que les méchancetés de Néron. La philosophie est donc nécessaire à tous les hommes, puisque l'on peut, dans la retraite la plus paisible, être aussi violemment tourmenté par un *soupir*, que par le plus cruel tyran.

Les épîtres de Sénèque à Lucilius sont, à mon avis, son meilleur ouvrage. Il les composa dans sa vieillesse, après avoir été long-temps éprouvé par le malheur.

nées dans un des faubourgs de Paris le moins fréquenté. Là, je me consolais des vains efforts que j'avais faits autrefois pour servir ma patrie en réalité, en m'occupant de sa prospérité en spéculation. J'ai cru dans ma retraite m'acquitter suffisamment de mon devoir de citoyen, en osant, sous l'ancien régime, publier les désordres qui devaient amener la révolution, et les moyens que je croyais propres à la prévenir, en remédiant à nos maux. J'ai attaqué dans mes Études de la Nature, publiées pour la première fois en 1784, les abus des finances, des grandes propriétés territoriales, de la noblesse, du clergé, des académies, des universités, de l'éducation, etc.... ; sans santé, sans réputation, sans corporation, sans patron, sans fortune, qui seule équivaut dans le monde à toutes les autres ressources. Il y a plus, c'est que je n'avais, pour subsister, qu'une médiocre gratification annuelle qui était à la disposition du département dont j'avais le plus combattu la puissance et les désordres, celui des finances. Le bienfait que j'en recevais était si casuel, qu'il dépendait, chaque année, de la volonté de

ses premiers commis, et ensuite de celle du ministre, si dépendant lui-même de la volonté d'autrui, qu'il y en a eu dix successivement dans l'espace de douze ans. Je ne crois pas qu'aucun écrivain, parmi ceux mêmes qui se sont le plus dévoués à la cause publique, se soit trouvé dans ma position. Jean-Jacques était lié personnellement avec des grands qui aimaient ses ouvrages; avec des ministres qui en favorisaient la publication, même en les faisant saisir; avec de jolies femmes qui les défendaient contre tous : mais ce qui vaut encore mieux, ses seuls talents en musique pouvaient le faire vivre dans une indépendance absolue de tout le monde. Pour moi, il était fort douteux que j'en eusse dans aucun genre; mais il ne l'était pas que j'étais sans aucune sorte de prôneurs : car j'étais brouillé, à cause de mes principes mêmes, avec les philosophes qui avaient à leur disposition les principaux journaux, ces trompettes de la renommée.

On jugera des difficultés que j'ai eu à surmonter, par celles que j'ai rencontrées pour faire approuver, imprimer et publier mes Études de la Nature. J'en ai d'abord composé

la meilleure partie dans un hôtel garni de la rue de la Madelaine, et je les ai rassemblées dans un petit donjon de la rue Neuve-Saint-Étienne-du-Mont, où j'ai habité quatre ans au milieu des inquiétudes physiques et domestiques d'une espèce rare. C'est là aussi que j'ai éprouvé les plus douces jouissances de ma vie, au milieu d'une solitude profonde et d'un horizon enchanteur. J'y serais peut-être encore si, par caprice, on ne m'avait obligé d'en sortir pour le détruire; ce fut là que je mis la dernière main à mes Études de la Nature, et que je les ai publiées. Je fus d'abord demander un censeur à la chancellerie; mais une espèce de secrétaire de la librairie voulut m'obliger d'y laisser mon manuscrit. Comme il était rempli d'idées qui m'étaient particulières, il ne convenait pas que je l'abandonnasse à l'indiscrétion ou à l'insouciance des bureaux. Après plusieurs sollicitations, j'obtins de le confier au censeur que j'avais demandé. C'était un savant distingué par ses lumières : il l'approuva tout entier; mais d'après les réglements, il fut obligé de me renvoyer à un théologien, parce

qu'il y avait de la morale. Celui-ci trouva mauvais que je ne me fusse pas d'abord adressé à lui. Il me disputa chaque page de mon manuscrit. Il attachait des idées dangereuses aux mots les plus innocents ; il trouvait mauvais, par exemple, que j'eusse dit que Louis XVI avait appelé les Anglo-Américains à la liberté : il voulait me retrancher ce mot de *liberté*, condamné, disait-il, par M. le garde des sceaux, comme un signe de ralliement des philosophes. J'eus bien de la peine à lui faire comprendre que je n'entendais point parler de la liberté de penser des Anglo-Américains, mais de leur liberté politique, à laquelle Louis XVI avait coopéré, au su de toute la terre. Il ne voulait point que je parlasse de l'abus des corps, excepté cependant de ceux de l'université, parce qu'il était professeur du collége royal, qui rivalise avec elle pour l'éducation. J'admirais comme plusieurs de mes meilleures preuves sur la Providence me coûtaient des disputes avec un théologien. Plusieurs fois j'ai été au moment de lui retirer mon manuscrit, en lui disant que j'allais me plaindre au garde des sceaux, et lui de-

mander un autre censeur. Mais le remède aurait été pire que le mal. Plus on changeait de censeurs, plus ils devenaient difficiles. Les derniers nommés, par esprit de corps, ou pour faire valoir leur exactitude comme le premier, allaient mettant de plus en plus l'ouvrage en discussion au rabais, comme des fripiers qui vont toujours en mésoffrant au-dessous du prix que le premier venu d'entre eux a fixé à un habit. Il me fallut donc, malgré moi, consentir à quelques retranchements, notamment sur le clergé. Je supprimai deux articles, selon moi, très-importants : l'un où je proposais de rendre le clergé citoyen en le faisant salarier par l'état ; l'autre où je conseillais, comme une étude également utile à l'humanité et à la religion, de faire faire aux jeunes ecclésiastiques, destinés à être ministres de charité, une partie de leur séminaire dans les prisons et les hôpitaux, afin de leur apprendre à remédier aux maladies de l'ame, comme on apprend, dans les mêmes lieux, aux jeunes médecins à remédier à celles du corps. Moyennant quelques autres sacrifices, mon censeur théologien me rendit mon ma-

nuscrit au bout de trois mois. Il n'y mit, pour toute approbation, que son nom ; mais il m'en fit voir en même temps une de douze lignes, remplie des plus grands éloges, en me disant : « Voilà les approbations que je donne aux ouvrages dont je suis content : » c'était pour une nouvelle traduction de l'Odyssée d'Homère, dont personne n'a parlé.

Je retirai donc mes Études de la Nature de cette inquisition ; mais je n'étais pas au terme de ma peine ; il fallait les faire imprimer. Il était bien juste aussi, dans ma position, que je recueillisse quelque argent de mes longs travaux. Je m'adressai donc à une veuve, libraire de la cour, qu'un de mes amis, qui y avait des emplois considérables, m'avait vantée comme une personne bien loyale, et à laquelle il m'avait recommandé. Elle me reçut d'abord très-froidement, sur la proposition que je lui fis de faire les avances de l'impression de mon livre, et de la rembourser ensuite sur sa vente ; mais dès que j'eus dit mon nom et celui de mon ami, elle prit un air riant, et se félicita de ce qu'il avait pensé à elle pour lui faire avoir de bons ouvrages.

Je lui montrai mon manuscrit, et je la priai de me dire ce qu'en coûteraient les frais d'impression. Elle jugea qu'il en fallait faire six petits volumes in-12, et les tirer à 1500 exemplaires. Ensuite elle me donna un état des frais de composition, de tirage, de papier, d'assemblage, de magasinage, de brochure, de remises pour sa vente et pour les libraires de province. J'en pris une note sous sa dictée, et l'ayant examinée chez moi, je trouvai que je lui serais encore redevable de quelque chose, en supposant que mon édition se vendît bien. Je songeai alors à la faire à mes dépens en trois volumes, pour diminuer de la moitié les frais de brochure et de remise aux libraires, évalués par la note à 15 sous par volume; ce qui faisait, pour la seule vente, une dépense de trente-quatre pour cent. Je n'avais pour tout argent que 600 livres; j'en trouvai avec bien de la peine 1200 autres à emprunter de quelques amis riches, et je ne doutai pas qu'avec ces avances en argent comptant, qui allaient alors à plus du tiers des frais de l'édition, je ne pusse traiter directement avec un imprimeur, d'autant que

je devais lui abandonner l'édition entière, jusqu'à ce qu'il se fût remboursé de tous ses frais. Ces conditions étaient encore plus avantageuses que celles des libraires, qui ne paient et ne s'acquittent de leurs impressions qu'avec des billets à un an et un an et demi de terme; mais j'oubliais que je n'étais qu'un auteur. Je fus donc chez un des plus fameux imprimeurs de Paris, croyant que j'éprouverais moins de difficultés avec un artiste riche et éclairé. Il me reçut d'abord fort révérencieusement, et me présenta un exemplaire de ses belles éditions, croyant que je venais pour en acheter; mais lorsque je lui eus fait part de mon projet, et que je lui eus demandé le prix de son impression, il changea de visage. Il refusa de me satisfaire; il me dit qu'il n'imprimait que pour son compte, et qu'il n'employait son imprimerie que pour des ouvrages dont les succès étaient décidés. Un ami m'indiqua un autre imprimeur, qu'on avait prévenu en ma faveur, et qui ne demandait pas mieux que de traiter avec moi. Cet imprimeur accepta toutes mes conditions, et me pria de lui confier mon manuscrit pour juger, me dit-il,

combien il contiendrait de feuilles d'impression. Il me le rendit au bout de quelques jours, en me disant qu'il ne pouvait pas s'en charger, parce qu'il lui était survenu des affaires. La même chose m'arriva successivement avec trois ou quatre autres, qui ne sont pas des moins renommés de Paris. Dès qu'ils avaient mon manuscrit, ils en différaient l'impression sous divers prétextes; tantôt ils en voulaient augmenter le prix, tantôt celui du papier; et quand je consentais à leurs demandes, ils me le rendaient, en me disant que mon ouvrage n'était point à la mode, qu'ils l'avaient communiqué à des connaisseurs, qu'il n'aurait point de succès. Quand ils l'ont vu prospérer, ils m'ont calomnié, en disant que j'avais manqué de confiance en eux.

Ces différents obstacles, dont j'abrége le récit, en retardèrent la publication encore près de trois mois. Enfin, résolu de ne me plus fier aux réputations si fausses, et aux recommandations qui m'ont toujours porté malheur, je m'en rapportai à cette providence qui ne m'a jamais trompé. Je fus de

mon propre mouvement dans une imprimerie, et m'étant adressé à un prote fort honnête et fort instruit, appelé M. Bailly, je conclus sur-le-champ avec lui et avec son imprimeur, M. Didot le jeune, dans lequel je trouvai des facilités et une probité dont j'ai eu à me louer de toute manière.

Mon ouvrage imprimé, j'éprouvai d'autres difficultés pour le faire annoncer. J'en envoyai des exemplaires aux principaux journaux; mais comme ils attendent, selon leur coutume, le jugement du public pour y conformer le leur, les premiers n'en rendirent compte qu'au bout de quatre mois. Ils en insérèrent d'abord quelques satires anonymes, et ils rejetèrent les éloges qu'on leur en adressait; ils gardèrent ensuite le silence sur le fond, qui déplaisait aux académies, et ils n'en louèrent que le style auquel ils attribuèrent tout son succès. Il était plus grand que je n'aurais osé l'attendre. On le contrefaisait de toutes parts. On me manda de Marseille que toutes les provinces méridionales étaient remplies de ses contrefaçons, mais qu'on était bien surpris de n'y pas trou-

ver un exemplaire de l'édition originale. Il semblait que, non-seulement tous les libraires de province se fussent ligués pour la ruine d'un auteur qui avait osé faire imprimer son ouvrage à ses dépens, mais que les inspecteurs, et même le chef suprême de la librairie y prêtassent la main. L'inspecteur de la librairie de Lyon ayant reçu ordre, plusieurs fois, de faire des visites chez des contrefacteurs bien connus, loin de les trouver en contravention, il les plaignit, au contraire, de ce que mon libraire ne leur faisait pas des remises assez fortes. Il est certain, cependant, qu'il y a eu une multitude de contrefaçons de mes Études, faites par des libraires de cette ville, et qu'un d'entre eux, que j'ai nommé ailleurs, a porté l'impudence jusqu'à les faire annoncer chez lui dans le catalogue de la foire de Leipsick. Toutes mes réquisitions à cette occasion ont été vaines. A qui me serais-je adressé pour avoir justice? Un des principaux libraires de Marseille fit entrer dans cette ville une balle de contrefaçons de mon ouvrage, qui fut saisie; le garde des sceaux ordonna qu'elle serait confisquée au

profit de la librairie de Marseille, c'est-à-dire, des contrefacteurs mêmes. Je savais bien qu'un homme isolé ne peut obtenir de justice d'un homme qui tient à un corps. Je songeai donc à opposer le corps des gens de lettres à celui des libraires. Mais la vanité divise les premiers, et l'intérêt réunit les derniers. Un jeune poëte, membre de plusieurs lycées et académies, m'étant venu voir, je lui parlai de l'utilité que retireraient les gens de lettres répandus en sociétés accréditées dans tout le royaume, s'ils veillaient mutuellement aux intérêts les uns des autres, en s'opposant aux contrefaçons. Cet enfant d'Apollon reçut ma proposition avec le plus grand mépris. Jamais je ne pus lui faire comprendre qu'il était plus honnête de vivre des fruits de son travail, que de mendier des pensions auprès des grands; et de donner des honoraires aux libraires, que d'en recevoir.

Cependant, au milieu de tant d'épines, je cueillis beaucoup de fleurs et quelques fruits. On m'adressa de toutes parts des lettres de félicitation. Mes anciens services me valu-

rent, à l'occasion de la faveur publique, une petite gratification annuelle que le roi me donna de son propre mouvement. Ces premiers dons de la fortune, joints à quelques autres qui avaient quelque apparence de solidité, et sur-tout un produit de deux éditions, me firent songer à réaliser un désir que je formais depuis long-temps. C'était d'aller continuer mes Études de la Nature au sein de la nature même. Je voulais acquérir quelque petite métairie, où, loin des hommes injustes et jaloux, je pusse m'occuper encore de la cause des marées et des courants de la mer, qui fluent alternativement des glaces de chaque pôle par l'action semi-journalière et semi-annuelle du soleil. J'avais démontré cette importante vérité jusqu'à l'évidence, mais je m'étonnais de l'indifférence de notre marine et de nos académies sur un objet si utile à la navigation et au commerce mutuel des hommes, elles qui ont fait tant d'entreprises dispendieuses et souvent inutiles pour la nation et pour le genre humain. Je voulais encore rassembler quelques nouvelles harmonies dans l'étude ravissante

des plantes, et sur-tout continuer l'Arcadie, dont j'avais publié le premier livre. A ces idées de félicité publique, se joignaient des projets de bonheur personnel. Le sentiment m'en était doux comme celui d'une convalescence. J'étais au moment de les réaliser, lorsque la révolution arriva.

Sollicité avec instance par le peuple de mon quartier, qui avait de moi une grande opinion, parce que j'avais fait un livre, je fis un effort sur ma santé pour assister à la première assemblée de mon district. J'y éprouvai que mes études n'avaient pas diminué mes infirmités, ni la révolution assagi les citoyens. Ils parlaient tous à-la-fois. Je leur présentai trois propositions : la première, qu'on ne délibérerait sur aucun objet que trois jours après qu'il aurait été proposé, afin de conserver la liberté de son jugement; la seconde, que les votes se feraient non de vive voix, mais au scrutin, afin de conserver la liberté de son suffrage ; la troisième, que l'assemblée nationale serait permanente, et ses membres amovibles tous les trois ans, en les renouvelant par tiers chaque année. On

ne se donna pas seulement la peine de discuter mes propositions, excepté un maître de pension, qui combattit la permanence de l'assemblée, et qui fut ensuite nommé électeur. On m'avait déjà fait le même honneur, mais j'en donnai la démission le lendemain, à cause de ma santé physique et morale. Je venais d'éprouver ce que je savais déjà, que le peuple désirait le bien public, mais que les corps ne voulaient que leur bien particulier. D'ailleurs, quand mes indispositions me l'auraient permis, il m'aurait été bien difficile de prendre un parti. J'étais lié au peuple par devoir, et par reconnaissance au roi dont les bienfaits me soutenaient depuis douze ans. J'avais combattu le despotisme aristocratique, je ne voulais pas flatter l'anarchie populaire. Je voyais, parmi les chefs du peuple, des hommes qui avaient le plus profité des faveurs de la cour; et dans le parti de la cour, ceux qui avaient le plus flatté le peuple. Je les connaissais les uns et les autres pour des ambitieux, c'est-à-dire, pour des hommes de la plus dangereuse espèce, selon moi. Ils ne connaissent ni l'ami-

tié, ni l'égalité, quoiqu'ils en parlent sans cesse : quand on marche à côté d'eux, on devient leur ennemi ; et derrière eux, leur esclave. On est forcé d'être, dans leur société, hypocrite ou méchant. Je ne voulais pas m'empirer en travaillant à améliorer les autres. Il y avait aussi, à la vérité, à la tête de la révolution des hommes vertueux, désintéressés, sages, éclairés, qui, dans tous les temps de leur vie, n'avaient jamais changé de principes ; mais il était difficile de deviner où ce nouvel ordre de choses, dont le plan n'existait pas encore, les conduirait eux-mêmes.

Tous ces changements ne me faisaient pas plus d'illusion que celui du théâtre, où les mêmes acteurs ne font que changer d'habits et de noms. Je retrouvais dans notre nouvel ordre politique nos anciens citoyens, comme dans notre nouvelle géographie de la France nos anciens fleuves. Les hommes se succèdent comme les eaux courantes, mais ils ne changent pas plus de passions que les fleuves de canal ; c'étaient toujours les mêmes ambitions, avec cette différence que

celles des petits avaient surmonté celles des grands; toutes avaient lutté, sans respect pour les lois anciennes et modernes. J'en ai été moi-même la victime en plus d'un genre, d'abord à l'occasion d'un cimetière au bout de mon jardin, interdit depuis huit ans, et envahi par la commune, qui en a fait un foyer de méphitisme par des enterrements journaliers; ensuite au sujet de mes ouvrages devenus la proie des contrefacteurs. En vain je me suis plaint au juge de paix, à la section, à la municipalité, au département: ce qu'il y a de pis, c'est qu'on a fait semblant de me rendre justice; et on a laissé les abus sans réforme, quoiqu'ils intéressassent directement les lois municipales et les propriétés personnelles. La loi peut paraître sourde aux réclamations d'un particulier, parce qu'on peut la croire distraite; mais dès qu'elle les écoute, les trouve justes, et n'y satisfait pas, on la méprise, parce qu'on la juge impuissante. J'ai aidé moi-même, en ne publiant pas mes peines, à couvrir sa faiblesse. Je la regardais comme une mère malheureuse, au milieu d'enfants ingrats et déso-

béissants : mais, comment aurais-je pu en augmenter le nombre ! Quelque emploi que j'eusse pris, il m'eût fallu épouser les intérêts d'un parti, promettre et tromper, voir des abus et les favoriser, et en tout obéir au peuple, afin de paraître le gouverner. Avec tant de raisons pour m'éloigner de nos assemblées tumultueuses, je n'en avais pas moins pour renoncer à mes projets de retraite. Nos campagnes étaient encore plus agitées que nos villes. On ne doit jamais compter sur un bonheur hors de soi ; et s'il est pour un homme quelque asile impénétrable, ce ne peut être que dans sa conscience. On m'en avait offert d'agréables et de paisibles hors du royaume, mais je me serais reproché d'abandonner ma patrie dans son état de crise. Encore que je ne pusse calmer l'esprit d'anarchie qui la bouleversait, je pouvais influer sur celui de quelques particuliers, modérer l'un, encourager l'autre, consoler celui-là. On attache trop de prix aux vertus publiques, et trop peu aux vertus privées. Dans une tempête, il ne faut pas moins d'art pour gouverner une gondole que le Bucentaure. On ne

doit pas juger de la bonté des machines par la grandeur de leurs mouvements : si les grandes produisent de plus grands effets que les petites, c'est qu'elles ont de plus grands leviers. Il en est de même des vertus. Il est certain que si, dans un temps de trouble, chaque citoyen rétablissait l'ordre seulement dans sa maison, l'ordre général résulterait bientôt de chaque ordre domestique. Je me consolai donc de rester dans ma solitude physique et morale, persuadé que n'étant point livré à l'intérêt des partis, j'étais plus en état de connaître l'intérêt national, et que si j'étais capable de le servir, je pouvais le faire d'une manière plus durable par la voie de l'impression, où j'avais eu des succès, que par celle de la parole, où je n'étais point exercé.

En conséquence, quoique mes Études de la Nature eussent pour moi un charme inexprimable, je les abandonnai pour m'occuper de celles de la société. J'écrivis les Vœux d'un Solitaire. C'est celui de tous mes ouvrages qui m'a le plus coûté, et dont je suis le moins content. J'y ai voulu concilier les

intérêts d'un prince qui m'avait obligé ; d'un clergé qui m'avait témoigné plus que de l'indifférence, parce que j'avais refusé de solliciter ses bienfaits ; des grands qui m'avaient repoussé ; des ministres qui m'avaient trompé ; de leurs flatteurs qui m'avaient calomnié ; des académies qui m'avaient traversé. Le temps des vengeances publiques était arrivé, je pouvais y associer les miennes ; mais, fidèle à ma devise, je ne voulus pas même rétablir dans mes Vœux les articles que le censeur avait retranchés dans mes Études. Les hommes dont j'avais à me plaindre étaient trop malheureux ; j'aimai mieux oublier quelques objets d'intérêt national, que de satisfaire mes ressentiments particuliers. Je me proposai donc de conserver l'ancienne commune de la patrie, en émondant seulement ses grands arbres pour donner de l'air et du soleil aux petits. On a été au delà de mes vœux. On a étêté, arraché, et replanté sans doute sur un très-beau plan ; mais ce sont toujours les mêmes arbres. Les vieux ne pourront reprendre, parce qu'ils sont vieux ; les jeunes s'étoufferont, parce qu'ils ne sont pas bien alignés :

il n'y a donc d'espérance que dans les pépinières. Ce n'est que sur une éducation nationale qu'on peut fonder une bonne constitution. Malgré mes anciens travaux, j'ai osé entreprendre celui-ci, en suivant la chaîne des lois naturelles dont j'ai montré quelques anneaux dans mes Études. Les droits de l'homme n'en sont que des résultats. Ce grand ouvrage demande du temps, du repos, de la santé et des talents, tous biens qui ne sont pas dans ma dépendance; mais au moins j'ai tâché de remplir mes devoirs de citoyen. Je n'ai pas même perdu de vue les circonstances passagères où j'ai cru être de quelque utilité. Lorsqu'après le retour du roi de la frontière, le royaume se divisait en deux partis, dont l'un voulait faire une république de la France, et l'autre conserver la monarchie, et que tous invoquaient la guerre civile et étrangère, je me suis hâté de rappeler au peuple les anciennes obligations qu'il avait à son monarque, et au monarque ses devoirs envers son peuple. J'envoyai mes observations bien recommandées à l'entrepreneur du Mercure et du Moniteur, mais il ne jugea

pas à propos de les publier.* Elles ne furent pas mieux accueillies d'un autre journal fort

* J'ignorais alors que cet entrepreneur n'eût aucune influence sur ces journaux, comme il l'a imprimé depuis. Cependant il a publié lui-même, dans une pétition aux électeurs de Paris, qu'il en avait beaucoup sur les gens de lettres, et qu'il avait même donné des honoraires à M. de Buffon.

Dans ce même opuscule, il a eu la bonté de me plaindre, comme victime des contrefaçons des libraires, dont à la vérité je n'ai jamais voulu recevoir d'honoraires. Mais ce qui m'a paru bien étrange, c'est qu'il y propose de faire la fortune des auteurs, en leur assurant pendant quatorze ans la propriété de leurs ouvrages, « à condition qu'au bout de ce » terme, il serait libre à tout libraire de les imprimer.» Il m'avait déjà fait l'honneur de me communiquer ce projet de vive voix; je lui dis : « C'est comme si les » jardiniers de Boulogne demandaient que le beau » jardin que vous y avez, rentrât dans leur com» mune, parce que vous en jouissez depuis plus de » quatorze ans. La propriété d'un ouvrage est encore » plus sacrée que celle d'un jardin. » Il me répondit que cette loi existait en Angleterre, et qu'il comptait la solliciter auprès de l'Assemblée nationale. J'ignore si cette loi existe; mais après tout, il faut chercher de bonnes lois chez ses voisins, et non pas des abus. Les Anglais, renfermés dans une île, ont

répandu. J'éprouvai alors ce que je savais déjà par expérience, c'est qu'il y a fort peu de papiers publics au service d'un homme qui ne tient à aucun corps particulier. Cependant, ayant adressé mes observations au rédacteur des Petites-Affiches de Paris, elles furent publiées assez à temps pour produire un bon effet, même dans l'Assemblée nationale. Je les ai insérées depuis au commencement de l'avis en tête de ma quatrième édi-

sans doute des moyens d'empêcher les contrefaçons d'y pénétrer; mais il n'en est pas de même en France : il est certain que notre ancienne administration, avec ses espions, ses gardes, ses inspecteurs et tout son despotisme, n'a jamais pu les arrêter. Comment donc la nouvelle en viendrait-elle à bout, sous le régime de la liberté, aujourd'hui que les villes n'ont ni portes, ni barrières, ni commis? Ainsi donc un auteur, après avoir été, pendant quatorze ans, la proie des contrefacteurs, finirait par être celle des libraires. Ainsi un marchand, un agriculteur, un fabricant, pourront acquérir, par leurs travaux, des propriétés qui passeront à perpétuité à leurs enfants; et un homme de lettres, qui a souvent mieux mérité de sa patrie, ne jouirait pas des mêmes droits : il se verrait lui-même dépouillé de la propriété de ses ouvrages, au bout de quatorze ans : les études de sa

tion des Études de la Nature. Elles n'ont rien de bien remarquable que la circonstance pour laquelle je les avais destinées, et l'autorité de Fénelon et des antiques lois de Minos sur les devoirs des rois, parfaitement conforme aux décrets de l'Assemblée nationale constituante.

Depuis cette époque, je me suis occupé du soin de recueillir quelques idées relatives à notre constitution ; elles sont une suite na-

jeunesse ne lui appartiendraient plus dans sa vieillesse : malgré les lois, des fripons lui en enleveraient les premiers fruits par de misérables contrefaçons ; et à la faveur des lois, de riches libraires acheveraient de le dépouiller par des éditions fastueuses ! L'Assemblée est trop sage pour ne pas rejeter le projet captieux dont je viens de démontrer l'injustice : elle doit sévir, au contraire, contre ceux qui emploient tant d'artifices pour enlever aux gens de lettres les fruits tardifs de leurs longs travaux. Les chefs de l'administration ont feint, jusqu'à présent, de ne pas trouver de moyens pour arrêter les contrefaçons. Il y en a un bien simple, c'est de punir ceux qui les vendent. En vain les libraires s'excusent sur leur ignorance : tout libraire doit savoir distinguer une contrefaçon d'avec une édition originale, comme tout orfévre doit savoir distinguer le cuivre de l'or.

turelle des Vœux d'un Solitaire. J'ai été d'autant plus encouragé à y joindre les seconds, que plusieurs des premiers ont été remplis par l'Assemblée. Quelques-uns de ceux-ci même n'en paraissent avoir été négligés, qu'à cause des circonstances embarrassantes où elle se trouvait. Tel est celui de l'impôt de censure sur les grandes propriétés territoriales, qui serait devenu un obstacle à la vente des biens nationaux. Cet objet mérite toute l'attention de la présente législature, si elle veut s'opposer aux progrès d'une aristocratie qui a renversé autrefois la Grèce et l'empire romain.

Lorsque mes Vœux d'un Solitaire parurent, ils ne plurent qu'à un petit nombre de personnes. Ils ne furent point agréables au clergé et à la noblesse, parce qu'il leur sembla que j'étendais trop loin les droits du peuple. Ils auraient pu plaire au peuple, dont je réclamais les droits, si, alors occupé à vaincre la résistance des corps qui l'opprimaient, il n'avait appris à les étendre aussi loin que sa puissance. L'Assemblée constituante, soutenue de sa faveur, a été dans

ses décrets beaucoup plus loin que moi dans mes Vœux. Ceux qui les trouvaient alors trop hardis, les ont trouvés depuis bien modérés. D'un autre côté, nos législateurs se sont trouvés fort embarrassés. Ils ont été vis-à-vis de l'état tombant en ruine, comme des architectes devant un vieux bâtiment à réparer. Une fois le marteau mis dans ses murs, il a fallu le démolir jusque dans ses fondements. Il eût été sans doute à désirer qu'un bon architecte eût tracé seul tout le plan de la reconstruction, pour y mettre plus d'ensemble. Malgré les vues différentes de nos législateurs, et les obstacles en tout genre qu'ils ont éprouvés, il y a de si belles parties dans notre constitution, qu'on peut dire que c'est la plus convenable au bonheur des peuples, qui ait encore paru en Europe.

Il en est des premiers plans des empires comme de ceux de nos anciennes villes; la plupart des rues y font de longs détours. Je n'ai vu même aucun chemin en pleine campagne, tracé en ligne droite, par l'allure naturelle des hommes; ils vont tous en serpen-

tant. Cela prouve qu'il n'est pas aisé d'aller droit à ceux mêmes qui en ont l'intention, et que, pour aligner sa route, on a besoin de points invariables dans son horizon. Ceux de la terre ne se rencontrent que dans le ciel, comme le savent ceux qui ont fait le tour du monde.

Il y a lieu de croire que notre nouvelle constitution sera durable, parce qu'elle est fondée en grande partie sur les droits de l'homme, qui dérivent eux-mêmes des lois célestes et immuables de la nature.

Tous les maux dont l'état était accablé chez nous, provenaient uniquement de l'ambition particulière des corps. Les capitalistes s'étaient emparés de ses finances; les parlements, de sa justice; la noblesse, de son honneur; le clergé, de sa conscience; les académies, de sa raison. Tous tenaient le corps national lié, sans qu'il pût faire le moindre mouvement que pour leurs intérêts particuliers.

Heureusement ils n'étaient pas d'accord. Pendant qu'ils se querellaient, la nation a dégagé ses mains, et a brisé une partie de

ses chaînes. La principale reste à rompre, c'est celle de l'or. L'or seul donnant aujourd'hui les moyens de satisfaire toutes les ambitions, toutes les ambitions se réduisent à celle d'avoir de l'or. C'est pour avoir de l'or qu'on laboure et qu'on navigue, qu'on est artiste, magistrat, prêtre, militaire, docteur; que les nations font la paix ou la guerre, et que nos États généraux même se sont assemblés. L'or est le premier mobile du corps social, comme le soleil, dont il est l'emblème et peut-être la production, est celui du monde. Mais comme le soleil lui-même détruirait ce monde, si la sagesse divine ne gouvernait ses effets, l'or détruirait la société, si une bonne politique ne dirigeait son influence. J'appelle politique, non l'art moderne de tromper les peuples, qui est un grand vice, mais, suivant son étymologie même, l'art antique de les gouverner, qui est une grande vertu, et qui est une émanation de la sagesse divine.

Le plus grand mal que l'or puisse produire dans un état, c'est lorsqu'il s'accumule dans un petit nombre de mains : c'est comme si

les rayons du soleil se fixaient dans la seule zone torride, et abandonnaient le reste du globe aux glaces. Il est donc nécessaire de surveiller les hommes qui ont des moyens d'attirer à eux tout l'or du royaume. Ce sont les ministres, les capitalistes, la noblesse et le clergé : les ministres, par l'influence royale ; les capitalistes, par celle de leur argent ; les nobles, par celle des armes ; le clergé, par celle des consciences. Nous avons à opposer aux ministres l'assemblée nationale ; aux capitalistes, les départements ; à la noblesse, les gardes nationales ; au clergé, les municipalités. C'est sans doute pour balancer les quarante-quatre mille seigneuries et cures du royaume, qui étaient à la tête de la puissance militaire et spirituelle de la France, qu'on a créé quarante-quatre mille municipalités. Un jour viendra sans doute où les puissances anciennes et modernes s'amalgameront ensemble, et n'auront qu'un seul but, le bonheur de l'homme ; mais, en attendant que tous les ressentiments soient éteints, et que l'intérêt national ait remplacé les intérêts des corps, nous allons nous livrer à quelques

considérations sur les dangers que nous avons à craindre, et sur les remèdes que nous pouvons y apporter. Elles sont des conséquences des décrets mêmes de l'assemblée constituante, qui n'a pas eu le temps de tout prévoir. Plus sa moisson a été abondante, plus elle nous a laissé à glaner.

DES MINISTRES ET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Un des décrets les plus sages de l'assemblée nationale constituante, est celui qui déclare la personne du roi inviolable, et les ministres seuls responsables de ses fautes. Je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit ailleurs sur le caractère personnel du roi : il suffit de dire qu'il a été le premier mobile de notre liberté. Il méritait donc, à plusieurs titres, l'honorable prérogative qui rend sa personne sacrée, comme la loi même qu'il est chargé de faire exécuter. Mais elle lui appartenait encore comme roi; les rois ne sont trompés que par ceux qui les environnent. Néron lui-même eût été forcé d'être vertueux, si le sénat romain avait puni ses crimes dans ses ministres.

Ce sont donc les ministres seuls qui peuvent lutter avec l'assemblée, en lui opposant une partie des forces nationales, dont le nerf principal est l'argent; 1° par une disposition dangereuse des revenus de la liste civile, qui monte à trente millions; 2° par la distribution de beaucoup d'emplois lucratifs, qui peuvent leur donner quantité de créatures au dedans et au dehors du royaume; 3° parce que la durée de leur ministère n'étant pas fixée, ils ont un grand avantage sur les membres de l'assemblée, qui changent tous les deux ans. Ainsi ils ont au-dessus de l'assemblée nationale, une pondération d'argent, de crédit, et de temps qui seul amène beaucoup de révolutions.

Il est donc nécessaire 1° que l'assemblée nationale veille sur l'emploi des revenus de la liste civile, dans le cas où ils serviraient à corrompre ses propres membres, ou même ceux des assemblées de département, municipales, ou primaires. Ce délit est un crime de lèse-nation; un ministre corrupteur doit être déclaré encore plus coupable qu'un député corrompu.

2° L'assemblée nationale doit aussi porter une attention particulière sur le caractère patriotique des hommes qui sont employés par les ministres comme fonctionnaires publics. Elle doit observer sur-tout, si, conformément à la constitution, on a eu égard dans leur choix, au mérite et non à la naissance. Faute de cette surveillance, il peut arriver en peu de temps que la plupart des employés dans les travaux de l'état, les officiers de guerre et de marine, ainsi que les consuls, ministres et ambassadeurs hors du royaume, choisis par des ministres malintentionnés, se trouvent tous préparés pour opérer de concert une contre-révolution au dedans et au dehors du royaume. Il leur serait facile de la faire désirer au peuple, en opérant des chertés de blé, en suscitant des brigandages ou des querelles religieuses; car le peuple, fatigué des anciennes secousses de la révolution, et voyant augmenter ses maux, ne manquerait pas d'en accuser l'assemblée qu'il a chargée du soin de l'en garantir. Il s'y porterait d'autant plus volontiers qu'il aime le changement, et que vivant, sur-tout dans la

capitale, du luxe des grands qui y ont fixé leur demeure, il est à leur égard dans une dépendance naturelle, qui naît de leurs richesses et de ses besoins, et qu'il n'éprouve pas de la part des membres peu riches et passagers de l'assemblée nationale. Cette disposition au mécontentement général peut encore être puissamment secondée par des journalistes factieux et soudoyés. Avant que la constitution fût achevée, sans doute il a été libre à tout écrivain de la discuter; mais aujourd'hui qu'elle est sanctionnée par le roi, reçue par la nation, confirmée par une seconde assemblée de ses députés, élus avec une pleine liberté, il ne doit plus être permis d'écrire que pour l'améliorer. Enfin, la constitution peut être renversée par une multitude d'indigents, sans morale, et dont la plupart donneraient leur part à la liberté publique pour un écu. Ils peuvent d'autant plus aisément être les principaux instruments d'une contre-révolution, qu'ils se souviennent d'avoir été ceux de la révolution. Toutes ces considérations doivent paraître de la plus grande importance à l'assemblée. Elle pré-

viendra ces maux en les arrêtant dès leur source. Elle doit décréter que les ministres seront responsables de la conduite des fonctionnaires publics qui sont à leur nomination, comme ils le sont des ordres du souverain. Ils doivent répondre de l'émanation de ces ordres et de leur exécution.

3° Il me semble que nos députés restent trop peu de temps en place. J'aurais désiré qu'au lieu de deux ans, ils y eussent été au moins trois. En effet, beaucoup d'entre eux quittent des états solides et lucratifs, pour un état passager qui les dédommage à peine de leurs sacrifices. Tels sont, entre autres, les gens de loi qui ont fourni tant de défenseurs à la liberté publique. J'aurais souhaité aussi qu'on eût renouvelé un tiers de l'assemblée tous les trois ans. On a craint, dit-on, qu'elle ne se perpétuât en aristocratie. Mais sa révolution totale ne peut-elle pas amener celle de la constitution ? Une nouvelle assemblée perd beaucoup de temps avant de se mettre au fait des affaires. Dans un temps de troubles, son renouvellement total peut être fort dangereux. Le vaisseau de l'état, en chan-

geant son équipage au milieu d'une tempête, peut sombrer sous voile ou changer de route. Tout grand mouvement est à craindre dans les grandes crises. Un état renouvellerait-il toute son armée en présence de l'ennemi, pour lui substituer des troupes sans expérience? Comment donc ose-t-il, en présence de tant d'ennemis de ses intérêts, substituer à une assemblée qui les a défendus, une assemblée nouvelle, dont la plupart des membres ne connaissent que ceux des départements qui les ont choisis? Il leur faut plusieurs mois avant de se mettre au niveau des affaires publiques, et d'en rétablir le cours. On peut, ce me semble, éviter d'une part les dangers d'une aristocratie permanente, et de l'autre ceux d'une révolution subite et totale, en renouvelant les membres de l'assemblée par tiers tous les ans, c'est-à-dire, que chaque département destituerait tous les ans un tiers des anciens députés, et en instituerait un tiers de nouveaux. Il résulterait de là deux grands avantages pour la nation : c'est qu'elle supprimerait ceux de ses députés suspects de corruption, sans les entacher,

puisque leur réforme serait un résultat de la loi même qui les aurait élus; et qu'elle se conserverait perpétuellement le droit de surveiller son assemblée, et d'y maintenir l'esprit public : alors on pourrait sans risque prolonger la durée même de l'assemblée à cinq ans, en en renouvelant tous les ans la cinquième partie.

Telles sont les précautions que je crois nécessaires à la durée de la constitution, et pour donner à l'assemblée nationale une prépondérance qui la rende respectable au peuple, et qui la mette à même de lutter avec avantage contre les ministres. Il faut espérer cependant qu'elles seront un jour superflues. Plusieurs de nos ministres choisis par le roi, se pénètrent de son patriotisme, et ils sentent que leur gloire, comme la sienne, est dans le bonheur national.

Il y a un moyen, ce me semble, de les y diriger. On a fait plusieurs décrets contre leurs mauvaises intentions, et aucun en faveur de leurs bons offices. C'est les désigner à la nation comme ses ennemis, et les engager à le devenir. Ils sont trop à plaindre d'a-

voir tout à craindre du côté d'une nation qui se méfie d'eux, et peu à espérer du côté du roi, qui ne peut plus leur donner ni cordons bleus ni duchés. Je voudrais donc que la nation se chargeât de les récompenser d'une manière digne d'elle. Ainsi, après dix ans de services, l'assemblée examinerait leur conduite, et, après l'avoir jugée constitutionnelle et irréprochable, elle leur décernerait une statue. On pourrait la poser à la base de celle du roi, élevée sous la coupole d'un temple de mémoire, et décrétée de la même manière. Ainsi, au lieu de voir nos rois à cheval, sur le bord d'un piédestal flanqué de nations enchaînées, ou de figures allégoriques des vertus, on les verrait debout, entourés de leurs bons ministres, dont les uns tiendraient le trident de Neptune; d'autres, le caducée de Mercure; d'autres, la foudre de Jupiter, ou, ce qui vaut encore mieux, sa corne d'abondance. On pourrait ajouter à ces symboles, des inscriptions et des bas-reliefs qui rappelleraient les actions principales de leur ministère. Ce monument accessible de toutes parts, figurerait à merveille au

milieu d'une place publique, ou même sur les bords de la Seine, suivant l'inclination dominante du prince. Le peuple juge assez bien des caractères de plusieurs rois, par l'emplacement de leurs statues; il croit que Louis XV n'aimait que la chasse, parce que la sienne est hors de la ville; Louis XIV, la grandeur, parce qu'il s'est entouré des grands hôtels de la place Vendôme et de celle des Victoires; Louis XIII, la noblesse, parce qu'il est à la place Royale, dans le Marais, l'ancien séjour de la cour; Henri IV, le peuple, parce qu'il est au centre de la promenade populaire, le Pont-Neuf. Je trouverais cependant Henri bien plus respectable, si on voyait aux quatre coins de son piédestal, au lieu d'esclaves enchaînés, le sage Duplessis-Mornay, le véridique Sully, le vertueux La Noue, et quelques autres des amis du roi, qui, comme lui, ont aimé le peuple. Notre capitale ne manque pas de nouveaux emplacements. Ses marchés en offriront de bien intéressants à ceux de nos rois qui se plairont au milieu de l'abondance de leurs sujets.

DES CAPITALISTES ET DES DÉPARTEMENTS.

L'or est le seul mobile de notre politique; pour en avoir, les puissances oublient les premiers principes de la morale et de la justice. Quelque difficile qu'il soit aujourd'hui de réfuter des erreurs accréditées par l'opinion publique et mises en exécution, je commencerai ce paragraphe par quelques réflexions qui pourront servir à nous en préserver au moins pour l'avenir. C'est au sujet de l'invitation que le ministre des finances a faite aux citoyens de donner le quart de leur revenu pour leur contribution patriotique. 1° Cette invitation était subreptice, puisqu'on a fait une obligation civile d'une offre purement volontaire. 2° La loi promulguée à cette occasion est impolitique, parce qu'il ne faut jamais faire balancer les hommes entre leurs intérêts et leur conscience; en effet, elle a produit quantité de fausses déclarations. L'assemblée a été très-sage en ne permettant pas qu'on y joignît de faux serments. 3° Cette loi est inquisitoriale; elle

oblige les citoyens de révéler publiquement les secrets de leur fortune, après que le fisc a abusé de leur confiance pendant tant de siècles, et lorsqu'il en abuse encore. En faisant un devoir obligatoire d'un acte de bonne volonté, elle met ceux d'entre eux qui, au dehors, paraissent à leur aise, mais qui, au fond, sont hors d'état de contribuer, dans l'alternative cruelle de publier leur indigence ou de passer pour mauvais citoyens. Ces considérations si morales empêchèrent Louis XIV de faire exécuter un projet semblable. Malgré son despotisme, il n'osa pénétrer dans le secret des familles. Il eut des remords de conscience, dit le duc de Saint-Simon. 4° Cette loi n'est pas équitable, car elle ne proportionne pas la contribution à la fortune des contribuables. Un homme qui a du superflu, est plus en état de payer le quart de son revenu, que celui qui n'a que le simple nécessaire. Il y a plus; le rentier qui a mille livres de rentes foncières, est une fois plus riche que celui qui a un pareil revenu en rentes viagères; et celui-ci l'est encore plus que celui qui les tient d'un emploi, qu'il peut

perdre immédiatement après avoir payé sa contribution. Cependant tous les trois, quoique d'une fortune très-inégale, paient également ; ce qui est contraire à l'esprit même de la loi. 5° Enfin, il est résulté de toutes ces inconséquences, que les plus riches capitalistes, qui ont la meilleure partie de leur fortune cachée dans leur po[illegible]feuille, ont le moins payé, comme on en p[illegible] juger par leurs déclarations. C'était cependa[illegible] en partie pour acquitter les intérêts de leurs papiers, qu'on a décrété la contribution patriotique. Sans doute le ministre patriote qui en a proposé la loi, et l'assemblée qui l'a décrétée, ont eu de bonnes intentions ; mais au milieu des troubles où ils se trouvaient, ils n'en ont pas prévu les inconvénients. Ils pouvaient l'établir sur les mêmes bases que celles des impositions municipales. A Dieu ne plaise que je veuille donner aux mauvaises consciences des arguments pour l'éluder ! Tout bon citoyen doit obéir aux lois, même injustes. J'ai désiré seulement que nos fautes passées nous servissent de leçon pour l'avenir. L'assemblée constituante y a été plus

d'une fois entraînée par l'influence des capitalistes. Telle était celle qui obligeait tout citoyen de payer l'impôt direct d'un marc d'argent pour pouvoir être élu parmi ses membres. En l'abolissant, elle a fait voir qu'elle avait un autre tarif que celui de l'argent, pour apprécier le mérite, et qu'il fallait à sa constitution d'autres mobiles que ceux de la fortune.

Maintenant qu'on a ôté aux capitalistes les moyens de faire valoir leur argent, par la suppression des charges vénales, des emprunts publics, et bientôt de l'agiot des grands assignats par l'émission des petits, il est à craindre que leur avidité n'engloutisse toutes les terres du royaume. Je n'y connais d'autre empêchement qu'un impôt de censure qui croisse avec les propriétés territoriales. J'ai proposé ce moyen dans la première partie de cet ouvrage, et il n'a pas plu aux riches, quoiqu'il y aille même de leurs intérêts particuliers : mais le salut de l'état en dépend. J'ai démontré en plusieurs endroits de mes Études, que les grandes propriétés territoriales avaient causé la ruine de la Grèce, de

s'en partagèrent les terres, et en réduisirent les habitants à la servitude pour les cultiver, mais sur-tout pour en exploiter les mines d'or et d'argent. Malgré les modifications politiques du roi d'Espagne en faveur des malheureux Indiens, ses soldats en agirent envers eux comme il en avait agi lui-même envers leurs princes. Ils les dépouillèrent et les détruisirent pour la plupart; ils suppléèrent ensuite à leur service par des esclaves tirés de l'Afrique. Les Français ne les employèrent aux Antilles qu'en 1635, après le renouvellement de la compagnie des Indes. Ainsi les Espagnols ont à se reprocher d'avoir été les premiers Européens qui ont versé le sang des Américains, et ont introduit l'esclavage des noirs en Amérique. Un crime produit toujours un autre crime. Il en est résulté trois peuplades malheureuses, d'Indiens asservis, de noirs esclaves, de blancs tyrans. Les blancs sont sans doute les plus misérables: par une réaction bien remarquable de la justice divine, ils ont trouvé leur punition dans cet or même qu'ils ont tant désiré. Ils vivent d'abord au milieu de leurs frères, cuivrés et

noirs, dans une crainte perpétuelle qu'ils ne se réunissent pour les piller et les exterminer. Ils s'efforcent de les attacher à leur joug par tous les liens de la superstition, mais ce sont eux qui en portent les chaînes à leur cou. Ils sont gouvernés par des moines qui sont aussi avides qu'eux de leurs richesses, et qui les en dépouillent par la crainte des satellites de l'inquisition dans ce monde, et des démons dans l'autre. L'or et l'argent, arrosés des pleurs des hommes, ne sortent de leurs mines que pour enrichir des monastères.

D'un autre côté, les sabres des flibustiers ne leur sont pas moins redoutables que les légendes des missionnaires. Des poignées d'aventuriers, attirés par ce même or, ont répandu souvent la terreur dans ces riches contrées, dont les habitants misérables sont sans patriotisme. Nos colonies n'éprouvent pas de si grands maux, parce qu'elles sont plus pauvres. L'assemblée nationale s'est occupée de leur bonheur en voulant rendre aux mulâtres et aux noirs libres, l'initiative aux assemblées coloniales que Louis XIV leur avait accordée, et qui leur appartenait de droit na-

turel. N'est-il pas juste donc que des hommes libres qui cultivent la terre, qui en paient les impositions, et qui la défendent en temps de guerre, aient quelque part à son administration? Quelle que soit leur couleur, ne sont-ils pas citoyens? Les habitants blancs leur en avaient ôté les prérogatives, sans doute par une suite de leurs alliances orgueilleuses avec nos grands seigneurs, mais elles subsistaient dans les colonies portugaises. Je les en ai vus jouir dans notre île de Bourbon, dont les premiers habitants épousèrent des négresses de Madagascar, faute de femmes blanches, et laissèrent à leurs enfants mulâtres leurs héritages avec tous les droits de citoyen. Les familles françaises qui s'y sont établies depuis, et parmi lesquelles il y en a plusieurs de nobles, n'ont point dédaigné de s'allier avec eux. Il est fort commun d'y voir des neveux et des nièces, des cousins et des cousines, des frères et des sœurs, des pères et des mères de différentes couleurs. Rien ne m'a paru plus intéressant que cette diversité. J'y ai reconnu le pouvoir de l'amour qui rapproche ce que les mers et les zones du

monde avaient séparé. Ces familles à-la-fois blanches, mulâtres et noires, unies par les liens du sang, me représentaient l'union de l'Europe et de l'Afrique, bien mieux que ces terres fortunées, où le sapin et le palmier confondent leurs ombrages. Il est bien fâcheux que, sur de vaines terreurs, l'assemblée constituante ait aboli, par son décret du mois de septembre 1791, la justice qu'elle avait rendue aux hommes de couleur des Antilles, et qu'elle ait abandonné aux seuls blancs le droit de se constituer eux-mêmes; c'est les regarder, en quelque sorte, comme étrangers au royaume. Ils sentiront un jour la nécessité d'y être intimement unis, par l'impossibilité de se suffire à eux-mêmes en aucune manière; mais avant tout, ils doivent se rapprocher des hommes de couleur : il y va de leur sûreté et de leur prospérité. Il est nécessaire, par la même raison, qu'ils y adoucissent le sort de leurs malheureux esclaves, en attendant qu'ils trouvent eux-mêmes des moyens sages de leur rendre la liberté. J'en ai indiqué quelques-uns : cette grande révolution ne doit se faire que peu-à-

peu, et en dédommageant convenablement les maîtres.

Mais ce n'est pas assez de peupler nos îles de noirs libres et heureux, il faut y introduire des cultivateurs blancs, qui sont plus industrieux. Il y va également des intérêts de nos colonies et de ceux de la métropole. Il y a plus; l'introduction des cultivateurs blancs en Amérique est une suite nécessaire de notre nouvelle constitution. L'agriculture et le commerce ayant été délivrés en France de leurs entraves, il s'ensuit que la population doit y augmenter considérablement. D'un autre côté, les gouffres qui l'absorbaient étant comblés, tels que les communautés célibataires d'hommes et de femmes, et les guerres fréquentes suscitées par l'ambition de la noblesse et de la monarchie, dont on a détruit les préjugés, il est de toute nécessité que le nombre des habitants y croisse rapidement, d'autant plus que l'amour y a un grand empire, par la température du ciel, la fécondité du sol, les spectacles, l'usage du vin et les agréments des femmes. Il faut joindre à ces causes anciennes et mo-

dernes de population, celle des étrangers qui viennent déjà s'y établir, attirés par notre nouvelle constitution, qui leur assure la liberté de conscience. Il est donc urgent de lui trouver des débouchés hors du royaume, et il n'y en a point de plus commode et de plus à notre portée que nos colonies. Il faut donc y introduire la culture par les blancs; si on n'emploie pas ce moyen, la France, avant un demi-siècle, ne pourra nourrir ses habitants. On y verra, comme dans la Chine circonscrite par ses lois, les mères exposer leurs enfants, et tous les crimes qui naissent de l'excès d'une population indigente. L'abolition de l'esclavage des noirs et l'introduction de la culture des blancs en Amérique, dérivent donc de l'intérêt des blancs en France, quand elles ne seraient pas des conséquences des droits de l'homme qui font les bases de notre constitution.

Des hommes de mauvaise foi ont prétendu que les Européens ne pouvaient cultiver les terres brûlantes de l'Amérique. Il est fort aisé de leur répondre par des faits. L'Espagnol Barthélemy de Las-Casas avait

amené à Saint-Domingue même des laboureurs de son pays qui y auraient réussi, s'il n'eussent été détruits par les Caraïbes irrités des brigandages des soldats espagnols, qui n'avaient fait la conquête de cette île que pour la ravager. On voit tous les jours, sur les ports de nos colonies, où la chaleur est bien plus forte que dans l'intérieur des terres, nos matelots, nos charpentiers, nos tailleurs de pierre, occupés à des travaux bien plus rudes que ceux de la culture du café, du coton et du cacao, que des femmes et des enfants peuvent exercer. J'ai vu à l'Ile-de-France des blancs abattre eux-mêmes des portions de forêts, et les défricher. Cependant ils n'avaient pas été élevés à des métiers aussi pénibles, et quelques-uns d'entre eux même avaient été officiers de la compagnie des Indes. A la vérité, le climat de Saint-Domingue est plus chaud; mais les anciens flibustiers et boucaniers de cette île étaient blancs; malgré leurs fatigues excessives ils se portaient très-bien, et vivaient long-temps. Au lieu de nos esclaves, ils avaient de jeunes serviteurs ou engagés, blancs, quel-

quefois de bonne famille, qui étaient tenus de les servir pendant trente-six mois, ce qui leur en avait donné le nom. Ces jeunes gens résistaient à des travaux sans comparaison plus rudes que ceux de nos esclaves, comme on peut s'en assurer par les relations qui en existent. Les anciens Indiens qui cultivaient les Antilles, ainsi que les terres du Pérou et du Mexique, étaient d'un tempérament bien plus faible que les Européens qui les ont détruits. Enfin ne voit-on pas, par une juste réaction de la vengeance divine, les Européens supporter, à Maroc, sous le ciel de l'Afrique, plus brûlant que celui de l'Amérique, un esclavage plus cruel que celui des noirs ? J'ai fait sur ce sujet un petit drame, dans l'intention de ramener à l'humanité par le sentiment, des hommes que la cupidité empêche d'y revenir par la raison ; mais je suis convaincu qu'il me serait plus aisé de le faire représenter à Maroc qu'à Paris. Il est donc de notre intérêt, et même de celui des créoles, d'introduire dans nos îles des cultivateurs blancs, afin de donner d'abord des moyens de subsister à nos compa-

triotes, et ensuite de s'étendre dans les vastes solitudes de l'Amérique, qui sont dans le voisinage. Je sais bien que plusieurs puissances de l'Europe s'en sont emparées. Je n'examinerai pas si leur possession est légitime, et si le même droit, dont elles se sont autorisées pour les enlever à leurs anciens propriétaires, ne peut pas servir à son tour à les priver de leurs usurpations. On ne doit pas fonder de mauvais principes sur de mauvais exemples. Mais, quelque respecté que soit le droit de conquête en Europe, il est certain que le droit de la nature est plus ancien. Pour qu'un prince européen prenne possession d'un pays étranger, où des hommes sans méfiance ont reçu ses vaisseaux avec hospitalité, il ne lui suffit pas d'y faire enterrer furtivement une planche gravée de son nom, ou d'y faire élever une croix armoriée de son écusson, par un missionnaire qui l'adore en chantant un *Te Deum*, en faisant accroire aux bons sauvages étonnés de cette cérémonie, que cette croix les préservera de toutes sortes de maux. Il ne lui suffit pas encore de construire le long d'une côte,

toutes les cinquante lieues, une batterie de canons, entourée de fossés et de palissades, pour dire : tout le continent est à moi. La terre appartient non à celui qui s'en empare, mais à celui qui la cultive. Les lois de la nature sont vraies en général comme en particulier. Un jour je vis hors de la grille de Chaillot, un paysan semer des pois dans un terrain qui depuis long-temps était en friche : je lui demandai s'il était à lui : « Non, me » dit-il; mais il est permis à tout homme » d'ensemencer une terre qui est plus de trois » ans sans être cultivée. » Je ne sais si cette loi est du droit civil ou du droit romain; mais il est certain qu'elle est de droit naturel. Dieu n'a fait la terre que pour être cultivée : tout homme a donc droit de s'établir dans des déserts. Il est d'ailleurs de l'intérêt des rois d'Espagne et de Portugal, d'appeler dans leurs immenses et solitaires domaines de l'Amérique, les hommes qui surabondent en Europe, pour en accroître le nombre de leurs sujets. S'ils ne les y attirent pas aujourd'hui comme cultivateurs, ils les y verront arriver un jour comme conquérants.

En attendant que le peuple français trouve des débouchés à sa population future dans ses colonies et au delà, il faut empêcher les colonies elles-mêmes d'enlever au peuple français les moyens de subsister. Il tire aujourd'hui de l'Amérique la plus grande partie des objets de sa consommation journalière ; les principaux sont le sucre, le café, le tabac et le coton. Il n'y a guère de blanchisseuse qui ne dépense sur ces divers articles au moins la moitié de ce qu'elle gagne. Les capitalistes les monopolent à leur arrivée dans nos ports, pour en augmenter le prix. Les départements doivent veiller sur ces abus, et en détruire, s'il est possible, les causes. C'est une grande faute en politique de mettre une métropole dans la dépendance de ses colonies.

Les départements doivent donc encourager la culture des ruches, afin de remplacer l'usage du sucre par celui du miel, si aimé des anciens par ses qualités salutaires, mais rejeté des modernes par le préjugé où ils sont qu'il a un goût médicinal. C'est la quintescence des fleurs. Il résulterait de sa consommation une grande richesse pour nos cam-

pagnes, où tant de plantes produisent en vain leurs huiles éthérées. Nos paysans s'occuperaient de l'éducation facile et innocente des abeilles, dont les ateliers toujours libres ne sont jamais forcés, pour faire du sucre, de travailler à coups de fouet, comme les malheureux noirs.

On réussirait peut-être aussi à remplacer le café par quelque substance végétale de nos climats. J'ai souvent admiré qu'une graine d'une espèce de jasmin, sèche, coriace, d'une saveur très-amère, dont aucun insecte ne veut goûter, qui s'est perdue pendant des siècles dans les forêts de l'Arabie, soit devenue, par la torréfaction, et sa combinaison avec le sucre et l'eau, une boisson d'un usage si universel en Europe, que sans elle des peuples entiers, jusqu'aux extrémités du Nord, ne croiraient pas pouvoir déjeuner ou digérer leur dîner; qu'à son occasion on ait construit dans toutes les villes une infinité de salles, où les citoyens se rassemblent, et décident, en la buvant, du sort des empires; que de grandes villes fleurissent par le commerce de cette graine, et des colonies popu-

leuses par sa culture. Certes, les Grecs reconnaissants auraient consacré un temple au derviche qui, le premier, en trouva l'usage, comme ils en avaient élevé à Cérès, à Bacchus et à Minerve, qui leur apprirent à tirer de la farine d'une graminée, du vin du fruit de la vigne, et de l'huile douce de l'olive amère. Il y a peut-être telle baie qui se perd dans nos bois, méprisée même des animaux, qui servira un jour aux voluptés des hommes. C'est aux départements à encourager, par des prix, les expériences de celles qui pourraient remplacer le café. Ce fruit du luxe étant devenu un aliment de nécessité pour le peuple, il serait bon au moins qu'on en trouvât un équivalent plus substantiel dans son territoire. Quand un jeune homme perd son argent et son temps à courir après une maîtresse, on le ramène à l'économie et à sa maison, en le mariant avec une honnête femme. Mais les peuples sont toujours assez jeunes pour courir après les nouveautés, et ils sont souvent trop vieux pour renoncer à leurs habitudes.

Une des plus étranges et des plus difficiles

à détruire, est celle du tabac. Il n'y en a point d'aussi répandue sur toute la terre. Le tabac vient originairement de l'Amérique, et ce sont les Sauvages qui nous ont appris à le fumer; mais on en fume aujourd'hui depuis la Norwège jusqu'à la Chine, et depuis Archangel jusque chez les Hottentots. On en prend beaucoup en poudre en Europe. C'était une poudre d'or pour nos capitalistes de France, qui l'avaient mis en parti. Ils en vendaient plus cher l'once que la livre ne leur coûtait en feuilles. J'ai vu de pauvres ouvriers dépenser chaque jour en tabac le quart de leur paye. Depuis la révolution, son commerce et sa culture sont libres en France, où il croît d'une excellente qualité: il y deviendra donc à bon marché, et sa consommation y tournera au profit de notre agriculture. Il serait à souhaiter qu'on pût y naturaliser de même la canne à sucre et le café. La Sicile et quelques portions de l'Italie en seraient susceptibles, mais le climat s'y oppose en France. J'ai remarqué dans mes Études, que la nature avait rendu toute la terre capable de produire par-tout les mêmes

substances, avec cette différence, qu'elle varie les végétaux qui les portent suivant les latitudes. Les sauvages du Canada font du sucre avec la sève des érables; et les noirs d'Afrique, du vin avec celle de leurs palmiers. La saveur de la noisette se retrouve dans la grosse noix du cocotier; et celle de plusieurs herbes aromatiques de nos campagnes, dans les arbres à épices des Moluques. En général, la nature place les consonnances des arbres de la zone torride dans les buissons et les herbes des zones tempérées, et même jusque dans les mousses et les champignons de la zone glaciale. Elle a mis au midi les fruits à l'abri de la chaleur, en les élevant sur des arbres; et en allant vers le nord, elle les met à l'abri du froid, en les abaissant sur des herbes, qui d'ailleurs ne vivant qu'un été, ne craignent point l'hiver. C'est donc dans les classes humbles de nos plantes annuelles et spontanées, que nous pourrions trouver des productions équivalentes à celles des grands végétaux du midi.

Le coton, d'un usage si répandu parmi le peuple, fournit une nouvelle preuve de ces

compensations. Il croît dans les forêts de l'Afrique et de l'Amérique torridienne, sur de grands arbres épineux; aux Indes, sur de grands arbrisseaux; et à Malte et dans les îles de l'Archipel, sur une plante herbacée. Nous pouvons suppléer à son usage par celui du lin, herbe annuelle qui vient originairement d'Égypte. Il a suffi long-temps, avec la laine de nos troupeaux, à nous vêtir, même avec luxe. Nos femmes sont encore plus adroites à le filer, que celles des Indes le coton. Elles en font des toiles qui surpassent en finesse les mousselines. Il y eut à ce sujet un pari considérable fait au Bengale, entre le directeur de la compagnie des Indes de Hollande, et celui de la compagnie des Indes d'Angleterre. Le directeur hollandais soutenait l'affirmative, et l'anglais la niait. Celui-ci produisait à l'appui de son sentiment une pièce de mousseline d'une finesse inexprimable; mais l'autre gagna : il fit venir de son pays une pièce de batiste, qui, par pouce carré, contenait plus de fils qu'une pareille étendue en mousseline. Les fils de lin de nos dentelles surpassent en finesse

ceux de coton. On en peut faire des toiles damassées, satinées, transparentes, peintes de toutes les couleurs. Cependant les femmes riches et les pauvres leur préfèrent celles de coton. Les femmes riches font tort aux travaux du peuple, en faisant venir leurs étoffes des Indes; et celles du peuple qui les imitent, font tort à elles-mêmes, en prenant dans un pays étranger la matière première de leurs habits.

Le gouvernement a d'abord cherché à favoriser la culture du coton dans nos colonies, ainsi que son importation en France. Bientôt nos capitalistes en ont tiré un si grand parti, par l'établissement de quantité de manufactures, que la plupart des femmes du peuple sont vêtues en tout temps de ces toiles, ainsi que leurs enfants. Leur usage n'est pas salubre; elles conviennent à merveille aux hivers des pays dont les habitants vont presque nus le reste de l'année; mais elles sont trop chaudes pour nos étés, et trop froides pour nos hivers. Leur usage sur-tout est fort dangereux l'hiver. Elles sont très-faciles à s'enflammer; elles sont une des causes les plus

fréquentes de nos incendies, qui commencent souvent par une étincelle qui tombe sur une couverture ouatée, ou sur un rideau de coton. Le feu s'y propage avec la plus grande rapidité. A ma connaissance, plusieurs enfants et vieillards ont été brûlés vifs, pour s'être endormis, vêtus de ces toiles, près de leurs foyers. On sait que ce fut ainsi que périt le vieux roi de Pologne, Stanislas. La laine n'a aucun de ces inconvénients : on en peut faire des étoffes très-légères pour l'été. Les femmes grecques et romaines, qui se mettaient de si bonne grace, en portaient des robes en tout temps. Je souhaiterais que la révolution qui a opéré tant de changements dans nos lois, en produisît dans nos mœurs, et même dans nos habits. Ceux des hommes, parmi nous, sont ouverts de toutes parts et écourtés. Il n'y a rien au contraire à-la-fois de si chaud et de si léger, de si commode et de si noble, que ceux des anciens. Si nos femmes veulent engager les hommes à les adopter, elles n'ont qu'à imiter elles-mêmes le costume des femmes grecques, qui ne s'habillaient que de lin et de laine. Il en résultera un grand avantage pour

la santé et la bonne mine de tout un peuple. Notre agriculture, notre commerce et nos manufactures en profiteront immédiatement. Les chiffons de toiles de lin se multiplieront, et serviront à nos fabriques de papier, qui commencent à manquer de matière première. On ne peut les remplacer par ceux de toiles de coton, quoique cependant les Indiens en fassent de très-beau papier, quand il n'est pas teint. Je n'examinerai pas ce que notre métropole peut gagner dans la balance de son commerce avec ses colonies, mais je la vois totalement à leur avantage. Nous leur fournissons du vin, du fer, des farines et des salaisons; mais nous en recevons le café, le sucre, l'indigo, le tabac, le coton, le cacao, dont les consommations sont incomparablement plus grandes; d'ailleurs, elles ne veulent ni de nos modes, ni de nos arts libéraux. Les femmes créoles ont leur costume particulier, et elles font venir la plupart de leurs étoffes des Indes. Je n'ai pas vu à l'Ile-de-France une maison où il y eût un tableau, ni même une estampe; je n'y ai trouvé de livres que chez quelques Européens, et en

bien petit nombre. Cependant les arts et les lettres donnent des jouissances aux riches, et des consolations aux pauvres. La nature les enseigne à l'homme, et ils ramènent l'homme à la nature. Nos colonies ne s'occupent qu'à gagner de l'argent; et on peut juger qu'elles en tirent de nous une quantité prodigieuse, par les fortunes énormes qui s'y font rapidement. Qu'elles le gardent! Le bonheur d'un peuple ne se calcule pas par les piastres de ses négociants, mais par les moyens qu'il a de se nourrir et de se vêtir. Or, je le répète, c'est une grande faute contre la politique, que la matière première de l'habillement du peuple français soit aujourd'hui dans ses colonies de l'Amérique, ainsi que le sucre et le café de son déjeuner, et le tabac dont il fait un usage perpétuel : il ne manque plus que d'y faire croître son blé, pour le mettre entièrement dans leur dépendance. Aussi avons-nous vu, par les réclamations violentes de nos négociants en faveur de la traite inhumaine des noirs, contre les décrets de l'assemblée, que nos ports de mer marchands avaient cessé

d'être français pour se faire américains.

Sauvons au moins la partie saine de la nation, en mettant sa principale subsistance à l'abri de l'avidité des capitalistes. La seule cause des séditions populaires est la disette du pain, même dans les querelles politiques et religieuses. Le peuple ne se mêle de la conduite des dieux, que quand il est abandonné par Cérès. Il n'y a qu'un seul moyen de le maintenir en paix, c'est de lui donner toujours le pain au même prix, et d'avoir pour cet effet, dans chaque municipalité, des magasins de blé qui en contiennent des provisions au moins pour deux ans; il sera facile alors à chaque département d'en faire le commerce, en vendant à ses voisins, et même hors du royaume, le surplus de ses approvisionnements. Le peuple en verra la circulation sans inquiétude, lorsqu'il sera assuré qu'on a pourvu à ses besoins. J'ai déjà mis ailleurs ce conseil en avant, mais je le répète ici à cause de son importance; il n'y a pas d'autres moyens de prévenir les séditions. Le pain est nécessaire au peuple comme l'air. Que diraient les riches, si l'air qu'ils

respirent était quelquefois au moment de leur être supprimé tout-à-fait ? Dans quelle terrible inquiétude vivraient-ils, s'il y avait des physiciens qui, avec des machines pneumatiques, pussent le rendre plus ou moins rare, à leur volonté ! Ne les regarderaient-ils pas comme les plus dangereux des tyrans, de les faire vivre sans cesse dans l'alternative de la mort ou de la vie ? Ainsi le peuple considère ceux qui font le commerce des blés.

En vain on lui parle des besoins des provinces voisines et de ceux de la capitale ; y prendra-t-il plus d'intérêt qu'à ceux de ses enfants ? Il ne se fie plus d'ailleurs à cette prétendue humanité, qui a servi tant de fois de prétexte au commerce dangereux du blé. Quand on l'exporte de ses marchés, il croit, non sans raison, que c'est pour le faire renchérir. C'est donc une négligence bien coupable de notre administration, pendant plusieurs siècles, de n'avoir pas établi des magasins de blé dans les provinces, et assuré un prix fixe au pain. Elle voulait disposer de la nourriture du peuple, pour le gouverner par

la faim, ainsi que de sa fortune, par les impôts; de sa vie, par les guerres étrangères; et de sa conscience, par les opinions religieuses. Tels ont été les longs abus de notre odieuse politique, dont on doit se hâter de réformer le principal. S'il est quelque motif qui puisse engager le peuple à opérer une contre-révolution, c'est la cherté du pain; c'est elle seule qui a exécuté la révolution contre ceux mêmes qui avaient cru stupidement l'empêcher en affamant le peuple.

J'ajouterai ici quelques réflexions sur l'usage du pain, devenu d'une nécessité si absolue en Europe. Qui croirait que c'est un aliment de luxe? De tous ceux qu'on sert sur la table de l'homme, quoiqu'il soit le plus commun et à meilleur marché, il n'y en a point qui coûte aussi cher. Le blé dont on le fait, est de toutes les productions végétales celle qui demande le plus de culture, de machines et de manipulations. Avant de le semer, il faut des charrues pour labourer la terre, des herses pour en briser les mottes, des engrais pour la fumer. Quand il commence

à croître, il faut le sarcler; quand il est mûr, il faut des faucilles pour le moissonner; des fléaux, des vans, des sacs, des granges pour le battre, le vanner et le serrer; des moulins pour le réduire en farine, le bluter et le sasser; des boulangeries pour le pétrir, le faire lever, le cuire et en faire du pain. Certes, l'homme n'aurait jamais pu exister sur la terre, s'il avait dû tirer sa première nourriture du blé. Nulle part on ne le trouve indigène. Son grain même paraît, par sa forme, bien plus destiné au bec des oiseaux granivores, qu'à la bouche de l'homme. Il n'y a pas la vingtième partie des peuples de la terre qui mange du pain. Presque toute l'Asie vit de riz, plus abondant que le blé, et qui ne demande d'autre apprêt que d'être émondé de sa pellicule et bouilli. L'Afrique vit de millet; l'Amérique de manioc, de pommes de terre, de patates. Ces substances même n'ont pas été les premiers aliments de l'homme. La nature lui a d'abord présenté sa nourriture toute préparée dans les fruits des arbres : elle a placé principalement pour cet effet, entre les tropiques, le bananier et

le fruit à pain ; dans les zones tempérées, les chênes verts, et sur-tout les châtaigniers ; et peut-être dans la zone glaciale, des pins dont les pignons sont comestibles. Mais, sans sortir de nos climats, le châtaignier paraît mériter toute l'attention de nos cultivateurs. Il produit, sans soins, beaucoup plus de fruits substantiels, qu'un champ de blé de la même étendue que ses branches ; il donne de plus, dans son bois incorruptible en charpente, de quoi se bâtir des habitations durables. Nos départements doivent donc multiplier un arbre si utile et si beau, dans les communes, dans les landes et sur les grands chemins ; ils doivent aussi y propager la culture de tous les arbres qui produisent des fruits alimentaires, ainsi que celle des légumes de la meilleure espèce. Pour cela il serait nécessaire que chaque département eût un jardin public, où l'on essaierait de naturaliser tous les végétaux étrangers qui peuvent fournir de nouveaux moyens de subsistance ou d'industrie, afin d'en donner *gratis* à tous les cultivateurs des semences et des plants.

Il n'est pas besoin de recommander aux

départements les intérêts des pauvres. La plupart des biens de l'église ont été légués en leur faveur. Ils y ont encore plus de droits que les capitalistes. Il serait à souhaiter qu'on ne les vendît pas tous, et qu'on en réservât quelques portions dans chaque municipalité, et sous sa direction, pour y faire, en leur faveur, des établissements utiles.

Il ne suffit pas de pourvoir aux besoins physiques des campagnes, il faut en adoucir les mœurs. Nos paysans sont souvent barbares, et c'est leur éducation qui en est la seule cause ; souvent ils assomment de coups leurs ânes, leurs chevaux, leurs chiens, et quelquefois leurs femmes, parce qu'on les a traités de même dans leur enfance. Les pères et les mères, trompés par des maximes prétendues religieuses, recommandent soigneusement dans les écoles qu'on corrige bien leurs enfants, c'est-à-dire, qu'on les élève comme on les a élevés eux-mêmes : ainsi ils prennent leurs vices pour des vertus. Il est donc très-nécessaire de bannir des écoles des enfants les châtiments corporels, ainsi que la superstition qui les a imaginés, et qui, non

contente de torturer leurs corps, bat leurs ames innocentes des fouets de l'enfer; elle jette parmi les enfants des bergers les premières racines de la terreur qui doit un jour couvrir les enfants des rois de son redoutable ombrage. C'est dans les esprits simples des paysans, que des moines adroits ont répandu tant de légendes, qui leur ont valu, par les frayeurs de ce monde et de l'autre, tant de richesses dans les campagnes, et de puissance autour des trônes. On doit éclairer la raison des paysans, parce que ce sont des hommes. Il faut leur montrer Dieu intelligent, prévoyant, très-libéral, très-bon, très-aimant, et seul digne d'être aimé par-dessus toutes choses, dans la nature qui est son ouvrage, plutôt que dans des pierres, du bois, du papier, sans mouvement, sans vie, ouvrages des hommes, et qui ne sont souvent que des monuments de leur tyrannie. Il faut policer leurs mœurs, en introduisant parmi eux le goût de la musique, des danses et des fêtes champêtres, si propres à les délasser de leurs rudes travaux, et à les leur faire aimer. C'est ainsi qu'on les fera renoncer à

leurs jeux barbares, fruit de leur éducation cruelle. Il y en a un, entre autres, que je trouve abominable; c'est celui où ils prennent une oie vivante, la suspendent par le cou, et s'exercent à le lui rompre, en lui lançant tour-à-tour des bâtons. Pendant cette longue agonie, qui dure des heures entières, ce pauvre animal agite ses pieds en l'air, à la grande satisfaction de ses bourreaux, jusqu'à ce que le plus adroit d'entre eux, achevant de lui rompre les vertèbres, fasse tomber à terre son cadavre meurtri de coups et palpitant; alors il l'emporte en triomphe, et le mange avec ses compagnons. Ainsi, ils font passer dans leur sang la substance d'un animal mort enragé. Ces fêtes féroces et imbécilles se donnent fréquemment dans les avenues des châteaux ou auprès des églises, sans que le seigneur ou le curé se mette en peine de s'y opposer : souvent celui-ci défend les danses aux jeunes filles, et il permet aux garçons de supplicier des oiseaux innocents. C'est ainsi que dans nos villes, des prêtres chassent des églises les femmes qui s'y présentent en chapeaux; mais ils saluent avec

respect des hommes qui y portent des épées. Plusieurs regardent comme un grand péché d'aller à l'opéra, et voient avec plaisir, au combat du taureau, ce compagnon du laboureur déchiré par une meute de chiens. Partout, malheur aux faibles! partout, la barbarie est une vertu, pour qui les graces sont des crimes.

La cruauté qu'on exerce envers les animaux n'en est que l'apprentissage envers les hommes. J'ai cherché d'où venait la coutume atroce de nos paysans, de faire mourir dans les tourments, l'oie, oiseau innocent, utile, et qui leur rend quelquefois le service du chien, étant capable comme lui d'attachement et de vigilance. Il m'a semblé qu'il fallait la rapporter aux premiers Gaulois, qui, après s'être emparés de Rome, manquèrent l'escalade du Capitole, parce que les oies sacrées de Junon, qui n'y dormaient pas faute de nourriture, en réveillèrent par leurs cris les gardes assoupis de veilles et de fatigues. Ainsi les oies sauvèrent l'empire romain, et firent échouer l'entreprise des Gaulois. Plutarque raconte que de son temps, sous Tra-

jan, les Romains célébraient encore la délivrance du Capitole, par un jour de fête, où ils promenaient dans les rues de Rome un chien pendu, parce que leurs chiens dormaient pendant l'escalade des Gaulois, et une oie portée sur un riche coussin, à cause de la vigilance de ces oiseaux auxquels ils étaient redevables de leur salut. Il y a grande apparence que les Gaulois qui retournèrent dans leur pays, adoptèrent l'usage contraire, et pendirent tous les ans des oies françaises, en haine des oies romaines, sans penser qu'ils pouvaient en attendre les mêmes services dans les mêmes circonstances. Mais l'homme souvent condamne dans son ennemi ce qu'il approuverait dans son ami. Une autre coutume vient à l'appui de la première : c'est celle où sont nos paysans d'allumer de grands feux de réjouissance vers la Saint-Jean, peut-être en mémoire de l'incendie de Rome qui arriva dans le même temps, c'est-à-dire au solstice d'été, suivant Plutarque. Je sais bien que la religion avait en quelque sorte consacré les feux de la Saint-Jean, mais je les crois d'une antiquité plus

reculée que le christianisme, ainsi que plusieurs autres usages qu'il a adoptés.

Quoi qu'il en soit, les départements doivent abolir parmi nos paysans ces jeux inhumains, et y substituer ceux qui exercent le corps et l'ame, comme chez les Grecs. Tels sont la lutte, la course, la natation, l'exercice des armes à feu, la danse, et sur-tout la musique qui a tant de pouvoir pour policer les esprits. Mais nous espérons traiter ces sujets plus à fond lorsque nous nous occuperons de l'éducation nationale.

Nos capitalistes peuvent seconder puissamment cette révolution morale de nos campagnes, en combinant leurs moyens avec les lumières des départements. Au lieu de monopoler l'argent et les subsistances des peuples dont ils s'attirent les malédictions, et quelquefois la vengeance, il leur est facile de placer leurs fonds avec solidité, profit, honneur et plaisir. Ils peuvent établir des caisses rurales pour prêter à un intérêt raisonnable aux agriculteurs, qui, faute d'argent, voient souvent dépérir leurs biens. Ils peuvent eux-mêmes dessécher des marais, défricher des

landes, multiplier des troupeaux, établir des fabriques, rendre les petites rivières navigables; au lieu d'acquérir de grandes propriétés territoriales, de peu de revenu entre les mains de leurs grands fermiers, parce qu'il en faut chaque année laisser la moitié en jachères, ils doivent les diviser en petites portions, de quatre, de six, de dix arpents, qui seront d'un rapport perpétuel, parce qu'une seule famille peut les cultiver. Ils peuvent les planter de vergers, les enclore de haies vives moins dispendieuses, plus durables, plus agréables et plus utiles à l'agriculture, que les longs et tristes murs des parcs; y élever de petites maisons riantes et commodes, ou même de simples chaumières, et les vendre ou les louer à des bourgeois qui viendront y chercher la santé et le repos. Ainsi les goûts simples de la campagne s'introduiront dans les villes, et l'urbanité des villes se communiquera aux campagnes. Nos capitalistes peuvent porter leurs établissements patriotiques au delà des mers, ouvrir de nouvelles sources au commerce et aux pêches maritimes, découvrir de nouvelles îles sous le climat for-

tuné des tropiques, et y établir des colonies sans esclavage. La plus grande des îles de l'Océan, si toutefois elle ne forme qu'une île, la Nouvelle-Hollande les invite à achever la découverte de ses côtes, et à pénétrer dans ses immenses solitudes où jamais aucun Européen n'a voyagé. Ils peuvent, avec la liberté et l'industrie française, fonder sur ses rivages une nouvelle Batavia qui attirera à elle les richesses des deux mondes; ou plutôt, nouveaux Lycurgues, puissent-ils en bannir l'argent, et y faire régner, à sa place, l'innocence, la concorde et le bonheur!

DE LA NOBLESSE ET DES GARDES NATIONALES.

L'ambition de la noblesse s'était emparée des honneurs ecclésiastiques, militaires, parlementaires, financiers, municipaux, et même de ceux des gens de lettres et des artistes. Il fallait être noble pour être évêque, colonel et même simple officier, conseiller de grand'chambre, prevôt des marchands; on le devenait pour avoir été échevin de Paris; bientôt il aurait fallu l'être

pour être membre de nos académies, qui avaient toutes des nobles ou soi-disant tels à leur tête. M. Le Clerc était devenu M. le comte de Buffon, et Voltaire, M. le comte de Ferney; d'autres bornaient leur ambition au cordon de Saint-Michel; tous nos illustres voulaient être gentilshommes, ou le devenir. Il n'y avait que ce pauvre Jean-Jacques qui était resté homme. Aussi n'était-il d'aucune académie.

Une nation qui ne serait composée que de nobles, finirait par perdre sa religion, ses armées, sa justice, ses finances, son agriculture, son commerce, ses arts et ses lumières : elle y substituerait des cérémonies, des titres, des impôts, des loteries, des académies et des inquisitions. Voyez l'Espagne et une partie de l'Italie, principalement Rome, Naples et Venise. L'assemblée nationale française a rouvert la carrière des honneurs à tous les Français; mais pour s'y maintenir, il faut qu'ils y courent eux-mêmes. La liberté n'est qu'un exercice perpétuel de la vertu. C'est en se reposant sur des corps, que les citoyens en perdent les habitudes et bientôt les récom-

penses. Si tant d'évêques et de colonels ont été si aisément dépouillés de leur crédit et de leurs places, c'est qu'ils se déchargeaient de leurs devoirs sur leurs subalternes. C'était l'habitude de faire ses aumônes par les mains du clergé qui avait appauvri le peuple, et enrichi tant de maisons religieuses. C'était pour s'être fait remplacer dans le service militaire par des soldats, que les citoyens eux-mêmes avaient perdu le pouvoir exécutif, et que les régiments s'en étaient emparés au profit des nobles. Ce fut en remplissant ce devoir que Sparte maintint sa liberté, et en s'en déchargeant sur des soldats mercenaires qu'Athènes perdit la sienne. Il faut donc que les citoyens français servent eux-mêmes. J'ai proposé, dans mes Vœux, les moyens d'entretenir aisément en France une armée formidable, qui ne coûtera pas un sou à la patrie pendant la paix. C'est en instituant dans les villes et les villages, des exercices, des jeux, et des prix militaires parmi les jeunes gens. Ainsi, on les formera à la subordination, sans laquelle il ne peut y avoir d'armée, ni de citoyens. Il n'y a que l'obéissance aux lois qui assure la

liberté publique ; c'est à la vertu et non à l'ambition à les y dresser.

C'était l'ambition des nobles, qui s'étaient emparés de tout, et qui ne voulaient rien céder, qui avait mis l'état sur le penchant de sa ruine, et a fini par les perdre eux-mêmes. En vain ils se sont rassemblés près de nos frontières du nord, et se flattent de rentrer en France dans la jouissance de leurs priviléges exclusifs, par le secours des puissances étrangères. Il n'est pas vraisemblable qu'aucune d'elles se croie en droit d'empêcher la nation française de se constituer comme elle le trouvera bon. Toute l'Europe a admiré Pierre-le-Grand poliçant son peuple barbare, et y réformant son clergé et ses boyards, qui s'étaient emparés de toute l'autorité ; aurait-elle eu moins de vénération pour lui, s'il eût ramené vers la nature un peuple corrompu, et s'il eût détruit les corps qui s'opposaient à ses réformes, lui, qui cassa ses propres gardes, et comme Brutus, punit de mort son fils unique, pour avoir conjuré contre les lois qu'il avait données à son pays ? Ce qu'un prince a fait, sans doute une nation peut le

faire. La souveraineté d'une nation réside en elle-même, et non dans son prince, qui n'est que son subdélégué : on ne saurait trop répéter cette maxime fondamentale du droit des peuples : « Les rois, dit Fénelon, sont faits »pour les peuples, et non les peuples pour »les rois. » Il en est de même des prêtres et des nobles. Tous les ordres d'une nation lui sont subordonnés, comme les branches d'un arbre, malgré leur élévation, le sont à sa tige. La nation française a donc pu supprimer l'ordre de sa noblesse, et ses ordres ecclésiastiques réfractaires à ses lois, sans que les nations voisines puissent y trouver à redire. Dans une tempête, un vaisseau mouillé sur une côte dangereuse, coupe ses câbles lorsqu'il ne peut lever ses ancres. Ainsi la nation, pour sauver le corps national, a tranché le joug des préjugés qui l'entraînaient vers sa ruine, et qu'elle ne pouvait dénouer.

Combien de grands princes ont tenté d'en faire autant, et ne l'ont osé, n'étant point secondés de la puissance populaire ! L'empereur Joseph II a entrepris les mêmes réformes dans le Brabant, et y a échoué. Les nobles

émigrés ont-ils pu croire que son auguste successeur, le sage Léopold, ce nouveau Marc-Aurèle, cet ami des hommes, qui dans ses états de Toscane, avait rouvert toutes les carrières au mérite; qu'un roi de Prusse, qui a passé lui-même par tous les grades militaires, étant prince royal; que l'impératrice de Russie même, cette émule de Pierre-le-Grand, qui ôta aux nobles de son pays les prérogatives de leur naissance, et leur en montra l'exemple en se dépouillant de celles du trône, et se faisant lui-même tambour et charpentier; que tous ces souverains, dis-je, se coalisent pour forcer les Français de rétablir leurs anciens abus, et de donner, comme par le passé, tous les emplois à la vénalité, à l'intrigue et à la naissance? Cela est impossible. Si les princes nos voisins tiennent des armées considérables sur leurs frontières, c'est pour empêcher la révolution française de pénétrer trop rapidement dans leurs états, afin d'éviter les désordres qui l'ont accompagnée. Si l'impératrice de Russie fait à nos gentilshommes des offres plus particulières de service, et leur donne de l'ar-

gent, il y a grande apparence qu'elle veut plutôt les attirer dans ses états que pénétrer elle-même dans les nôtres. En effet, des nobles français éprouvés par le malheur, ne contribueraient pas peu à civiliser son pays, ainsi qu'ont fait les officiers suédois, transportés en Sibérie après la bataille de Pultava.

Mais l'hommage que je dois à la vérité, et la pitié que je porte aux malheureux, m'obligent ici de prévenir nos gentilshommes que la plupart d'entre eux seraient très à plaindre en Russie, d'abord par leur propre éducation qui, les armant dès l'enfance les uns contre les autres, ne leur offrirait pas parmi leurs compatriotes mêmes, les supports auxquels des infortunés de la même nation doivent s'attendre, sur-tout hors de leur patrie. J'en ai fait plus d'une fois l'expérience. Les plus grands ennemis que les Français aient dans les pays étrangers, sont les Français : leur jalousie est un résultat de leur éducation ambitieuse qui, dès l'enfance, dit à chacun d'eux, mais sur-tout aux nobles : *Sois le premier*. A la vérité, le besoin de vivre avec les hommes, et sur-tout avec les

femmes, couvre d'un vernis de politesse cet instinct malfaisant, et fait d'un noble français un homme qui, brûlant intérieurement de l'envie de dominer, paraît sans cesse animé du désir de plaire; mais ses talents brillants ne font qu'exciter contre lui la jalousie des étrangers, dont les vices se montrent sans apprêt. Ils détestent également sa galanterie et son point d'honneur, ses danses et ses duels. C'est donc une triste perspective pour un gentilhomme, de passer sa vie dans un pays étranger, jalousé par ses compatriotes et haï des nationaux. Je ne parle pas de la rigueur du service militaire en Russie, où la subordination est telle, qu'un lieutenant ne s'assied point devant son capitaine sans sa permission; ni de la modicité des appointements, dans un climat où l'homme civilisé a tant de besoins. Ces inconvénients que j'ai éprouvés sont si insupportables, que la plupart des officiers que j'y ai vus passer, nobles ou autres, s'y font ochitels, ou gouverneurs d'enfants chez les seigneurs russes. C'est en effet une des ressources les moins malheureuses de ce pays : mais pourrait-elle

convenir à des nobles qui ne s'expatrient que parce qu'ils ne peuvent dominer leurs compatriotes ? Faut-il qu'ils imitent Denys, le tyran de Syracuse, qui, dépossédé de sa seigneurie, se fit maître d'école à Corinthe, et ayant perdu son empire sur les hommes, s'en fit un sur les enfants ? Je ne dirai rien de la rigueur du climat de la Russie, car c'est une considération qui n'est d'aucun poids pour les ambitieux : vivre à Saint-Pétersbourg ou à Saint-Domingue, servir sous des Russes ou tyranniser des Nègres, c'est tout un pour la plupart des hommes, pourvu qu'ils atteignent à la fortune. Elle trompe aussi souvent dans ces pays que dans les autres. Mais quand pour se consoler de ses injustices, on veut se jeter dans les bras de la nature, il est triste, sur-tout pour un Français expatrié en Russie, de comparer des hivers de six mois, où toute la terre est couverte de neige et de noirs sapins, avec le doux climat de la France, et ses campagnes fertiles plantées de vignobles, de vergers et de prairies. Il est pénible, en voyant des paysans esclaves menés à coups de bâton, de se rappeler la gaieté et la liberté

de ses compatriotes; de parler d'amour à des bergères qui ne vous entendent pas, et dont les cœurs ne vous sentiraient point. Il est douloureux de penser que sa postérité sera un jour flétrie par le même esclavage, et que l'on ne reverra jamais soi-même les lieux où l'on apprit à sentir et à aimer. J'ai vu en Russie des Français dans les grades militaires supérieurs, si frappés de ces ressouvenirs, qu'ils me disaient : « J'aimerais mieux être simple soldat en France que colonel ici. »

Ce n'est pas que les pays civilisés n'aient aussi leurs maux, souvent bien cruels. Sans doute la philosophie peut habiter par-tout, et au défaut de bonnes lois, procurer plus de bonheur dans les marais mêmes du Kamtschatka, au milieu d'une meute de chiens, qu'au sein des villes livrées à l'anarchie.

Mais, nobles Français, pourquoi ajouter aux maux que peuvent causer les hommes, ceux que ne vous a pas faits la nature? La nation, dites-vous, vous a fait des injustices : pourquoi vous en punir vous-mêmes? Elle vous a privés de vos prérogatives; mais elle ne vous a point ôté son climat, ses produc-

tions, ses arts, ses lumières, ce qu'elle a de plus doux. Vous voulez vous venger des torts qu'on vous y a faits : on vous a brûlé des châteaux ; croyez-vous les rétablir en brûlant des villages ? On a massacré des gentilshommes ; leur rendrez-vous la vie en tuant des citoyens ? Ne croyez plus aux fausses promesses de vos orateurs. Vos hostilités ne feront qu'augmenter vos maux, ainsi qu'ont fait vos résistances. Un corps ne peut s'opposer à une nation. Ne croyez pas occasionner en France des guerres civiles ; il y a assez de nobles patriotes pour y combattre les nobles aristocrates. Voudriez-vous d'ailleurs vous armer contre la royauté de qui vous tenez vos priviléges, et contre un roi qui, d'après le vœu général de la France, a sanctionné la constitution à laquelle vous refusez d'obéir ? La seconde assemblée nationale a prouvé la légitimité de la première. Vous devez plus à votre nation qu'à votre ordre ; ce n'est point un sophisme de factieux : « On »doit plus à sa patrie qu'à sa famille, » a dit le sage Fénelon. Appellerez-vous contre la vôtre les puissances de l'Europe ? Elles n'é-

pouseront point votre querelle. D'abord elles ne font rien pour rien, et vous êtes sans argent et sans crédit. Leur promettrez-vous de démembrer en leur faveur la France, où vous n'avez pas eu le pouvoir de vous maintenir ? Elles craindraient bien plutôt de voir leurs états embrasser les lois françaises, qu'elles n'espéreraient de voir la France se soumettre à celles de l'Allemagne ou de la Russie. La révolution pénétrerait chez elles par les soldats mêmes qu'elles lui opposeraient. Que leur promettraient-elles pour les engager d'entrer en France ? Le pillage de Paris ? Mais les frontières du royaume sont hérissées de forteresses, défendues par une multitude de régiments et de gardes nationales, et il y a dans son intérieur un million de citoyens armés, tout prêts à les remplacer. Leur diraient-elles, pour les engager à combattre en faveur d'étrangers qui n'ont jamais rien fait pour eux : « Allez rétablir des » nobles français dans le droit apporté en » naissant, par tout noble, de commander » aux hommes ? Si vous êtes victorieux, vous » acquerrez l'honneur d'asservir les Français

»sous un joug semblable au vôtre. Si vous »périssez, vous mourrez fidèles à votre re- »ligion, qui vous commande d'obéir, et »vous défend de raisonner. » La France, au contraire, dirait à ses citoyens : « Les nobles »vous accusent d'être des rebelles, mais ce »sont eux qui le sont; la rébellion est la ré- »sistance des particuliers ou des corps à la »volonté nationale. La rébellion est le ren- »versement des lois, et la révolution est ce- »lui des tyrans. Ce sont les nobles qui veu- »lent être ceux de la France, en armant »contre elle et contre son roi, des soldats »étrangers. Allez les combattre. Si vous êtes »victorieux, vous vous assurerez pour tou- »jours la liberté de votre fortune, de vos ta- »lents, de votre conscience. Si vous mourez, »vous périrez en défendant les droits de »l'homme. Votre cause est la plus juste et la »plus sainte pour laquelle un peuple ait ja- »mais combattu : c'est celle de Dieu et du »genre humain. »

Gentilshommes français, irez-vous périr pour la défense des abus dont vous vous êtes plaints vous-mêmes tant de fois ? La nation,

dites-vous, vous a privés de vos honneurs. C'est pour ceux qui ont de l'honneur, et qui ne veulent pas usurper celui d'autrui, qu'elle veut que tous les Français puissent s'élever par leur propre mérite. Mettez-vous au rang de ses citoyens : elle a élevé ceux de votre ordre qui se sont distingués par des vertus, aux places de présidents, de commandants, de maires, de députés à son assemblée; elle leur a confié ses plus chers intérêts : c'est pour vous particulièrement qu'elle a travaillé. L'ancien gouvernement ne réservait ses honneurs que pour les grands et les riches; aujourd'hui vous pouvez, par des vertus, obtenir ce qu'ils n'acquéraient que par l'or et les intrigues.

S'il n'y a plus de noblesse de race, il y en aura toujours une personnelle; d'ailleurs, l'état où nous naissons influe sur nos mœurs. Le commerce inspire l'amour de l'argent; le barreau, la chicane; les arts disposent à l'artifice, et les travaux rudes à la grossièreté. La noblesse, du temps de l'ancienne chevalerie, se distinguait par sa générosité, sa franchise, sa politesse. Nobles qui en descen-

toutes les langues, et imprimés jusque sur les mouchoirs des femmes, ont pénétré partout. Ainsi l'homme, asservi dans sa conscience même où il n'ose rentrer, lira ses droits jusque sur le sein de sa compagne; ainsi, comme vous avez influé sur les plaisirs de l'Europe par vos modes, vous influerez encore sur son bonheur par vos vertus. C'est le patriotisme qui vous a rassemblés dans la tempête; c'est à lui à vous conserver dans le calme. Recevez vos frères fugitifs et malheureux, avec générosité; vous leur devez protection, sûreté, tranquillité, secours, par la constitution même à laquelle vous les invitez. Rappelez-vous qu'ils ont été vos aînés; partagez avec ceux qui voudront être citoyens, les services et les honneurs de la patrie, votre mère commune; et, rendus à vos affaires, montrez à vos enfants l'exemple de la concorde.

DU CLERGÉ ET DES MUNICIPALITÉS.

Il ne faut pas confondre le clergé et l'église. L'église est l'assemblée des fidèles dans la même communion; le clergé est la corpo-

ration de ses prêtres. Une église peut exister sans clergé : telle fut celle des patriarches ; telle est encore de nos jours celle des quakers ; un clergé ne peut subsister sans église.

Rome, dépouillée par les Barbares, reprit sur eux, par le pouvoir de la parole, l'empire qu'elle avait perdu par la faiblesse de ses armes. Les peuples malheureux dans les Gaules, embrassèrent avec ardeur une religion qui prêchait la charité dans ce monde, et promettait un bonheur éternel dans l'autre ; ils opposèrent les vertus de leurs premiers missionnaires, aux brigandages de leurs conquérants. Les prêtres, soutenus de la faveur populaire, acquirent une autorité sans bornes. Maîtres des consciences, ils le devinrent bientôt des fortunes, et même des personnes. Comme ils étaient les seuls qui sussent lire et écrire, ils furent chargés de tenir les écoles et de faire les testaments. Les notaires étaient alors des clercs qui dépendaient des évêques : un testament était nul, si le testateur n'avait fait un legs à l'église. Les curés, dès ce temps-là, étaient tenus de tenir registre de ceux de leurs paroissiens qui faisaient leurs pâques,

de ceux qui ne les faisaient pas, ainsi que de leurs bonnes et mauvaises qualités, et d'en envoyer des notes aux évêques. Il y a grande apparence qu'ils tenaient alors, comme aujourd'hui, un état des naissances, des mariages et des morts. Toutes les aumônes étaient données aux églises, auxquelles il était permis de recevoir argent, maisons, terres, seigneuries, et jusqu'à des esclaves.

Ainsi, avec tant de lumières, de moyens et d'ordre, les évêques devinrent tout-puissants. On voit dans l'histoire de quelle manière ils en agissaient envers les rois, au nom des peuples, comme leurs pasteurs; envers les peuples, au nom de Dieu, comme ses ministres; et envers les papes mêmes, au nom de l'église gallicane, comme ses chefs. Leur autorité excita la jalousie de Rome. Cette capitale du monde chrétien leur opposa les ordres monastiques, qui relevaient immédiatement d'elle, quoique soumis en apparence aux évêques. Le clergé français se divisa alors en deux corps, le séculier et le régulier. Toute puissance divisée s'affaiblit. Les moines qui formaient le clergé régulier, étant, par leur

constitution, plus unis entre eux, et n'ayant qu'un chef unique dans le pape, étendirent leur pouvoir bien plus loin que les membres du clergé séculier, souvent distraits par les affaires du siècle, et soumis à différents évêques qui n'avaient pas toujours les mêmes vues. Le clergé séculier dominait dans les villes, les moines s'établirent dans les campagnes. Ils auraient obtenu bientôt la plus grande prépondérance dans tout le royaume, s'ils n'y avaient formé qu'un seul ordre, comme les moines de Saint-Basile en Russie. Mais dans la crainte, peut-être, qu'ils ne vinssent, comme ceux-ci, à se rendre indépendants par leurs richesses, Rome divisa elle-même sa propre force. Elle introduisit en France un grand nombre d'ordres religieux, dont les chefs résidaient chez elle, et qui non-seulement se partagèrent les fonctions ecclésiastiques, mais même envahirent une partie des occupations séculières. La plupart, dans l'origine, furent mendiants, et s'introduisirent sous le prétexte si spécieux de la charité. Les dominicains, d'abord frères prêcheurs, devinrent ensuite inquisiteurs. Les bénédictins

se firent archivistes dans un siècle où l'on ne savait ni lire ni écrire, et se chargèrent d'une partie de l'éducation publique, qui donne tant d'influence sur les citoyens. Ils furent imités et bientôt surpassés par les jésuites, qui réunirent à eux seuls les talents des différents ordres, et bientôt toute leur puissance. D'autres ne dédaignèrent pas de faire des essences, du chocolat, de fabriquer des bas de soie, de commercer. D'autres furent en mission dans les pays étrangers. Quoique prêchant le christianisme, ils accompagnèrent nos soldats dans leurs conquêtes, et acquirent des terres en Amérique, et des esclaves en Afrique pour les cultiver. D'autres, comme les mathurins, s'enrichirent en quêtant pour la délivrance de ceux que faisaient sur nous les barbares de l'Afrique. Ils rachetaient les blancs captifs à Maroc, parce que, disaient-ils, ils étaient chrétiens : cependant, beaucoup d'autres moines achetaient des noirs en Guinée, pour en faire des esclaves sur leurs habitations de l'Amérique, et les rendaient chrétiens pour les captiver davantage.

Enfin la puissance civile commença à s'é-

clairer sur ses intérêts. Elle retira d'abord, en partie, l'éducation publique des mains des moines et du clergé, par l'établissement des universités ; ensuite elle créa des notaires municipaux auxquels elle confia le soin de recueillir les testaments : elle défendit de donner des biens-fonds aux corps ecclésiastiques déjà beaucoup trop riches ; mais, par une de ces contradictions si communes dans nos lois, elle chargea les curés de tenir des registres publics des naissances, des mariages et des morts, afin de constater l'état des citoyens. Il est clair que cet office appartenait aux municipalités ; mais le peuple, accoutumé à la servitude, était commè cette vieille mule à laquelle les Athéniens donnèrent la liberté à cause de ses services, mais qui, par l'habitude du joug, allait d'elle-même se ranger avec les autres mules qui portaient des pierres au temple de Minerve.

Depuis que la liberté de conscience est décrétée parmi nous, il est certain que les municipalités seules peuvent constater l'état des citoyens dans les trois principales époques de la vie : la naissance, le mariage et la mort.

Comment des ecclésiastiques romains constateraient-ils comme citoyens, des Français qu'ils ne considèrent pas comme des hommes, puisqu'ils les regardent comme ennemis de Dieu, lorsqu'ils ne sont pas de leur communion ? Il est certain encore que la distribution des aumônes, la direction des hôpitaux et de tous les lieux de charité, appartient uniquement aux municipalités. Elles doivent des soins charitables à tous les citoyens, de quelque religion qu'ils soient. On ne voit pas sans étonnement à l'Hôtel-Dieu, sur les lits des malades, des écriteaux qui portent le mot *Confession*, écrit en gros caractères. Ainsi, si l'Hôtel-Dieu avait été à Jérusalem, on n'y aurait point reçu le blessé du Samaritain, parce que son bienfaiteur si agréable à Jésus-Christ, était schismatique ! On n'apprend point sans douleur, que les filles mises par charité à la Salpêtrière, n'en peuvent passer les portes, pour se promener dans la campagne, avant l'âge de vingt ans ; et que celles qui ont atteint cet âge, n'en peuvent sortir pour leurs affaires, si elles ne présentent au portier un billet de confession. Ainsi, nos hôpitaux sont

devenus des prisons, et la pauvreté y est punie comme un crime! Il faut que les municipalités délivrent les établissements de charité de tout impôt ecclésiastique. La liberté de conscience doit y régner comme celle de l'air : il y va de l'intérêt de tous les hommes. Le charbon pestilentiel de l'inquisition peut s'y couver, comme toutes les autres maladies épidémiques, physiques et morales, et de là se propager dans les villes. Il y a bien d'autres abus à réformer sur l'emploi de leurs revenus, sur leur police, et même sur la nature de ces établissements qui entassent tant de malheureux dans le même lieu ; mais j'ai indiqué ici les plus dangereux.

Les cimetières ne doivent point être renfermés dans l'intérieur des villes : il y va de la santé de leurs habitants. Il y a d'anciennes lois à ce sujet qui restent sans exécution. La commodité des marguilliers et des gens d'église les porte à les enfreindre, en persuadant au peuple qu'il y va de sa religion. Qu'est-ce cependant qu'un cimetière dans les villes ? souvent un lieu de passage où tous les ossements sont confondus. On y voit des fosses

profondes d'où s'exhale sans cesse un air méphitique. Un orphelin souvent y trouve la mort sur la tombe de celui qui lui donna la vie. Mère infortunée! tu crois que le tertre sur lequel tu verses des larmes, renferme le corps de ta fille : en vain tu te consoles par le souvenir de ses graces virginales; il est sur le marbre noir d'un amphithéâtre, exposé nu aux regards et au scalpel d'une jeunesse à laquelle un vain savoir a ôté toute pudeur. Peuples qui révérez les cendres de vos ancêtres, portez-les loin des lieux où les passions des vivants viennent troubler le repos des morts. Ce n'est qu'aux champs et loin des villes, que la mort, comme la vie, trouve un asile assuré. C'est là qu'on peut rendre à Dieu ce qu'on doit à Dieu, et aux éléments ce qui appartient aux éléments. C'est là que, dans des lieux aérés, on peut entourer les cimetières de murs, y élever des chapelles sépulcrales, et y mettre des gardiens. On peut même les planter d'arbres qui changent l'air méphitique en air pur. Rien ne serait plus intéressant dans un cimetière, que de voir sous les ombres religieuses des chênes, des

sapins et des frênes, des générations entières de charpentiers, de menuisiers, de charrons, qui trouveraient le repos au pied des mêmes arbres qui leur auraient donné les moyens de soutenir leur vie. Chaque famille, comme chaque corps, pourrait s'y réserver un coin de terre où les parents et les amis réuniraient leurs cendres.

C'est aux municipalités à veiller particulièrement sur l'exécution de ces lois. Les magistrats sont les véritables pasteurs du peuple. On ne gagne sa confiance qu'en lui parlant; c'est par la parole que les hommes se gouvernent. Le clergé était le seul corps qui s'en fût réservé l'usage, permis à tous les citoyens dans l'antiquité. Il faut donc parler au peuple, sinon de vive voix, au moins par les édits, les proclamations, les journaux; il faut lui dire la vérité et la lui faire aimer. D'un autre côté, c'est une coupable indifférence dans ses chefs, de laisser chaque jour des journalistes mercenaires l'effrayer par des bruits qui tendent à lui ôter la confiance qu'il doit à ses représentants, et à renverser la constitution. On ne doit point se jouer de

l'opinion des peuples : si ces journalistes disent la vérité, il faut les récompenser comme de bons citoyens ; s'ils ont trompé, il faut les punir comme des calomniateurs. L'indifférence à cet égard est un crime dans des magistrats. En vain ils regardent cette licence comme une suite de la liberté. Il n'est point libre d'empoisonner, et la calomnie est le plus dangereux des poisons. Qu'ils y fassent une sérieuse attention : du mépris des lois naîtra celui de leurs personnes, et ensuite leur ruine.

Citoyens, on ne peut trop vous le répéter : si vous voulez être libres, il faut être vertueux. Si vous vous faites suppléer à la guerre par des régiments; dans les œuvres de charité, par des corps ecclésiastiques ; dans l'étude des sciences, par des académies; vous serez, comme par le passé, bientôt asservis, dépouillés et trompés par vos stipendiaires.

De tous les corps, les plus puissants sont ceux qui sont inamovibles. C'est à son inamovibilité que le clergé a dû sur-tout son autorité et ses richesses. Comme un rocher au milieu d'un fleuve, qui accroît sans cesse

sa base des alluvions des eaux, il a vu s'écouler autour de lui les familles, les corporations, les dynasties, les royaumes, en augmentant sa puissance de leurs débris. Les corps inamovibles qui la lui disputaient, n'existent plus. Le clergé régulier est supprimé, ainsi que les parlements. Il n'a plus de contre-poids que dans des assemblées de citoyens, dont les membres se renouvellent sans cesse, et sont bien rarement d'accord.

Pour attacher les prêtres à la constitution, il faut les rendre citoyens. Il est plus sûr de les y lier par leurs intérêts que par leurs serments. Pour en venir à bout, on a déjà employé un très-bon moyen en les faisant soudoyer par l'état. Il y en a encore un autre plus puissant, parce qu'il les rapproche des lois de la nature; c'est celui du mariage. Les anciens patriarches, Abraham et Jacob, ces premiers pontifes de la loi naturelle, ces hommes purs qui communiquaient avec les anges, étaient entourés de nombreux enfants. Moïse, à qui Dieu dicta les lois des Juifs, et Aaron son frère, revêtu du suprême sacerdoce, étaient mariés. Les prêtres catholiques

se mariaient dans la primitive église. Saint Paul dit positivement, dans son épître première aux Corinthiens, ch. xxvi : « Quant » aux vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur ; mais voici le conseil » que je donne : je crois qu'il est avantageux » à l'homme de ne se point marier, à cause » des nécessités fâcheuses de la vie présente. » Il est clair que saint Paul n'adresse point ce conseil au peuple, puisque le célibat eût entraîné sa destruction, mais aux ecclésiastiques qui avaient peu de moyens de subsister dans ces premiers temps, où l'église naissante était pauvre et persécutée. En effet, en parlant de leurs chefs, il dit ailleurs : « Que l'évêque » n'épouse qu'une seule femme, » c'est-à-dire, qu'il ne se marie qu'une fois. Les prêtres de l'église grecque, qui ont conservé la plupart des usages de la primitive église, se marient encore. Mais est-il besoin d'autorité lorsqu'on a celle de la nature ? Elle fait naître par toute la terre les hommes et les femmes en nombre égal. Or, un prêtre qui ne se marie point, force au célibat une fille que la nature avait fait naître sa contempo-

raine pour être sa compagne. Que deviendront les filles célibataires, maintenant qu'il n'y a plus de couvents de filles religieuses? Enfin les lois de la société invitent tous les hommes au mariage. Le célibat peut convenir à un particulier, mais jamais à un corps. Les prêtres seront bons citoyens, quand ils seront époux et pères de famille. Déjà plusieurs d'entre eux viennent d'en donner l'exemple, en se mariant devant les municipalités. Ils ont obéi à cette première loi de Dieu, qui accompagna la naissance du monde : « Croissez et multipliez ; » loi suivie par les prêtres de l'église patriarcale, de l'église judaïque, de l'église chrétienne primitive, et de l'église grecque. L'église romaine semble ne l'avoir interdite aux siens, que pour les attacher davantage à ses intérêts, en les séparant de ceux de leur famille et de leur patrie. Toutes les religions du monde conduiraient les hommes à Dieu en se rapprochant de la nature, mais la plupart s'en éloignent pour ne pas se rapprocher les unes des autres.

On peut dire à la louange de notre clergé, qu'il est un des moins intolérants de tous ceux

de l'église catholique. Ses libertés, qui passent à Rome pour des hérésies, ont sauvé la nation du joug ultramontain. Il n'a jamais voulu admettre l'inquisition établie en Italie, en Portugal, en Espagne, et jusque dans les Indes. C'est cet odieux tribunal, que la politique de Rome étend par toute la terre, sous le prétexte de protéger la religion, qui a séparé d'elle les peuples du nord de l'Europe. C'est à lui qu'on doit attribuer la révolution d'Avignon, quoique son joug y fût fort léger, à cause du voisinage de la France; mais il n'y en a point de plus pesant que celui qui enchaîne les consciences. Chaque habitant d'Avignon était obligé de présenter à Pâques un billet de confession à son curé : ce n'était, dit-on, qu'une formalité; mais un homme obligé de dissimuler sur sa conscience, devient faux dans toute sa conduite. Quand on est forcé de tromper sur sa religion, on trompe sans scrupule dans toutes ses affaires. Tout l'ordre civil porte sur l'ordre moral, et celui-ci sur le religieux. L'inquisition est seule la cause de la méfiance, de la mauvaise foi, de tous les vices du cœur et de toutes les er-

reurs de l'esprit qu'on reproche aux nations chez lesquelles elle a fondé son empire. Cette justice infernale se glisse par-tout comme un serpent; elle empoisonne de son venin les établissements les plus utiles, même chez les peuples qui lui sont étrangers. Qui croirait, par exemple, qu'il y a à Rome une bulle qui condamne à mort les francs-maçons, dont la société n'a cependant d'autre but que d'aider les malheureux de toutes les religions? Paraît-il un livre célèbre dans quelque partie de l'Europe? l'inquisition s'en empare, le condamne, et le mutile suivant ses intérêts. Les plus innocents sont souvent les plus maltraités. J'en citerai un exemple tout récent. On vient de m'envoyer une traduction italienne de Paul et Virginie, imprimée à Venise, et approuvée par l'inquisition, qui en a ôté presque toute la conversation de Paul et du vieux habitant, sans doute parce qu'on y parle des injustices des grands envers le mérite et la vertu. Ainsi ce tribunal est le fauteur de toutes les tyrannies, même de celles qui ne sont pas religieuses. Ce qui m'a le plus surpris, c'est qu'il a retranché de ma

pastorale des images fort naïves et fort naturelles : telle est celle où Paul et Virginie, allaités alternativement par leurs mères infortunées, sont comparés à deux bourgeons greffés sur des arbres dont la tempête a brisé toutes les branches; et celle où l'un et l'autre, enfants, se mettent à l'abri de la pluie sous le même jupon.

L'inquisition est l'ennemie de la nature et du genre humain. Je crois donc que le genre humain doit user envers elle de représailles. Comme elle a par-tout des émissaires et des confréries, il me semble que l'assemblée nationale, qui a établi pour base de la constitution les droits de l'homme, ferait fort sagement de décréter que tout homme affilié à l'inquisition ne pourrait être reçu en France, même étant revêtu d'un caractère public; et que tout livre approuvé par elle y serait défendu, comme étant, par cette approbation même, suspect de contenir des maximes favorables à ses intérêts, et contraires à ceux du genre humain. Il convient à une nation généreuse de faire une guerre perpétuelle aux ennemis des droits de l'homme.

Quoiqu'il y ait eu chez nous en tout temps, des prêtres qui ont tâché d'y introduire l'inquisition, en commençant par des billets de confession et de communion pascale, et qu'il en reste encore des traces dans nos hôpitaux, on peut dire que la masse générale de notre clergé a beaucoup de patriotisme. C'est ce que nous venons d'éprouver dans notre révolution. Un grand nombre d'ecclésiastiques des plus éclairés et des mœurs les plus pures, se sont rangés du côté du peuple. Il faut donc les attacher de plus en plus à ses intérêts, et rien n'y est plus propre que la solde publique et les mariages. Ils deviendront citoyens en devenant fonctionnaires publics et pères de famille. * Mais il ne suffit pas de rapprocher les prêtres du peuple par les liens de la société et de la nature, il faut rapprocher le peuple des prêtres et de la religion par

* J'observerai à ce sujet qu'il ne semble pas juste de dépouiller les prêtres non assermentés de leurs pensions, parce qu'ils refusent de prêter le serment civique. Ces pensions ne leur ont été accordées, que parce qu'ils l'avaient refusé, et qu'en conséquence étant déchus de leurs fonctions publiques, on leur

ceux de l'intelligence et du sentiment. Pour cela, il faut substituer la langue française à la langue latine dans les prières de notre *église gallicane.*

A quelles coutumes déraisonnables l'habitude ne peut-elle pas assujettir les hommes ? N'est-il pas bien étrange que le peuple français prie Dieu en latin ? Que dirait-il si on le prêchait dans la même langue ? Ce ne serait cependant qu'une conséquence de son propre usage ; le sermon étant, comme les offices de l'église, la parole de Dieu, il serait naturel de faire parler Dieu au peuple, dans la même langue que le peuple parle à Dieu. Cette coutume, en effet, a existé pendant beaucoup de siècles. Il a été un temps où l'église romaine ne permettait pas de traduire l'écriture sainte en langue vulgaire. Quelle communication pouvait donc exister entre Dieu et les peuples, qui se parlaient dans une

laissait quelques moyens de subsistance. Ce serait donc aller contre l'esprit du premier décret, que d'exiger le serment civique pour ces mêmes pensions ; il suffit d'en priver ceux qui cabaleraient contre la constitution.

langue inintelligible ? C'était, disait le clergé romain, pour entretenir le respect de la religion ; mais quelle étrange religion que celle d'où l'on a banni l'amour de Dieu ! car il ne peut y en avoir dans des prières que l'esprit ne comprend pas, et avec lesquelles le cœur ne peut exprimer ses sentiments. Il y a longtemps que saint Paul s'était récrié contre cet abus ; et ce qu'il y a de bien extraordinaire, et que je ne crois pas qu'on ait remarqué, c'est à l'occasion des premiers chrétiens qui avaient reçu le don des langues, et qui ne les entendaient pas eux-mêmes. Voici ce qu'il en dit dans sa première épître aux Corinthiens : « Que si la trompette ne rend qu'un » son confus, qui se préparera au combat ? De » même, si la langue que vous parlez n'est » intelligible, comment pourra-t-on savoir ce » que vous dites ? Vous ne parlerez qu'en l'air... » Si donc je n'entends pas ce que signifient les » paroles, je serai barbare à celui qui parle, » et celui qui me parle sera barbare.... C'est » pourquoi que celui qui parle une langue, » demande à Dieu le don de l'interpréter : car » si je prie en une langue que je n'entends pas,

» mon cœur prie, mais mon esprit et mon in-
» telligence sont sans fruit... Que si vous ne
» louez Dieu que du cœur, comment celui
» qui est du simple peuple, répondra-t-il :
» Ainsi soit-il, à la fin de votre action de
» graces, puisqu'il n'entend pas ce que vous
» dites ?... * »

Puisqu'il faut dire la vérité, quand nous n'aurions pas l'exemple de saint Paul, l'usage de la langue latine, comme le célibat des prêtres, est un effet de la politique de Rome moderne, pour asservir les peuples à son empire. En retranchant aux prêtres les femmes et les enfants, elle les détachait de leurs familles et de leur patrie, et les attachait plus particulièrement à sa puissance, en ne leur donnant d'autre affection que celle de son service. Les princes conquérants exigent les mêmes sacrifices de leurs soldats, ils ne leur permettent pas de se marier. D'un autre côté, Rome, en ne réservant qu'aux prêtres la connaissance de la langue sacerdotale, soumettait, par son moyen, les peuples qui

* Chap. XIV, ℣ 8 et 9, 11, 13 et 14, 16.

ne la comprenaient pas, à une obéissance aveugle : c'est ainsi que les despotes de l'Orient emploient, pour l'exécution de leurs volontés, des eunuques et des muets.

Il est cependant du plus grand intérêt pour l'église romaine, de propager la religion par tous les dialectes du monde. Les religions ne se répandent que par les langues ; ce sont nos nourrices qui sont nos premiers apôtres ; et chez la plupart des peuples, ce sont des femmes qui ont été les premiers missionnaires. Je ferai à ce sujet une observation bien importante ; c'est que, par tout pays, les religions ont suivi le sort des langues où elles sont nées. La première religion des Romains périt avec la langue toscane qui lui avait donné naissance. Celle du dieu Lama, en Tartarie, s'est répandue dans la Chine avec les Tartares, qui y introduisirent leur langue lorsqu'ils en firent la conquête. Le judaïsme resta long-temps renfermé parmi les seuls Hébreux, parce qu'ils ne communiquaient pas avec les autres nations. Mais lorsque le christianisme leur fut prêché, il pénétra au midi en Afrique avec eux, et y forma une re-

ligion mêlée de judaïsme, comme on le voit encore de nos jours en Éthiopie. Lorsqu'ensuite il fut annoncé à l'orient, aux Grecs, il s'étendit successivement avec les débris de leur langue, chez les Grecs de l'Archipel, de la Grèce, proprement dite, et de Constantinople; dans la Moldavie, la Russie, une partie de la Pologne, et dans tous les pays où l'on parle la langue esclavonne, qui est dérivée du grec. Lorsqu'il fut prêché aux Romains, il se répandit à l'occident chez les peuples qui parlent des langues dérivées de la langue latine, tels que les Italiens, les Espagnols, les Portugais et les Français. Enfin, ayant pénétré dans le nord avec la langue celtique, il s'établit chez les peuples qui en parlent les dialectes, tels que les Allemands, les Suisses, les Hollandais, les Suédois, les Danois, les Anglais. Ainsi, comme il y a trois langues primitives en Europe, qui sont la grecque, la latine et la celtique, la religion chrétienne se divisa en trois grandes églises, qui sont la grecque, la romaine, et la dissidente, qu'on pourrait appeler celtique. Chacune d'elles produisit différentes communions, suivant

les différents dialectes de leur langue-mère : ainsi l'église grecque se subdivisa en différents patriarcats, de Constantinople, de Russie ; en maronite, etc. : la latine en romaine, en gallicane, etc. : la dissidente ou celtique, en luthérienne, en calviniste, en anglicane, etc. Cela est si vrai, que chez les peuples où il y a un mélange de deux langues, il en a aussi un de deux communions. Ainsi, ez les Polonais, dont la langue est mêlée grec et de latin, il y a l'église grecque et ise latine ; chez les Suisses, dont une partie parle français et l'autre allemand, il y a des cantons catholiques et des cantons dissidents. Il y aurait eu, suivant toute apparence, en Europe, une quatrième église chrétienne, qui aurait été hébraïque, si les premiers Hébreux qui se firent chrétiens, eussent été sédentaires ; mais leur commerce les portant vers l'Afrique et l'Arabie, ils y établirent, comme je l'ai dit, le christianisme abyssin, mêlé de judaïsme, et ils donnèrent probablement naissance au mahométisme, qui est, comme on le sait, un mélange de ces deux religions. Le mahométisme lui-

même se propageant, avec la langue arabe, chez les Arabes, les Africains, les Turcs, les Persans et les Indiens, se subdivisa en plusieurs sectes, suivant les dialectes de cette langue-mère.

Ainsi, les religions suivent le sort des langues. Je tire de cette importante observation deux conséquences très-essentielles : la première, c'est qu'un peuple doit parler la langue de sa religion, pour y être attaché. Il est très-remarquable que les peuples qui prient Dieu dans leur langue maternelle, tiennent bien plus à leur religion que les autres. Tels sont les Juifs, les Arabes, les Turcs; et, en Europe, les communions dissidentes, chez lesquelles il y a bien moins de renégats que dans les catholiques. Il est donc nécessaire de faire chanter les offices latins de nos églises, en français, afin de lier notre peuple à sa religion, et de mettre d'accord les paroles et les sentiments des fidèles, comme le voulait saint Paul. Comme toute réforme doit se faire peu-à-peu, on pourrait laisser subsister quelque temps dans la langue sacerdotale, la messe et les fonctions re-

ligieuses qui renferment des mystères ; mais on introduirait dans les autres offices de l'église gallicane, non-seulement des psaumes français, mais des prières et des hymnes qui auraient des rapports directs avec les besoins de notre patrie, plutôt qu'avec ceux de Jérusalem. C'est par des moyens semblables que les missionnaires, et sur-tout les jésuites, avaient attiré tant de peuples sauvages au catholicisme. La seconde conséquence qui résulte des relations que la religion de chaque peuple a avec sa langue, c'est qu'il faut tolérer toutes les communions. Damner un homme parce qu'il n'est pas catholique, c'est l'envoyer en enfer parce qu'il ne parle pas un des dialectes de la langue latine : d'un autre côté, ne sauver que des Italiens, des Espagnols, des Français, c'est n'ouvrir le ciel qu'à un bien petit nombre d'élus, dont le principal mérite a été de naître dans un coin de l'Europe, qui n'est elle-même qu'une bien petite portion de la terre, et qui n'en est certainement pas la plus innocente. Ainsi, c'est faire du salut des hommes une affaire de géographie, ou plutôt de grammaire. Jésus-

Christ ne pensait pas ainsi, lorsqu'il vint rappeler d'abord les Juifs aux lois éternelles de la nature ; il n'eut pas l'intention de confier l'empire des consciences et de la vérité à une portion de la terre, mais au ciel; à aucun homme, mais à Dieu; à aucune langue artificielle et orale, mais à celle du cœur et du sentiment. Si donc les papes veulent ramener les peuples à Dieu, c'est de les rappeler à la nature, sans violence, sans ruse, sans inquisition. Qu'ils exercent en grand l'empire de la vertu ; qu'ils y emploient le respect qu'inspirent leur dignité, leur âge, cet ancien souvenir de Rome, jadis maîtresse du monde, et sur-tout la morale sublime de l'Évangile et de la religion ; qu'ils viennent au secours des peuples malheureux, en flétrissant ceux qui réduisent les noirs à l'esclavage, qui s'emparent des terres des pauvres Indiens, qui font des guerres ambitieuses, qui troublent les nations par leurs intrigues, etc. Cette langue, comme celle de l'Évangile, sera entendue par tout l'univers, et l'univers alors se fera Romain.

Il y a une autre langue qui impose pour

le moins autant au peuple que la latine, et qui n'est guère plus intelligible pour lui : c'est celle des cloches. L'ambition de chaque corps a deux langages : le premier parle aux yeux par des signes ; le second, aux oreilles par des bruits : ainsi elle captive les deux sens principaux de l'ame, qui ne devraient s'ouvrir qu'à la raison.

J'ai vu autrefois dans Paris, suspendus aux boutiques des marchands, des volants de six pieds de hauteur, des perles grosses comme des tonneaux, des plumes qui allaient au troisième étage, un gant dont les doigts ressemblaient à des troncs d'arbres, une botte qui contenait plusieurs barriques ; on aurait cru Paris habité par des géants. Cependant ces énormes enseignes n'annonçaient que des marchands de jouets d'enfants, de bijoux, de modes ; des gantiers, des cordonniers. Enfin, comme elles allaient toujours en augmentant, ainsi que vont tous les signes de l'ambition, la police les fit réduire à une grandeur raisonnable, parce qu'elles empêchaient de voir les maisons, et que, dans un coup de vent, elles pouvaient en écraser les

habitants. Tout ce monstrueux appareil était une image fidèle des ambitieux en concurrence ; quand tous veulent se distinguer, aucun ne se distingue, et leurs grands efforts généraux finissent souvent par les anéantir en particulier.

La police ne réforme point les autres langages de l'ambition, parce qu'ils n'importent point à la vie des citoyens : tels sont ceux qui ne sont que bruyants. Le but de tout ambitieux étant d'attirer sur lui l'attention publique, il est certain que le moyen le plus sûr d'y parvenir est de faire beaucoup de bruit. Aussi entend-on dans la capitale du royaume, la plupart des métiers s'évertuer à qui criera le plus fort. Tous les marchands ambulants ont leurs cris ; et si vous joignez à leurs paroles inintelligibles, les cris aigus des laitières, les voix enrouées et les cornets des porteurs d'eau, les jurements et les fouets des charretiers, les clameurs des poissardes, les roulements des charrettes et des carrosses, les cabriolets à ressorts d'acier résonnant, les cliquetis de la petite poste, les tambours des gardes, etc., vous trouverez que Paris

est la ville la plus tumultueuse de l'Europe. Mais tout cela n'est rien auprès du bruit des cloches. L'ambition des paroisses et des couvents a joûté à qui en aurait de plus grosses et en plus grand nombre. Il y a telle cloche qui fait plus de bruit à elle seule que dix mille citoyens; et comme il y a à Paris plus de deux cents clochers, on doit juger du tumulte épouvantable que font ces monuments, surtout les jours de fête. Certes, c'est une chose monstrueuse et à laquelle la seule habitude peut nous former, d'entendre mugir de grosses tours, et des sons barbares sortir des temples de la paix, même pendant la nuit. Les cloches sonnent la veille, le jour et le lendemain des grandes fêtes, de celles des paroisses, et même des simples confréries. Comme le bruit des cloches est un moyen sûr à un bourgeois inconnu d'attirer sur lui la considération de son quartier, il fait sonner son mariage, le baptême de ses enfants, mais sur-tout les enterrements de ses parents, la veille, le jour et le bout de l'an. Il fonde même des obits pour faire sonner après sa mort à perpétuité. Enfin, s'il est riche, il

fait sonner son dîner et son souper ; car chaque hôtel a aussi sa cloche. Tous ces bruits nous rendent le peuple le plus bruyant de l'Europe, et partant le plus vain : car si l'ambition a pour but principal de faire du bruit, le bruit a aussi pour objet de nous donner de l'ambition. On en voit la preuve dans les tambours et les trompettes dont on anime à la guerre, non-seulement les soldats, mais les chevaux. Aussi le premier meuble que les mères donnent chez nous à leurs petits garçons, est un tambour. C'est en effet le premier instrument de la plus glorieuse des ambitions, celle de tuer des hommes ; et si elles ne leur donnent pas des cloches, c'est que le son n'en est pas militaire. Je voudrais donc qu'on diminuât le nombre, le calibre et la sonnerie de la plupart des cloches, et que le clergé fît entendre au peuple qu'elles n'entrent pour rien dans la religion, encore qu'elles soient baptisées : elles sont souvent des monuments, non de la piété de leurs fondateurs, mais de leur ambition, comme on le voit à leurs armoiries qui y sont empreintes. Les apôtres n'en avaient jamais vu. Elles

nous viennent de l'Inde et de la Chine, ainsi que beaucoup d'autres inventions, que nous avons adoptées des peuples idolâtres, et multipliées à l'excès. Les Turcs, les Persans, les Arabes, loin de s'en servir, les ont défendues dans leurs états aux peuples chrétiens; ils les regardent comme des instruments d'idolâtrie. Ils croient qu'il n'y a que la voix de l'homme qui soit digne de louer Dieu. Ce sont chez eux les voix des Musselims qui appellent du haut des minarets les peuples à la prière. Les cloches ne sont point nécessaires pour réunir les hommes. On s'assemble sans cloches aux théâtres, aux tribunaux, à l'assemblée nationale. Il serait donc à propos que l'on ne conservât des cloches, que celles qui annoncent les heures et les offices publics. Leur sonnerie est un abus, lucratif, à la vérité, pour les églises, mais ennuyeux pour les vivants, et inutile aux morts.

Rapprochons-nous en tout de la nature. Elle n'emploie les sons aigus et les bruits tumultueux que pour annoncer les tempêtes. Elle fait précéder l'orage des roulements du

tonnerre, et l'hiver, du gémissement des vents; mais elle annonce les beaux jours et le printemps par le chant des oiseaux. Imitons-la dans nos villes. Leurs cris aigus, enroués, menaçants, les sons bruyants des tambours et des cloches, exaspèrent à la longue l'ouïe et l'ame des citoyens. Remplaçons-les par des sons convenables à chaque état. Chacun d'eux doit y pourvoir aux besoins de la société : qu'ils s'annoncent donc par des chants et par des sons agréables; nous verrons insensiblement s'adoucir les organes et le caractère de leurs habitants. Chaque jour deviendra dans les villes, un jour de fête, comme il devrait l'être au milieu des campagnes.

Il n'est pas nécessaire de répéter ici que les municipalités, et sur-tout celle de Paris, dont elles prennent l'exemple, doivent établir dans les villes des trottoirs, des latrines publiques; faire couvrir de terre les voiries des environs; donner aux maisons des citoyens des dispositions agréables et commodes; les faire construire en pierres, pour les préserver du feu.... La nouvelle constitution

les appelle à des fonctions encore plus relevées ; elles doivent s'occuper autant des besoins moraux du peuple que de ses besoins physiques. Les principaux sont les fêtes publiques. Les fêtes sont nécessaires aux hommes. La nature n'a pris tant de soin de décorer la terre de verdure, de fleurs, de parfums, d'oiseaux chantants, et d'en varier les scènes de forêts, de prairies, de montagnes, de fleuves, que chaque jour elle éclaire des feux d'une nouvelle aurore et d'un nouveau couchant, que pour faire de ce globe un lieu de fêtes perpétuelles. La pompe bienfaisante de la nature invite l'homme à l'amour de ses semblables et de la Divinité. Le peuple en est privé dans les villes, où il ne trouve au milieu de ses travaux, d'autres délassements que des fêtes religieuses, instituées souvent pour des étrangers, remplies de cérémonies qui lui sont inconnues, et qu'il ne comprend pas plus que la langue dans laquelle il s'adresse à Dieu. Si quelquefois les municipalités lui offrent des réjouissances patriotiques, c'est dans quelque circonstance meurtrière où le bruit du canon l'invite à un

feu d'artifice qui coûte fort cher, qui ne dure qu'un moment, et qu'il voit de loin.

Les fêtes sont dans la navigation de la vie, ce que sont les îles au milieu de la mer, des lieux de rafraîchissement et de repos. Les plus mystérieuses même ont tant de pouvoir sur les peuples par leur musique et leurs processions, qu'on peut les regarder comme les principaux moyens qui attirent au catholicisme les peuples sauvages, et qui y maintiennent les peuples policés. Que serait-ce, si à leur expression physique il s'en joignait une morale? Les municipalités doivent donc établir des fêtes patriotiques pour attacher les citoyens à la constitution. On en a fait un sublime essai au Champ-de-Mars, appelé à cette époque le Champ de la Confédération; mais ce n'était qu'une fête militaire, on n'y voyait presque que des hommes en uniforme. Il faut entourer l'autel de la patrie d'un appareil civil et religieux, et entremêler aux gardes nationales des chœurs de jeunes filles et d'enfants couronnés de fleurs, qui chantent alternativement au son des flûtes et des hautbois, des hymnes françaises semblables au poëme sé-

culaire d'Horace. Enfin ces fêtes publiques doivent être présidées, comme par leurs pontifes naturels, par les chefs de l'administration, ayant le roi à leur tête : ainsi on ramènera le sacerdoce à sa première origine.

Le Champ de la Confédération peut devenir pour cet objet un lieu de la plus grande dignité, en l'entourant, comme un cirque romain, de bancs de pierre, et des statues de nos hommes illustres; et en logeant l'assemblée nationale dans l'École militaire qui le termine à une de ses extrémités. Mais, quelque vaste qu'il soit, il me paraît encore trop petit pour donner des fêtes au peuple de Paris.

J'ai à proposer un espace beaucoup plus grand, plus à sa portée, et dont l'architecture est toute faite. Il n'y a point de place dans Paris où l'on puisse réunir seulement la dixième partie de sa population; et quand on pourrait la rassembler tout entière dans quelque plaine voisine, comme celle des Sablons, ce serait toujours un grand obstacle à cette réunion, que l'éloignement où se trouveraient la plupart des citoyens, des

quartiers qu'ils habitent. Paris a près d'une lieue et demie de diamètre. Joignez à cette distance, que doivent parcourir à pied et au soleil la plupart des femmes et des enfants, à aller et venir (ce qui entraîne la nécessité d'interrompre dans Paris la circulation des voitures et des gens à cheval), joignez le désordre inséparable des grandes multitudes qui, réunies en une seule masse, pèsent toujours sur leur centre.

Pour rassembler commodément le peuple de Paris, il ne faut pas l'éloigner de la ville; et comme aucune place ne peut l'y contenir, au lieu de l'attirer des faubourgs vers un centre commun, il faut, au contraire, le porter du centre aux faubourgs. Ainsi, au lieu de l'attirer, comme sous l'ancien régime, dans cette misérable petite place de la Grève, destinée aux exécutions qui souillent depuis tant de siècles l'Hôtel-de-Ville, il faut le rassembler sur les boulevards. Il y trouvera une large promenade de plusieurs lieues de longueur, ombragée de quatre rangs d'arbres, sans compter ceux qu'on a plantés au dehors des murs. Chaque boulevard est à la

portée des habitants de chaque quartier, et chaque habitant peut parcourir à pied, à cheval ou en carrosse, ce vaste espace circulaire qui entoure Paris, jouissant à-la-fois de la ville et de la campagne, lorsqu'on aura abattu les murs qui en interceptent la vue. Il résulte de cet emplacement d'autres avantages considérables : c'est qu'on peut employer les superbes bâtiments des barrières, construits en forme de rotondes, de colonnes colossales, de panthéons, de temples égyptiens, destinés jadis aux logements des commis du fisc, à servir désormais de monuments aux grands hommes qui ont bien mérité de la patrie. On en placerait les statues entre les colonnes ou sur les entablements de ces édifices, aux mêmes barrières où aboutissent les chemins des provinces dont ces grands hommes sont originaires. Leurs simulacres augustes seraient tournés vers ces mêmes provinces, comme s'ils en invitaient les habitants à venir dans la capitale, ou ceux de la capitale à s'intéresser à ceux des provinces. Chacun de ces monuments pourrait servir d'hospice passager à de pauvres voyageurs.

hommes de toutes les religions ; car il n'y en a aucune qui n'admette Dieu pour principe et pour fin. Ainsi les morts donneraient aux vivants des leçons de tolérance.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE.





